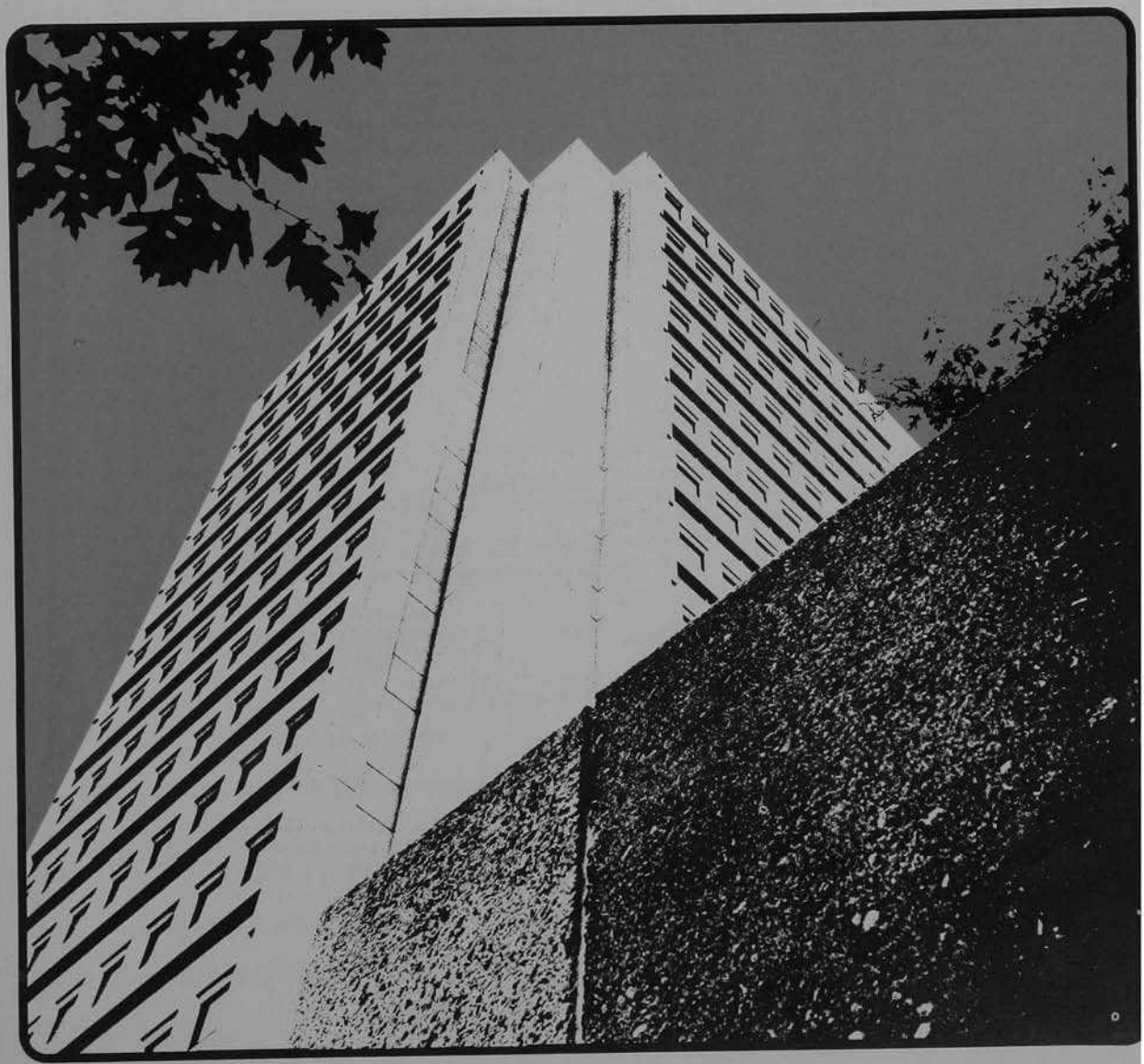
AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC
OFFICIAL GAZETTE

108e ANNÉE
14 FÉVRIER 1976
No 7



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Périodes d'abonnement (Partie I): du 1er janvier au 31 décembre, $20; du 1er avril au 31 décembre, $15; du 1er juillet au 31 décembre, $10.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
Cité Parlementaire,
Québec, G1R 4Y7, P.Q.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24) :

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
   a) transport général de personnes.
   b) transport général de choses.
   c) transport de matières en vrac.
   d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
   a) vérification de permis.
   b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
   a) affaires contestées.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   b) affaires non contestées.
      i. membre siégeant seul.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
      ii. au moins trois membres.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   c) vérification de permis
   d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
   e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
QPV — Québec transport public — voyageurs

MPE — Montréal transport public — écoliers
QPE — Québec transport public — écoliers

MPT — Montréal transport public — taxi
QPT — Québec transport public — taxi

MCR — Montréal transport régulier — camionnage
QCR — Québec transport régulier — camionnage

MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage

MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage

ML — Montréal location
QL — Québec location

MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
QSM — Québec transport spécialisé — maritime

MSA — Montréal transport spécialisé aérien
QSA — Québec transport spécialisé — aérien

MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-7103
Q-00000-A-P-3
THOMAS-LOUIS VILLENEUVE
Métabetchouan
(Lac-St-Jean) (Qué.)
Requérant intimé
et
AUTOCAR FOURNIER INC.
2200, rue Lavoisier
Québec G1N 4B3
Opposante intimée

Attendu qu'en date du 27 novembre 1974, le requérant intimé faisait publier dans le journal « Le Quotidien » de Chicoutimi un avis de présentation d'une demande de permis spécial de transport saisonnier;

Attendu qu'à la suite de la publication de cet avis, le requérant intimé n'a jamais introduit sa requête à la Commission conformément aux dispositions du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission et ses amendements remplacé par le Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Attendu qu'à la suite de la publication de l'avis par le requérant intimé à l'effet qu'il présenterait une requête à la Commission, l'opposante intimée a introduit à la Commission, conformément aux dispositions du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission et ses amendements, maintenant remplacé par le Règlement 2 (1975) une opposition à l'encontre de cette requête;

Attendu que l'opposition de l'opposante intimée était accompagnée d'un cautionnement de $50 pour lequel un reçu portant le numéro 35795 a été émis;

Attendu qu'il y a lieu de statuer sur le remboursement dudit cautionnement;

Considérant les dispositions du Règlement 2 maintenant remplacées par celles du Règlement 2 (1975) relatives aux demandes de permis spéciaux;

Considérant qu'il y a lieu de classer cette affaire et statuer sur le remboursement du cautionnement fait par l'opposante intimée;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer sur le remboursement du cautionnement fait par l'opposante intimée (reçu no 35795);
2. Classer l'affaire.

Rôle Q-7104
Q-200523-P-2
EDGAR TREMBLAY
527, St-Germain est
Rimouski-Est (Qué.)
Requérant-cédant intimé
et
LUCIEN LEVESQUE
320, rue Dollard
Rimouski (Qué.)
Requérant-cessionnaire intimé

Attendu qu'à la suite de l'introduction d'une requête pour l'obtention d'un permis de transport par véhicule-taxi en décembre 1973, la Commission délivrait une attestation en faveur du requérant-cédant intimé;

Attendu que la requête susdite était accompagnée d'un cautionnement de $20 fourni par le requérant-cédant intimé, et pour lequel le reçu portant le numéro 11370 fut émis;

Attendu qu'en date du 6 mai 1974, le requérant-cédant intimé demandait à la Commission l'autorisation de transférer en faveur du requérant-cessionnaire intimé l'attestation qu'il détenait;

Attendu que la requête de transfert susdite était accompagnée d'un cautionnement de $50 fourni par le requérant-cédant intimé et pour lequel le reçu portant le numéro 30849 fut émis;

Attendu qu'en date du 26 juillet 1974, la Commission rendait une décision portant le numéro QPT-105 par laquelle elle autorisait le transfert de l'attestation du requérant-cédant intimé et décrétait le remboursement du cautionnement de $20 fait par le requérant-cédant intimé;

Attendu que le cautionnement qui aurait dû être remboursé est celui de $50 versé pour la requête de transfert au lieu de celui de $20 devant servir au paiement des droits;

Attendu qu'il y aurait lieu de statuer à nouveau sur le remboursement des cautionnements de $20 et $50;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser la décision QPT-105;
2. Statuer sur le remboursement des cautionnements de $20 (reçu no 11370) et $50 (reçu no 30849).

Rôle M-13916
15111-V-P-4
COLOSSAL CARRIERS LIMITED
400, Wright
St-Laurent 379 (Qué.)
Intimée
et
1976-V
LACAILLE TRANSPORT (ROUVILLE)
228, rue Principale
St-Jean-Baptiste (Rouville) (Qué.)
11344-V
MAISLIN TRANSPORT LTD.
2250, Maislin Avenue LaSalle (Qué.)
92-V
ASBESTOS EASTERN TRANSPORT LTD.
C.P. 71, Asbestos
(Richmond) (Qué.)
10988-V
ST-ARMAND TRANSPORT INC.
C.P. 73, St-Jean (Qué.)
Mises en cause

Attendu que le 28 mars 1973, l'intimée présentait à la Commission une demande de permis de transport, laquelle fut dûment publiée dans le *Bulletin Officiel du Québec*, Vol. 1, no 10, requête 60, du 25 mai 1973;

Attendu que suite à la publication de la requête susdite, les mises en cause présentaient une opposition accompagnée d'un dépôt de $25 conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil numéro 1275 du 25 mars 1970;

Attendu que préalablement à la publication de sa requête, l'intimée informait la Commission le 22 avril 1975 qu'elle désirait se désister de sa demande de permis;

Attendu que la Commission dans sa décision MCS-1240 du 27 mai 1975, donnait acte du désistement de l'intimée et confisquait son cautionnement de même que celui déposé par chacune des mises en cause;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MCS-1240 du 27 mai 1975 en ce qui concerne la partie du dispositif relatif à la confiscation du cautionnement de chacune des mises en cause.

Rôle M-13947
M-201026-D-002-P-1
LABOSSIÈRE, JACQUES
(Taxi Jacques Labossière Enrg.)
909, boul. Briand
Chambly (Qué.)
Intimé

Attendu que par décision MPT-564 du 14 juin 1974, l'intimé détient un permis de transport par véhicule-taxi, pour la région de la municipalité de Chambly, 06-5605, portant le numéro M-201026-D-002;

Attendu que, par document adressé à la Commission par le Bureau des véhicules automobiles en date du 15 décembre 1975, il appert que les plaques apposées sur un Dodge Monaco 1970, série DH43GOD194321, au nom de l'intimé ont été annulées;

Considérant les dispositions de l'article 6.57 du Règlement numéro 6 sur le transport par véhicule-taxi.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

D'annuler le permis numéro M-201026-D-002 détenu par l'intimé Jacques Labossière (Taxi Jacques Labossière Enrg.).

M-204625-D-001 et D-002
M-205459-D-001 et D-002 P-1
CHARETTE, LIONEL
1348, Route 11
Val-David (Qué.)
VAILLANCOURT, SIMON
C.P. 32, Fort Coulonge
(Pontiac) (Qué.)
Intimés

Attendu que Lionel Charette est détenteur de deux permis de transport par véhicule-taxi de catégorie «région» et de catégorie «ordinaire» pour la région de la municipalité de Val-David, 06-6356-V, étant les numéros M-204625-D-001 et M-204625-D-002;

Attendu que Simon Vaillancourt est détenteur de deux permis de transport par véhicule-taxi de catégorie «région» et de catégorie «ordinaire» pour la région de la municipalité de Fort Coulonge, 07-8029-V, étant les numéros M-205459-D-001 et M-205459-D-002;

Attendu que chacun des intimés n'a qu'un véhicule d'immatriculé comme véhicule-taxi pour l'année 1975 tel qu'a fait foi rapport, en date du 4 novembre 1975, déposé au dossier;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Constater le non-renouvellement du permis de Lionel Charette, numéro M-204625-D-002, et du permis de Simon Vaillancourt, numéro M-205459-D-002.

Rôle M-13949
M-205033-D-002-P-1
ROY, FLORENT
299, 8e Avenue
Weedon (Wolfe) (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission rendait la décision MPT-910 le 18 juin 1974 et autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis numéro M-205033-D-002 de transport par véhicule-taxi, de catégorie «Région» et de catégorie «Ordinaire» pour la région de la municipalité de Weedon, 05-2611-CT;

Attendu qu'un rapport du Bureau des véhicules automobiles du 15 septembre 1975, déposé au dossier, confirme l'absence de renouvellement pour les années 1974 et 1975, se référant au permis susdit.

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Constater le non-renouvellement du permis numéro M-205033-D-002 détenu par Florent Roy.

Rôle M-13950
M-203677-D-001-P-1
McNEIL, GORDON
5865, Bois-Franc, R.D.
Ville St-Laurent (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission rendait la décision MPT-6065 le 10 juillet 1974 et autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis numéro M-203677 de transport par véhicule-taxi, pour l'agglomération A-11, Montréal;

Attendu que l'intimé a produit au dossier une déclaration de place d'affaires comme suit: c/o Candare Taxi, 5865, Bois-Franc, R.D., ville St-Laurent;

Attendu que selon le rapport d'enquête déposé au dossier, l'adresse donnée ne correspond pas au domicile de l'intimé;

Considérant les dispositions des articles 6.50, 6.51 et 6.57 du Règlement numéro 6 sur le transport par véhicule-taxi.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

D'annuler le permis numéro M-203677-D-001 dont la délivrance a été autorisée en faveur de monsieur Gordon McNeil.

Rôle M-13974
24354-V-PN-7-P-1
ANDERSON POTATO CO. INC.
P.O. Box 190, Route 112, Medford
New-York 11763, U.S.A.
Intimée
Adresse au Québec:
c/o Rudy Cyr Ltd.
775, rue du Marché Central
suite 61
Montréal (Qué.)

Attendu que le 5 août 1975, la Commission rendait la décision MPN-146 autorisant l'intimé à faire le transport de produits nommés;

Attendu que l'intimée avise la Commission par document reçu le 9 décembre 1975, qu'elle n'opère plus le permis délivré par la décision susdite;

Attendu que l'assureur de l'intimée avise la Commission que la police d'assurance émise pour le véhicule visé dans la décision susdite ne sera plus en vigueur après le 16 décembre 1975;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions de l'article 21.4 du Règlement no 21 sur le transport de produits nommés.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Prendre acte de la renonciation au permis no 24354-V-PN-7, que détient Anderson Potato Co. Inc., et de l'annuler.

Rôle M-14001
CM-20000-P-1

Relativement aux taux et tarifs sous l'autorité du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi

Attendu qu'il y a lieu pour la Commission de procéder à une fixation générale des taux sous l'autorité du Règlement 6;

Attendu qu'avant la tenue des audiences publiques, la Commission veut fournir à toute personne l'occasion de présenter un mémoire sur ladite fixation générale.

Considérant qu'en vertu des pouvoirs à elle conférés par le paragraphe *b* de l'article 29 de la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements), la Commission peut, dans le cadre des règlements, fixer des taux et tarifs, lesquels peuvent comporter soit un minimum, soit un maximum, soit un minimum et un maximum.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis:

a) de rendre une décision pour procéder à la fixation générale des taux et tarifs sous l'autorité du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi;

b) que des audiences publiques sur le sujet auront lieu à Québec le 20 mai 1976 pour se continuer le 21 mai 1976, s'il y a lieu et si besoin est. Lesdites audiences concerneront la fixation, d'une manière générale, de taux et tarifs pour le transport par véhicule-taxi dans les agglomérations et régions autres que celles faisant partie des districts judiciaires énumérés au paragraphe *c*;

c) que des audiences publiques sur le même sujet seront tenues à Montréal le 27 mai 1976, en la division 1, pour se continuer, si besoin est, le 28 mai 1976, en la division 1, pour les agglomérations et régions faisant partie des districts judiciaires de Beauharnois, Bedford, Hull, Iberville, Joliette, Labelle, Montréal, Pontiac, Richelieu, Saint-François, Saint-Hyacinthe, Témiscamingue et Terrebonne.

Toute personne intéressée peut, dans les soixante jours de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*, faire connaître à la Commission, par écrit, son intention d'être entendue et soumettre sous forme de mémoire ses représentations.

Rôle M-14002
3386-ATL-P-1

FRÉCHETTE, JEAN-MARC
333, Mère d'Youville, app. 5
Sorel (Richelieu) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé est détenteur du permis numéro 3386-ATL conformément à une décision rendue par la Régie des transports le 10 octobre 1972;

Attendu que l'intimé avise la Commission, le 29 juillet 1975, l'informant qu'il n'opère plus définitivement son permis;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de Régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

D'annuler le permis numéro 3386-ATL détenu par Jean-Marc Fréchette.

Rôle M-14003
CM-50000-P-002

Relativement à certaines erreurs dans des décisions concernant du camionnage en vrac.

Attendu qu'à certaines dates, la Commission a rendu des décisions délivrant des permis de camionnage en vrac et que des erreurs concernant les noms ou les catégories s'y sont glissées tel qu'il appert à la liste ci-dessous du présent avis.

Considérant qu'il est essentiel pour la validité des permis que la Commission doit délivrer, de réviser et de modifier les décisions pour les rendre conformes à chacune des demandes et à chacun des dossiers.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser les décisions et d'y apporter les corrections qui s'imposent conformément à la liste ci-dessous.

Décisions		Dossiers	Détenteurs	Catégorie ou nom	Catégorie ou nom
Date	Numéro	nos	Nom et adresse	Désignation erronée	Correction proposée
05-07-74	MCV-1788	M-502445-D-001	GAUTHIER, HENRI 600 Audette, La Présentation (St-Hyacinthe) (Qué.)	GAUTHIER, HENRI	GAUTTIER, HENRI
10-07-74	MCV-2102	M-503664-D-001	MICLETTE, JEAN-MARIE 1157 Daigneault, Acton Vale (Johnson) (Qué.)	MIDETTE, JEAN-MARIE	MICLETTE, JEAN-MARIE
12-08-75	MCV-5267	M-505458-D-001	VENETTACCI, ALDOBRANDO 8952, 25e Avenue, St-Michel Montréal (Qué.)	Entrepreneur	Artisan
10-07-75	MCV-5072	M-506159-D-1	MAVROMATIS, PIERRE 6817 Lemay, Montréal (Qué.)	MAUROMATIS, PIERRE	MAVROMATIS, PIERRE

Rôle M-14053
CM-10000-P-2

Relativement à certaines erreurs dans les montants fixés concernant des circuits d'autobus scolaires.

Attendu qu'à certaines dates, la Commission a rendu les décisions ci-après énumérées, statuant sur le prix de circuits suite à des soumissions adjugées par des Commissions scolaires aux entrepreneurs lesquels sont mentionnés ci-dessous en relation avec lesdits prix, circuits et décisions;

Attendu que des erreurs se sont glissées à l'égard des prix sur lesquels la Commission a statué;

Attendu qu'il y a lieu de corriger ces prix conformément aux montants soumissionnés.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser les décisions énumérées ci-dessous et en modifier le dispositif pour que les prix approuvés soient conformes à l'adjudication.

Décisions Date	Décisions Numéro	Dossiers numéros	Parties	Circuit numéro	Prix fixé	Prix proposé
			COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS			
07-07-75	MPE-434	M-100131-D-001	et	264	$13,010.62	$13,010.02
		M-100131-D-001-1	ERFLE BUS LINE	272	13,299.11	13,299.41
07-07-75	MPE-436	M-100131-D-1	PONTIAC BUS LINES	102	14,230.00	14,213.00
		M-100131-D-1-11	LTD.	252	11,824.00	11,753.00
07-07-75	MPE-433	M-100131-D-1	ROBILLARD, ROBERT	15	13,063.16	13,063.07
		M-100131-D-1-D-14				
07-07-75	MPE-437	M-100131-D-1	THOM, ANTONIO	105	13,746.00	12,389.00
		M-100131-D-1-D-12		171	12,598.00	12,588.00
				201	13,262.00	12,221.00
			COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE			
		RÉGIONALE LANAUDIÈRE				
20-06-75	MPE-414	M-100034-D-1-24	et	C. 49	11,000.00	10,000.00
			PERREAULT, GERMAIN			
19-06-75	MPE-401	M-100034-D-1-11	GIL BER INC.	C. 7	15,525.00	15,425.00
26-08-75	MPE-501	M-100040-D-2	AUTOBUS GAUDREAULT INC.	204	13,206.00	13,810.00
				211	14,300.00	15,380.00
				219	12,139.00	13,650.00
			COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER ET LAKESHORE SCHOOL BOARD			
09-07-75	MPE-450	M-100031-D-1-2	et	118	13,306.00	3,036.00
			LES AUTOBUS LEO AUGER INC.	119	13,306.00	3,036.00
				123	13,306.00	3,036.00
09-07-75	MPE-451	M-100031-D-1-3	BISSONNETTE, LUCIEN	161	14,461.00	4,044.00
				162	14,044.00	3,624.00

63458-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-721	04-02-76	221-A-D-1 VOYAGEUR COLONIAL LTD. Demande de permis	6141	31-08-74	M-2875	Désistement
MPV-705-T-TF	14-01-76	2117-A-D-2-TF LES TOURS MAISONNEUVE INC. Modification de tarif	2859	29-03-75	M-7131	Accordée
MCR-2390	29-01-76	22490-V-D-2 EASTERN ASBESTOS INTERPROVINCIAL INC. Modification de clause	2860	29-03-75	M-7137	Désistement
MCR-2391	28-01-76	13530-V-D-2 G. D. SPARKS LIMITED Droit additionnel	3394 4679	26-04-75 07-06-75	M-7681	Désistement
MME-5	29-01-76	11355-V-D-8 MAISLIN TRANSPORT LTEE Droit additionnel	5154	28-06-75	M-9034	Accordée en partie
MME-6	29-01-76	3955-V-D-1 RELIABLE TRANSPORT LIMITED Modification de clause	4241	24-05-75	M-8459	Accordée en partie
MME-7	29-01-76	17373-V-D-3 IMPERIAL ROADWAYS LTD. Droit additionnel	4462	15-06-74	M-2145	Rejetée
MME-8	29-01-76	15618-V-D-1 REIMER EXPRESS LINES LIMITED Modification de permis	6158	31-08-74	M-2956	Rejetée
MME-9	29-01-76	331-V-D-4 McCRUM TRANSPORT LTD. Modification de clause	1685	02-03-74	M-1177	Rejetée
MME-10	29-01-76	196-V-D-3 HOULE EXPRESS LIMITEE Modification de clause	3745	10-05-75	M-8047	Rejetée
MME-11	29-01-76	20727-V-D-1 RELIABLE TRANSPORT (QUEBEC) LTD. Modification de clause	4233	24-05-75	M-8483	Rejetée
MME-12	29-01-76	406-V-D-3 CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. Modification de clause	4188	29-03-75	M-7156	Rejetée
MME-13	29-01-76	11768-V-D-1 11768-V-D-2 A. PROULX TRANSPORT INC. Modification de clause	5652	10-08-74	M-2324 M-2726	Rejetée
MCV-6582	08-01-76	M-500866-D-3 DANIEL GRAHAM Requérant-cédant M-504068-D-1 LUCIEN BARRETTE Requérant-acquéreur Transfert de permis	2866	29-03-75	M-7165	Accordée
MCV-6626	28-01-76	M-502279-D-1 JACQUES TISSEUR Demande de permis	977	25-01-75	M-4937	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6627	28-01-76	M-501084-D-1 GUY FONTAINE Demande de permis	169	11-01-75	M-4874	Accordée
MCV-6628	28-01-76	M-501725-D-1 RONALD MELOCHE Demande de permis	977	25-01-75	M-4936	Accordée
MCV-6629	28-01-76	M-503457-D-1 BERNARD LAFONTAINE Demande de permis	168	11-01-75	M-4865	Accordée
MCV-6630	28-01-76	M-505175-D-1 JOSEPH QUOIBION Demande de permis	156	11-01-75	M-4739	Accordée
MCV-6631	28-01-76	M-502238-D-1 RENE BOUCHER Demande de permis	156	11-01-75	M-4736	Accordée
MCV-6632	28-01-76	M-501845 MAURICE SAVARD Demande de permis	156	11-01-75	M-4733	Accordée
MCV-6633	28-01-76	M-503158-D-1 CLAUDE DESMARAIS Demande de permis	3602	03-05-75	M-4731	Accordée
MCV-6634	28-01-76	M-501848-D-1 GERARD GIGUERE Demande de permis	155	11-01-75	M-4730	Accordée
MCV-6635	28-01-76	M-501847-D-1 YVON BREAULT Demande de permis	155	11-01-75	M-4729	Accordée
MCV-6636	28-01-76	M-501429-D-1 CLAUDE GEMME Demande de permis	155	11-01-75	M-4728	Accordée
MCV-6637	28-01-76	M-502233-D-1 ROSARIO POULIN Demande de permis	155	11-01-75	M-4722	Accordée
MCV-6638	28-01-76	M-502366-D-1 BOUTIN, FORTUNAT Demande de permis	154	11-01-75	M-4718	Accordée
MCV-6639	28-01-76	M-501484-D-1 RENE COTE Demande de permis	153	11-01-75	M-4712	Accordée
MCV-6640	28-01-76	M-502663-D-1 REAL GAULIN Demande de permis	153	11-01-75	M-4711	Accordée
MCV-6641	28-01-76	M-501842-D-1 RODRIGUE FORTIN Demande de permis	153	11-01-75	M-4709	Accordée
MCV-6642	28-01-76	M-502029-D-1 LAUREAT MENARD Demande de permis	136	11-01-75	M-4579	Accordée
MCV-6643	28-01-76	M-502023-D-1 JEAN-GUY PLOUFFE Demande de permis	136	11-01-75	M-4578	Accordée
MCV-6644	28-01-76	M-502006-D-1 ALAIN LABRECQUE Demande de permis	136	11-01-75	M-4576	Accordée
MCV-6645	28-01-76	M-502001-D-1 ANDRE LACOMBE Demande de permis	136	11-01-75	M-4575	Accordée
MCV-6646	28-01-76	M-501685-D-1 JEAN-LOUIS DENAULT Demande de permis	135	11-01-75	M-4568	Accordée
MCV-6647	28-01-76	M-501010-D-1 JOCELYN SAURIOL Demande de permis	135	11-01-75	M-4567	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6648	30-01-76	M-502092-D-1 JEAN-LOUIS LAPOINTE Demande de permis	135	11-01-75	M-4564	Accordée
MCV-6649	30-01-76	M-502074-D-1 JEAN-LOUIS GAGNE Demande de permis	134	11-01-75	M-4562	Accordée
MCV-6650	30-01-76	M-502075-D-1 REJEAN SAUMURE Demande de permis	134	11-01-75	M-4561	Accordée
MCV-6651	30-01-76	M-502028-D-1 LAURENT LEROUX Demande de permis	134	11-01-75	M-4560	Accordée
MCV-6652	30-01-76	M-503804-D-1 ALBERT DESORMEAUX Demande de permis	133	11-01-75	M-4553	Accordée
MCV-6653	30-01-76	M-503734-D-1 NORMAND VILLENEUVE Demande de permis	133	11-01-75	M-4551	Accordée
MCV-6654	30-01-76	M-501209-D-1 SERGE DELORME Demande de permis	133	11-01-75	M-4549	Accordée
MCV-6655	30-01-76	M-500462-D-1 CLAUDE JOURDAIN Demande de permis	133	11-01-75	M-4545	Accordée
MCV-6656	30-01-76	M-505129-D-2 NORMAND TESSIER Demande de permis	133	11-01-75	M-4544	Accordée
MCV-6657	30-01-76	M-501008-D-1 MAURICE LAVOIE Demande de permis	132	11-01-75	M-4537	Accordée
MCV-6658	30-01-76	M-501688-D-1 JOCELYN MORIN Requérant-vendeur M-502053-D-1 GASTON CLICHE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3017	05-04-75	M-7289	

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre

Morin, Jocelyn
1190, rue Blanchard
Sherbrooke
Cté Sherbrooke (Qué.)
Requérant-vendeur

et

Cliche, Gaston
3577, rue Victoria
Lac Mégantic
Cté Frontenac (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 5, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6659	30-01-76	M-501941-D-1 ANGE-AIME MADORE Requérant-vendeur	6450	23-08-75	M-10046	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		M-506778-D-1 ANDRE MADORE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis				

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Madore, Ange-Aimé
C.P. 24, R.R. no 6
Coaticook
Cté Stanstead (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Madore, André
C.P. 19, R.R. no 6
Coaticook
Cté Stanstead (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 5, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6660	30-01-76	M-504373-D-1 CONRAD PROULX Requérant-vendeur M-506688-D-1 ANTONIN OUIMET Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6682	30-08-75	M-10136

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Proulx, Conrad
9000, Matane
Ville LaSalle (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Ouimet, Antonin
377, Verchères
Longueuil (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6661	30-01-76	M-502917-D-1 DENIS MARTEL Requérant-vendeur M-506461-D-1 MARCEL TOUCHETTE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5622	19-07-75	M-9401

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Martel, Denis
1505, Nelson
St-Hyacinthe (Qué.)
Requérant-vendeur
et

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Touchette, Marcel
463, Notre-Dame
Acton Vale
Cté Johnson (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6662	30-01-76	M-502190-D-1 ALBERT ST-PIERRE Requérant-vendeur M-506649-D-1 YVAN SANTERRE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5939	02-08-75	M-9561

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre

St-Pierre, Albert
R.R. no 1
St-Faustin
Cté Terrebonne (Qué.)
Requérant-vendeur

et

Santerre, Yvon
25, rue Centrale
Pointe-des-Cascades (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6663	30-01-76	M-502138-D-1 LUCIEN BONAMI Requérant-vendeur M-506158-D-1 MICHEL THERIEN Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3621	03-05-75	M-7933

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre

Bonami, Lucien
9, rue Auriolle
Ste-Rose
Ville Laval (Qué.)
Requérant-vendeur

et

Thérien, Michel
6004, rue Pierre-Bédard
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6664	30-01-76	M-505102-D-2 OVILA BERNIER Requérant-vendeur	1385	08-02-75	M-6986

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		M-506029-D-1 CLAUDE-HENRI MENARD Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis				

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Bernier, Ovila
C.P. 1207
Senneterre
Comté Abitibi (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Ménard, Claude-Henri
Louvicourt
Comté Abitibi-Est (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6665	30-01-76	M-502486-D-1 RHEAUME PERRIER Requérant-vendeur M-506621-D-1 REJEAN PERRIER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5789	26-07-75	M-9539

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Perrier, Rhéaume
St-André Avelin
Cté Papineau (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Perrier, Réjean
St-André Avelin
Cté Papineau (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 7, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6666	30-01-76	M-500192-D-1 ALPHONSE MERCIER Requérant-vendeur M-506484-D-1 CLAUDE MERCIER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5790	26-07-75	M-9543

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Mercier, Alphonse
450, St-Janvier
Weedon
Cté Wolfe (Qué.)
Requérant-vendeur
et

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Mercier, Claude
R.R. no 2
Weedon
Cté Wolfe (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 5, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6667	30-01-76	M-500413-D-1 JACQUES GUERTIN Requérant-vendeur M-506436-D-5 BOUSQUET & CROTEAU ENRG. Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5622	19-07-75	M-9399

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Guertin, Jacques
3444, Lafontaine
Montréal (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Bousquet & Croteau Enrg.
(M. Denis Bousquet et Jean-Claude Croteau opérant sous le nom de:)
7955, 6e Avenue
Rivière-des-Prairies
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6668	30-01-76	M-505932-D-1 JACQUES GODIN Requérant-vendeur M-506700-D-1 JEAN-GUY TOURANGEAU Requérant-acquéreur en dernière instance Transfert d'attestation ou permis	6126	09-08-75	M-9665

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Godin, Jacques
C.P. 752
Rouyn
Comté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Tourangeau, Jean-Guy
13, Tachereau
Rouyn
Comté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur en dernière instance
et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur en dernière instance, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6669	30-01-76	M-502908-D-1 GILLES-MARC VILLENEUVE Requérant-vendeur M-506634-D-1 CLAUDE DESROCHES Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5790	26-07-75	M-9545	

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre

Villeneuve, Gilles-Marc
289, Route no 8
St-Augustin
Cté Deux-Montagnes (Qué.)
Requérant-vendeur

et

Desroches, Claude
Ste-Scholastique
Cté Deux-Montagnes (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et de catégorie «Artisan» pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6670	30-01-76	M-504415-D-1 LORRAINE MAHEUX DUBE Requérante-venderesse M-504902-D-3 LES ENTREPRISES BERTVOIE INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6442	23-08-75	M-9878	

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre

Maheux-Dubé, Lorraine (Mme)
4746, Lafontaine
Montréal (Qué.)
Requérante-venderesse

et

Les Entreprises Bertvoie Inc.
12284, Lacordaire, app. 2
Montréal (Qué.)
Requérante-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur de la requérante-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et de catégorie «Entrepreneur» pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6671	30-01-76	M-502340-D-1 MICHEL D'AMBREMONT Requérant-vendeur M-506756-D-1 RICHARD PARIZEAU Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	153	11-01-75	M-10115	

La Commission:

1. Accueille la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

2. Prend acte du contrat intervenu entre
D'Ambremont, Michel
18, Desrosiers, app. 4
Templeton
Cté Papineau, Qué.
Requérant-vendeur
et
Parizeau, Richard
7, Boyes
Templeton
Cté Papineau, Qué.
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 7, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6672	30-01-76	M-501165-D-1 DENIS CLEMENT Requérant-vendeur M-503083-D-1 BEAUCHAMPS & CLEMENT ENRG. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3039	05-04-75	M-7447

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Clément, Denis
Montebello
Cté Papineau (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Beauchamps & Clément Enrg.
(M. Robert Beauchamps et M. Denis Clément opérant sous le nom de:)
Papineauville
Cté Papineau (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 7, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6673	30-01-76	M-501813-D-1 REAL GADBOIS Requérant-vendeur M-506517-D-1 JOHANN WYATT Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5616	19-07-75	M-9353

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Gadbois, Réal
R.R. no 4
Coaticook
Cté Stanstead (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Wyatt, Johann
R.R. no 3
Coaticook
Cté Stanstead, Qué.
et autorise le transfert de l'attestation.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 5, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6674	30-01-76	M-504851-D-1 PHILIBERT ASPIROT Requérant-vendeur M-506360-D-1 RUSSELL FRASER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1168	01-02-75	M-8701

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Aspirot, Philibert
146 est, Mge Rhéaume
Rouyn
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Fraser, Russell
R.R. no 1
Rouyn
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6675	30-01-76	M-501007-D-1 YVES GENDRON Requérant-vendeur M-506679-D-2 SIMON JOLY Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6132	09-08-75	M-9711

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Gendron, Yves
1386, Curé Gervais
Lachenaie
Cté L'Assomption (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Joly, Simon
855, 25e Avenue
St-Eustache
Cté L'Assomption (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6676	30-01-76	M-501171-D-1 RICHARD MARCOUX Requérant-vendeur M-506350-D-1 YVES BOURASSA Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3412	19-05-75	M-7760

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Marcoux, Richard
39, rue Lamer
Laval
Ville de Laval (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Bourassa, Yves
3276, rue D'Herelles
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6677	30-01-76	M-501991-D-1 RENE TETREAULT Requérant-vendeur M-506455-D-1 MARCEL DUBE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5773	26-07-75	M-9453

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Tetreault, René
311, avenue Lauzanne
St-Eustache
Cté Deux-Montagnes, (Qué.)
Requérant-vendeur
et Dubé, Marcel
Dubé, Marcel
732, Claudia
Fabreville
Laval (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6678	30-01-76	M-502057-D-1 RICHARD TREMBLAY Requérant-vendeur M-502915-D-2 ALFRED MAISONNEUVE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3756	10-05-75	M-8116

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Tremblay, Richard
401 - 90e Avenue
LaSalle
Montréal (Qué.)
Requérant-vendeur
et

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Maisonneuve, Alfred
406, rue Dawn
LaSalle
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6679	30-01-76	M-500427-D-1 RENE VEZINA Requérant-vendeur M-506853-D-1 FERNAND BOUCHARD Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	8452	08-11-75	M-7365

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
   Vézina, René
   2302, Joliette
   Montréal (Qué.)
   Requérant-vendeur

   et

   Bouchard, Fernand
   9061 - 6e Rue
   Rivière des Prairies
   Montréal (Qué.)
   Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6680	30-01-76	M-500817-D-2 CLAUDE GALLANT Requérant-vendeur M-502381-D-3 JEAN TESSIER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6682	30-08-75	M-10130

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
   Gallant, Claude
   45, Piette
   Boisbraind
   Cté Terrebonne (Qué.)
   Requérant-vendeur

   et

   Tessier, Jean
   216 - 52e Avenue
   Pointe-Calumet
   Cté Deux-Montagnes (Qué.)
   Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6681	30-01-76	M-504205-D-1 LIONEL BOUDREAU Requérant-vendeur M-506285-D-1 HENRI DENOMME Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3612	03-05-75	M-7884	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Boudreau, Lionel
1420, rue Davidson
Montréal (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Denomme, Henri
7873, rue Bodinier
Ville d'Anjou (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6682	30-01-76	M-503161-D-1 DANIEL PIMPARE Requérant-vendeur M-504277-D-4 MARCEL RAYNAULT Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6680	30-08-75	M-10114	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Pimpare, Daniel
1756, Rang Haut
L'Achigan Nord
L'Epiphanie
Cté L'Assomption (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Raynault, Marcel
105, Jeanne-Mance
St-Paul-Ermite
Cté L'Assomption (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6683	30-01-76	M-504184-D-1 ROBERT PLANTE Requérant-vendeur M-506656-D-1 YVON MORIN Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1001	25-01-75	M-9595	

La Commission:
1. Accueille la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Plante, Robert
Lac Dufault
Noranda
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Morin, Yvon
26, Latulippe est
Rouyn-Noranda
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6684	30-01-76	M-501479-D-1 ROLAND CLOUTIER Requérant-vendeur M-506277-D-1 BERNARD LETOURNEAU Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1385	08-02-75	M-8[illegible]

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Cloutier, Roland
309, Cardinal
Bégin Est
Rouyn
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Létourneau, Bernard
248 - 9e Avenue
Noranda
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6685	30-01-76	M-501042-D-3 SABLIERE LOCAS LTEE Requérante-venderesse M-506422-D-2 MARIO TAILLEFER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6131	09-08-75	M-9708

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Sablière Locas Ltée
3988, boul. Dagenais
Ville de Laval (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Taillefer, Mario
135, boul. Cléroux
Chomedey
Ville de Laval (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6686	30-01-76	M-505251-D-1 JEAN CARMEL Requérant-vendeur M-506485-D-1 LUCIEN SOUCISSE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5166	28-06-75	M-9110

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Carmel, Jean
5, rue de l'Ecole
St-Urbain
Cté Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Soucisse, Lucien
53, Colville
Howick
Cté Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6687	30-01-76	M-501479-D-2 ROLAND CLOUTIER Requérant-vendeur M-506241-D-1 PIERRE PRATTE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1385	08-02-75	M-8588

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Cloutier, Roland
309 est, Cardinal Bégin
Rouyn
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Pratte, Pierre
261, Tachereau
Rouyn
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6688	30-01-76	M-502947-D-1 GERARD MASSICOTTE Requérant-vendeur M-503187-D-1 ERNEST MERCIER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1754	22-02-75	M-6216

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Massicotte, Gérard
259, Perreault Ouest
Rouyn
Comté Témiscamingue, P.Q.
Requérant-vendeur
et
Mercier, Ernest
424, Perreault Est
Rouyn
Comté Témiscamingue, P.Q.
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6689	30-01-76	M-501028-D-1 ROGER ROGER Requérant-vendeur M-506411-D-1 MICHEL CARDINAL Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5608	19-07-75	M-9312

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger, Roger
4400, 53e Avenue
Laval West
Laval (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Cardinal, Michel
1144, St-Antoine
Laval Ouest
Ville de Laval (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6690	30-01-76	M-500307-D-1 JEAN LEMIEUX Requérant-vendeur M-506325-D-1 JEAN-CLAUDE TREMBLAY Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5166	28-06-75	M-9112

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Lemieux, Jean
Lamorandière
Abitibi, Est, P.Q.
Requérant-vendeur
et

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Tremblay, Jean-Claude
1813, 14e Rue
Chibougamau
Cté Abitibi, P.Q.
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6691	30-01-76	M-503173-D-1 GAETAN DUBE ENRG. Requérante-venderesse M-506407-D-1 REJEAN LEMIRE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1167	01-02-75	M-9313

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
   Gaétan Dubé Enrg.
   R.R. no 1
   Rouyn
   Cté Témiscamingue (Qué.)
   Requérant-vendeur
   et
   Lemire, Réjean
   R.R. no 1
   Rouyn
   Cté Témiscamingue (Qué.)
   Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Region » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6692	30-01-76	M-505424-D-2 PIERRE PAUL GAGNON Requérant-vendeur M-506255-D-1 YVAN DUGAS Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3604	26-05-75	M-7748

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
   Gagnon, Pierre-Paul
   190, Avenue Louis-Cyr
   St-Jean-de-Matha
   Comté Joliette (Qué.)
   Requérant-vendeur
   et
   Dugas, Yvan
   252, rue Précieux-Sang
   Joliette
   Comté Joliette (Qué.)
   Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6693	30-01-76	M-504986-D-2 MAURICE ROYER Requérant-vendeur M-506443-D-1 PAUL-HENRI PLOURDE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	5006	21-06-75	M-8934	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Royer, Maurice
Guigues
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Plourde, Paul-Henri
Rang 3
Remigny
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6694	30-01-76	M-504890-D-1 MICHEL LAURENDEAU Requérant-vendeur M-504178-D-1 REAL DUCIAUME Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3411	26-04-75	M-7750	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Laurendeau, Michel
Val Senneville
Comté Abitibi (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Duciaume, Réal
R.R. no 1
Val-d'Or
Cté Abitibi (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6695	02-02-76	M-503226-D-1 JULES LECLERC Demande de permis	132	11-01-75	M-4536	Accordée
MCV-6696	02-02-76	M-501469-D-1 RENE BOUCHER Demande de permis	54	04-01-75	M-4453	Accordée
MCV-6697	02-02-76	M-501470-D-1 DENIS BOUCHARD Demande de permis	55	04-01-75	M-4454	Accordée
MCV-6698	02-02-76	M-500296-D-1 JEAN BOLDUC Demande de permis	9639	28-12-74	M-4422	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6699	02-02-76	M-500240-D-1 J. CLAUDE GAMACHE Demande de permis	9639	28-12-74	M-4424	Accordee
MCV-6700	02-02-76	M-500266-D-1 JEAN-CLAUDE ROMPRE Demande de permis	9639	28-12-74	M-4425	Accordée
MCV-6701	02-02-76	M-500278-D-1 GERMAIN OUELLET Demande de permis	9639	28-12-74	M-4426	Accordée
MCV-6702	02-02-76	M-500481-D-1 JEAN-PAUL CORBIN Demande de permis	9640	28-12-74	M-4430	Accordée
MCV-6703	02-02-76	M-500582-D-1 ROGER BERNARD Demande de permis	9640	28-12-74	M-4431	Accordée
MCV-6704	02-02-76	M-500584-D-1 DENIS SIMARD Demande de permis	53	04-01-75	M-4444	Accordée
MCV-6705	02-02-76	M-500031-D-2 GILLES LALUMIERE Demande de permis	54	04-01-75	M-4448	Accordée
MCV-6706	02-02-76	M-501138-D-1 PAUL SIMARD Demande de permis	54	04-01-75	M-4451	Accordée
MCV-6707	02-02-76	M-500583-D-1 GERMAIN DRAPEAU Demande de permis	54	04-01-75	M-4452	Accordée
MCV-6708	02-02-76	M-501472-D-1 REAL BORDELEAU Demande de permis	55	04-01-75	M-4455	Accordée
MCV-6709	02-02-76	M-501473-D-1 REAL AYLWIN Demande de permis	123	11-01-75	M-4470	Accordée
MCV-6710	02-02-76	M-501181-D-1 GERARD MANSEAU Demande de permis	123	11-01-75	M-4471	Accordée
MCV-6711	02-02-76	M-501471-D-1 GERALD GAUTHIER Demande de permis	123	11-01-75	M-4472	Accordée
MCV-6712	02-02-76	M-500726-D-1 LIONEL LECLERC Demande de permis	123	11-01-75	M-4474	Accordée
MCV-6713	02-02-76	M-500321-D-1 YVES AUDET Demande de permis	124	11-01-75	M-4479	Accordée
MCV-6714	02-02-76	M-500309-D-1 ROGER A. BROCHU Demande de permis	124	11-01-75	M-4480	Accordée
MCV-6715	02-02-76	M-500293-D-1 NOEL MORIN Demande de permis	126	11-01-75	M-4489	Accordée
MCV-6716	02-02-76	M-500506-D-1 CLAUDE LETARTE Demande de permis	126	11-01-75	M-4490	Accordée
MCV-6717	02-02-76	M-500013-D-1 ELVIO MASUCCI Demande de permis	126	11-01-75	M-4492	Accordée
MCV-6718	02-02-76	M-500697-D-1 MAURICE BRETON Demande de permis	127	11-01-75	M-4497	Accordée
MCV-6719	02-02-76	M-504469-D-1 EXCAVATION BELANGER & DORE ENRG. Demande de permis	1167	01-02-75	M-5294	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6720	02-02-76	M-503003-D-1 P & G EXCAVATION ENRG. Demande de permis	1385	08-02-75	M-6030	Accordée
MCV-6721	02-02-76	M-504905-D-2 HOGUE & FRERES ENRG. Demande de permis	4200	24-05-75	M-8232	Accordée
MCV-6722	02-02-76	M-504231-D-1 J. & H. MAYER LTEE Demande de permis	1856	01-03-75	M-6298	Accordée
MCV-6723	02-02-76	M-501932-D-1 JEAN ALBERT ST-JEAN Demande de permis	1103	01-02-75	M-5252	Accordée
MCV-6724	02-02-76	M-504701-D-1 GELUMAR EXCAVATION ENRG. Demande de permis	1161	01-02-75	M-5228	Accordée
MCV-6725	02-02-76	M-504829-D-1 LES EXCAVATIONS CONRAD PAQUETTE INC. Demande de permis	4199	24-05-75	M-8224	Accordée
MCV-6726	02-02-76	M-504475 M. LOUIS CHARLES BELANGER & FILS ENRG. Demande de permis	2516	22-03-75	M-6815	Accordée
MCV-6727	02-02-76	M-500809-D-4 J. M. REMI ENRG. Demande de permis	2523	22-03-75	M-6935	Accordée
MCV-6728	02-02-76	M-504790-D-1 L. P. CARON Demande de permis	2069	08-03-75	M-6480	Rejetée
MCV-6729	02-02-76	M-500971-D-1 SERGE BERGERON Demande de permis	1736	22-02-75	M-6152	Accordée
MCV-6730	02-02-76	M-505746-D-1 J. CAMILLE GUINDON Demande de permis	3408	26-04-75	M-7713	Accordée
MCV-6731	02-02-76	M-502382-D-7 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2854	29-03-75	M-7080	Accordée
MCV-6732	02-02-76	M-502382-D-4 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2854	29-03-75	M-7082	Accordée
MCV-6733	02-02-76	M-502382-D-8 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2854	29-03-75	M-7084	Accordée
MCV-6734	02-02-76	M-502382-D-11 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2854	29-03-75	M-7086	Accordée
MCV-6735	02-02-76	M-502382-D-3 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2854	29-03-75	M-7088	Accordée
MCV-6736	02-02-76	M-502382-D-9 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2855	29-03-75	M-7090	Accordée
MCV-6737	02-02-76	M-502382-D-2 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2855	29-03-75	M-7092	Accordée
MCV-6738	02-02-76	M-502382-D-10 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2855	29-03-75	M-7094	Accordée
MCV-6739	02-02-76	M-502382-D-1 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2855	29-03-75	M-7096	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6740	02-02-76	M-502382-D-5 LEO-PAUL DESMARAIS Demande de permis	2855	29-03-75	M-7098	Accordée
MCV-6741	02-02-76	M-505641-D-1 PASQUALE DE LUCA Demande de permis	3013	05-04-75	M-7206	Accordée
MCV-6742	02-02-76	M-505641-D-3 PASQUALE DE LUCA Demande de permis	3014	05-04-75	M-7208	Accordée
MCV-6743	02-02-76	M-505641-D-4 PASQUALE DE LUCA Demande de permis	3014	05-04-75	M-7209	Accordée
MCV-6744	02-02-76	M-500938-D-1 JACQUES LEVEILLE Demande de permis	167	11-01-75	M-4857	Accordée
MCV-6745	02-02-76	M-501003-D-2 JOSEPH LEMAY Demande de permis	175	11-01-75	M-4998	Accordée
MCV-6746	02-02-76	M-501003-D-3 JOSEPH LEMAY Demande de permis	175	11-01-75	M-4999	Accordée
MCV-6747	02-02-76	M-501003-D-4 JOSEPH LEMAY Demande de permis	175	11-01-75	M-5000	Accordée
MCV-6748	02-02-76	M-501177-D-1 GEORGES PAQUIN Demande de permis	175	11-01-75	M-5001	Accordée
MCV-6749	02-02-76	M-501177-D-2 GEORGES PAQUIN Demande de permis	175	11-01-75	M-5002	Accordée
MCV-6750	02-02-76	M-504319-D-2 MICHEL LACOSTE Demande de permis	1162	01-02-75	M-5234	Accordée
MCV-6751	02-02-76	M-504225-D-1 GILLES MICHAUD Demande de permis	1168	01-02-75	M-5299	Accordée
MCV-6752	02-02-76	M-502292-D-1 CAMILLE LEFEBVRE Demande de permis	153	11-01-75	M-4716	Accordée
MCV-6753	02-02-76	M-502110-D-1 BENOIT LARENTE Demande de permis	135	11-01-75	M-4565	Accordée
MCV-6754	02-02-76	M-504998-D-1 ANDRE ALARIE Demande de permis	3031	05-04-75	M-7367	Accordée
MCV-6755	02-02-76	M-502035-D-1 CLAUDE MORIN Demande de permis	134	11-01-75	M-4559	Accordée
MCV-6756	02-02-76	M-500896-D-1 LEO GAUTHIER Demande de permis	1179	01-02-75	M-5402	Accordée
MCV-6757	02-02-76	M-505073-D-1 ERNEST RICHER Demande de permis	2521	22-03-75	M-6914	Accordée
MCV-6758	02-02-76	M-505869-D-1 LAURENT LABELLE Demande de permis	2524	22-03-75	M-6950	Accordée
MCV-6759	02-02-76	M-506139-D-1 PIERRE E. MALTAIS Demande de permis	5160	28-06-75	M-9083	Accordée
MCV-6760	02-02-76	M-506597-D-1 REAL MESSIER Demande de permis	5340	05-07-75	M-9205	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6761	02-02-76	M-505489-D-1 PHILIPPE-ANDRE SCOTT Demande de permis	5340	05-07-75	M-9207	Accordee
MCV-6762	02-02-76	M-503153-D-1 MICHEL JEAN Demande de permis	5340	05-07-75	M-9208	Accordée
MCV-6763	02-02-76	M-505765-D-1 CLAUDE LAPLANTE Demande de permis	5340	05-07-75	M-9209	Accordée
MCV-6764	02-02-76	M-506618-D-1 GERARD PICHE Demande de permis	5340	05-07-75	M-9210	Accordée
MCV-6765	02-02-76	M-506051-D-1 ZENON PIOTROWSKI Demande de permis	5160	28-06-75	M-9081	Accordée
MCV-6766	02-02-76	M-506494-D-1 JEAN-PAUL DUBUC Demande de permis	5153	28-06-75	M-9025	Accordée
MCV-6767	02-02-76	M-506482-D-1 JOSEPH-EDMOUR BRAULT Demande de permis	5150	28-06-75	M-8990	Accordée
MCV-6768	02-02-76	M-506460-D-1 NESTOR DUBE Demande de permis	5149	28-06-75	M-8987	Accordée
MCV-6769	02-02-76	M-506463-D-1 JEAN-GUY LECAVALIER Demande de permis	5148	28-06-75	M-8978	Accordée
MCV-6770	02-02-76	M-506459-D-1 ROLAND PAQUETTE Demande de permis	5148	28-06-75	M-8976	Accordée
MCV-6771	02-02-76	M-505556-D-2 CLAUDE TREMBLAY Demande de permis	5147	28-06-75	M-8966	Accordée
MCV-6772	02-02-76	M-505581-D-3 PIERRE PAGE Demande de permis	5143	28-06-75	M-8940	Accordée
MCV-6773	02-02-76	M-504892-D-1 ADRIEN SAVARD Requérant-vendeur M-506774-D-1 JEAN-GUY HELIE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2231	15-03-75	M-10054	

La Commission:

1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre

Savard, Adrien
5, rue Allard
Matagami
Cté Abitibi (Qué.)
Requérant-vendeur

et

Hélie, Jean-Guy
Macamic
Cté Abitibi-Ouest (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6774	02-02-76	M-500409-D-2 NORMAND MORIN Requérant-vendeur M-506436-D-1 BOUSQUET & CROTEAU ENRG. Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6118	09-08-75	M-9593	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Morin, Normand
8613 A, Viau
St-Léonard (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Bousquet & Croteau Enrg.
(M. Denis Bousquet et Jean-Claude Croteau opérant sous le nom de:)
7955 - 6e Avenue
Rivière-des-Prairies
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région» et de catégorie « Entrepreneur» pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6775	02-02-76	M-501554-D-1 JEAN-LOUIS BEAUDIN & FILS ENRG. Requérante-venderesse M-506476-D-1 JEAN-ROCH BEAUDIN Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3037	05-04-75	M-9600

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Jean-Louis Beaudin & Fils Enrg.
(MM. Jean-Louis et Roch-Jean Beaudin opérant sous le nom de:)
458, boul. Edouard VII
St-Jacques-le-Mineur
Cté Laprairie (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Beaudin, Jean-Roch
458, boul. Edouard VII
St-Jacques-le-Mineur
Cté Laprairie (Que.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région» et de catégorie « Artisan» pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6776	02-02-76	M-503275-D-1 LOUIS ET GUI LETOURNEAU Requérant-vendeur M-506292-D-1 JEAN-GUY LETOURNEAU Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3613	26-06-75	M-7886

La Commission:
1. Accueille la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Louis et Guy Létourneau
(MM. Louis et Jean-Guy Létourneau opérant sous le nom de:)
159, rue Filion
Ste-Rose, Laval (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Létourneau, Jean-Guy
159, rue Filion
Ste-Rose
Laval (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6777	02-02-76	M-504586-D-1 GIOVANNI GENTILE Requérant-vendeur M-506788-D-1 CALOGERO GENTILE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6689	30-08-75	M-10181

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Gentile, Giovanni
7405, Cartier
Montréal (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Gentile, Calogero
5766, Jean-Talon
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6778	02-02-76	M-503814-D-1 ANDRE BELLISLE Requérant-vendeur M-506665-D-1 UBALD MARCOTTE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6125	09-08-75	M-5231

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Bellisle, André
Route 45
C.P. 997
Senneterre
Cté Abitibi (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Marcotte, Ubald
Route 45
C.P. 997
Senneterre
Cté Abitibi (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6779	02-02-76	M-501468-D-1 PIERRE HAMEL Requérant-vendeur M-506277-D-2 BERTRAND LETOURNEUX Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	155	11-01-75	M-4726	

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Hamel, Pierre
130, rue Villeveuve
Val-d'Or
Cté Abitibi Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Létourneux, Bertrand
248, 9e rue
Noranda
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6780	02-02-76	M-501692-D-1 LIONEL CASTONGUAY Requérant-vendeur M-506432-D-1 PIERRE GUILLEMETTE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5939	02-08-75	M-9563	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Castonguay, Lionel
3166, Duluth
Sherbrooke
Cté Sherbrooke (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Guillemette, Pierre
500, Des Jonquilles
Sherbrooke
Cté Sherbrooke (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 5, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6781	02-02-76	M-505763-D-2 D.L.J. EXCAVATION INC. Requérante-venderesse M-506550-D-1 GILLES LIZOTTE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6123	09-08-75	M-9646	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
D.L.J. Excavation Inc.
123, boul. Ste-Rose
Auteuil
Ville de Laval (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Lizotte, Gilles
123, boul. Ste-Rose
Auteuil
Ville de Laval (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6782	02-02-76	M-501336-D-1 RICHARD WAITE Requérant-vendeur M-506659-D-1 YVAN BOUCHER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6124	09-08-75	M-9647

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Waite, Richard
1291, St-Louis
Sherbrooke
Cté Sherbrooke (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Boucher, Yvan
1424, Craig
Sherbrooke
Cté Sherbrooke (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 5, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6783	02-02-76	M-501129-D-1 WILFRID TRAHAN Requérant-vendeur M-506427-D-1 REMI BEDARD Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5623	19-07-75	M-9406

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Trahan, Wilfrid
11376, rue Edger
Montréal-Nord (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Bédard, Rémi
11601, Lamoureux
Montréal-Nord (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6784	02-02-76	M-503284-D-1 JEAN-CHARLES BEAULIEU Requérant-vendeur M-506728-D-1 RAYMOND BLONDIN Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1163	01-02-75	M-11351

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Beaulieu, Jean-Charles
170, St-Maurice
St-Michel-des-Saints
Cté Berthier (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Blondin, Raymond
181, St-Jacques
St-Michel-des-Saints
Cté Berthier (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6785	02-02-76	M-501840-D-1 RAYMOND LANDRY Requérant-vendeur M-504163-D-2 LAURENT GELINAS Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	3751	10-05-75	M-9715

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Landry, Raymond
Taschereau
Abitibi-Ouest (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Gélinas, Laurent
Macamic
Cté Abitibi-Ouest (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6786	02-02-76	M-500994-D-1 GASTON DUBE Requérant-vendeur M-506170-D-2 GERALD LEVASSEUR Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6686	30-08-75	M-10162

La Commission:
1. Accueille la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Dubé, Gaston
15509, Oakwood
Pierrefonds (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Levasseur, Gérald
7615, 22e Avenue
St-Michel
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6787	02-02-76	M-504926-D-1 YVON TURCOTTE Requérant-vendeur M-506202-D-1 WILLIAM PICOTTE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	4239	24-05-75	M-8469

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Turcotte, Yvon
Desmarainville
Abitibi Est
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Picotte, William
2988, boul. Marcoux
Val-d'Or
Abitibi Est
Cté Témiscamingue (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6788	02-02-76	M-502957-D-1 JEAN-GUY CARON Requérant-vendeur M-501475-D-2 GASTON LEHOUILLIER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	1004	25-01-75	M-11608

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Caron, Jean-Guy
5, Allard
C.P. 1445
Matagami
Cté Abitibi-Est (Qué.)
Requérant-vendeur
et

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Lehouillier, Gaston
33, Dieppe
C.P. 941
Matagami
Cté Abitibi-Est (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région », et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6789	02-02-76	M-501868-D-1 VIC PARENTEAU Requérant-vendeur M-506734-D-1 MICHEL COCHRANE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6443	23-08-75	M-9885

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre

Parenteau, Vic
37, Caroche
Val-d'Or
Cté Abitibi (Qué.)
Requérant-vendeur

et

Cochrane, Michel
C.P. 384
114, 16e Rue
Val-d'Or
Cté Abitibi (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6790	02-02-76	M-500413-D-2 JACQUES GUERTIN Requérant-vendeur M-506436-D-4 BOUSQUET & CROTEAU ENRG. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	5622	19-07-75	M-9403

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre

Guertin, Jacques
3444, Lafontaine
Montréal (Qué.)
Requérant-vendeur

et

Bousquet & Croteau Enrg.
(M. Denis Bousquet et Jean-Claude Croteau opérant sous le nom de:)
7955, 6e Avenue
Rivière-des-Prairies
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur

et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6791	02-02-76	M-500409-D-1 NORMAND MORIN Requérant-vendeur M-506436-D-2 BOUSQUET & CROTEAU ENRG. Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	6118	09-08-75	M-9594	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Morin, Normand
8613A, Viau
St-Léonard (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Bousquet & Croteau Enrg.
(M. Denis Bousquet et Jean-Claude Croteau, opérant sous le nom de:)
7955, 6e Avenue
Rivière-des-Prairies
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6792	02-02-76	M-501476-D-1 CLAUDE SAVARD Requérant-vendeur M-506775-D-1 ROMEO GAGNE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	126	11-01-75	M-10047	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Savard, Claude
5, Allard
Matagami
Cté Abitibi-Ouest (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Gagné, Roméo
R.R. no 1
Macamic
Cté Abitibi-Ouest (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 8, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6793	02-02-76	M-500627-D-1 FERNAND DARSIGNY Requérant-vendeur M-506234-D-1 MARIE-PAULE DARSIGNY Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2067	08-03-75	M-4428	

La Commission:
1. Accueille la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Darsigny, Fernand
161, rue Principale
St-Damase
Comté St-Hyacinthe (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Darsigny, Marie-Paule (Mme)
161, rue Principale
St-Damase
Comté St-Hyacinthe (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6794	02-02-76	M-500740-D-1 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-1 TRANSPORT R. & G. INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2078	08-03-75	M-6517

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry, Cté Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Transport R. & G. Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6795	02-02-76	M-500740-D-2 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-2 TRANSPORT R. & G. INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2078	08-03-75	M-6518

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Transport R. & G. Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6796	02-02-76	M-500740-D-3 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-3 TRANSPORT R. & G. INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2078	08-03-75	M-6519

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Transport R. & G. Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6797	02-02-76	M-500740-D-4 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-4 TRANSPORT R. & G. INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2078	08-03-75	M-6520

La Commission:

1. Accueille la requête.

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Transport R. & G. Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.

3. Révoque l'attestation.

4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6798	02-02-76	M-500740-D-5 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-5 TRANSPORT R & G INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2079	08-03-75	M-6521	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté de Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Transport R & G Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté de Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6799	02-02-76	M-500740-D-6 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-6 TRANSPORT R & G INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2079	08-03-75	M-6522	

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté de Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Transport R & G Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté de Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6800	02-02-76	M-500740-D-7 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-7 TRANSPORT R & G INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2079	08-03-75	M-6523	

La Commission:
1. Accueille la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant ous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté de Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Transport R & G. Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté de Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur le délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6801	02-02-76	M-500740-D-8 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-8 TRANSPORT R & G INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2079	08-03-75	M-6524

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et
Transport R & G Inc.
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté Châteauguay (Qué.)
Requérant-acquéreur
et autorise le transfert de l'attestation.
3. Révoque l'attestation.
4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

MCV-6802	02-02-76	M-500740-D-9 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-9 TRANSPORT R. & G. INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2080	08-03-75	M-6525

La Commission:
1. Accueille la requête.
2. Prend acte du contrat intervenu entre
Roger et Gabriel Gagnon
(MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:)
20, Parc Woodland
Ville de Léry
Comté de Châteauguay (Qué.)
Requérant-vendeur
et

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Transport R. & G. Inc. 20, Parc Woodland Ville de Léry Comté Châteauguay (Qué.) Requérante-acquéreur et autorise le transfert de l'attestation. 3. Révoque l'attestation. 4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.				
MCV-6803	02-02-76	M-500740-D-10 ROGER ET GABRIEL GAGNON Requérant-vendeur M-506157-D-10 TRANSPORT R. & G. INC. Requérante-acquéreur Transfert d'attestation ou permis	2080	08-03-75	M-6526	
		La Commission: 1. Accueille la requête. 2. Prend acte du contrat intervenu entre Roger et Gabriel Gagnon (MM. Roger et Gabriel Gagnon opérant sous le nom de:) 20, Parc Woodland Ville de Léry Comté Châteauguay (Qué.) Requérant-vendeur et Transport R. & G. Inc. 20, Parc Woodland Ville de Léry Comté Châteauguay (Qué.) Requérant-acquéreur et autorise le transfert de l'attestation. 3. Révoque l'attestation. 4. Autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.				
MCV-6804	03-02-76	M-504058-D-2 YVON GRENIER Requérant-vendeur M-505567-D-1 YVES LOUIS-SEIZE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	1382	08-02-75	M-5498	Accordée
MCV-9594	19-01-76	M-502402-D-1 ROMUALD POIRIER Requérant-cédant MICHEL POIRIER Requérant-acquéreur Transfert de permis	3041	05-04-75	M-7455	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-699	09-01-76	725-A-D-4 C. MONETTE & FILS LTEE Transfert d'actions	8105	25-10-75	M-11731	Accordée
MPV-710-TF	14-01-76	702-A-D-1-TF AUTOBUS DE COATICOOK INC. Modification de tarif	8452	08-11-75	M-12383	Accordée
MPV-711-TF	14-01-76	602-A-D-5-TF SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE Modification de tarif	8453	08-11-75	M-12387	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-712-TF	14-01-76	602-A-D-6-TF SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE Modification de tarif	8453	08-11-75	M-12388	Accordée
MPV-722-S	28-01-76	3705-A-D-1 THE BIBLE WAY DAY CARE CENTER Nouvelle demande	9202	13-12-75	M-13188	Accordée
MPV-723	28-01-76	3704-A-D-1 MLLE CLAUDETTE LUSSIER Nouvelle demande	9201	13-12-75	M-13187	Accordée
MPV-724	28-01-76	3575-A-D-2 ROBERT AUBUCHON Nouvelle demande	9069	06-12-75	M-13024	Accordée
MPT-9650-TF	09-01-76	21005-D-1-TF FERNAND DUFRESNE & AL. Modification de tarif	8271	01-11-75	M-11808	Accordée
MPT-9704	02-02-76	M-202285-D-7 LA CIE LEDUC LTEE Requérante-cédante M-206741-D-1 LUC CADIEUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8308	01-11-75	M-12168	Accordée
MPT-9705	02-02-76	M-202285-D-9 LA CIE LEDUC LTEE Requérante-cédante M-206757-D-1 HOMER CAMPBELL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8308	01-11-75	M-12170	Accordée
MPT-9706	02-02-76	M-202285-D-6 LA CIE LEDUC LTEE Requérante-cédante M-206743-D-1 LUCIEN GUERIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8309	01-11-75	M-12177	Accordée
MPT-9707-TF	29-01-76	20041-D-1-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE TAXI DE ST-JEAN IBERVILLE INC. Modification de tarif	6686	30-08-75	M-10149	La Commission déclare la requête irrecevable.
MPT-9708	28-01-76	M-204142-D-1 ARMANDO MOLINA Requérant-cédant M-206848-D-1 GILLES BOURBONNAIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9074	06-12-75	M-13063	Accordée
MPT-9709	28-01-76	M-203131-D-1 WILFRID OUELLET Requérant-cédant M-206845-D-1 GILLES CAMPBELL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9075	06-12-75	M-13064	Accordée
MPT-9710	28-01-76	M-201313-D-9 AMAR ENTREPRISES INC. Requérante-cédante M-206844-D-1 NICOLAS KAFKAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9075	06-12-75	M-13066	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9711	28-01-76	M-204956-D-1 SAM LEVINE Requérant-cédant M-206851-D-1 MME AFAF MORCOS Requérante-cessionnaire Transfert de permis	9075	06-12-75	M-13067	Accordée
MPT-9712	28-01-76	M-204580-D-1 ROCCO CONDEMI Requérant-cédant M-206847-D-1 THOMAS TSACHIRIDIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9075	06-12-75	M-13068	Accordée
MPT-9713	28-01-76	M-201013-D-1 GAETAN LAPLANTE Requérant-cédant M-206846-D-1 ANDRE RICHER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9075	06-12-75	M-13069	Accordée
MPT-9714	28-01-76	M-206453-D-1 MOHAMED MOHD TAHER Requérant-cédant M-203913-D-3 GEORGES MANIOUDAKIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9076	06-12-75	M-13070	Accordée
MPT-9715	28-01-76	M-204566-D-2 JOSEPH NOISEUX Requérant-cédant M-206859-D-1 JOSEPH ARES Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9194	13-12-75	M-13139	Accordée
MPT-9716	28-01-76	M-203835-D-1 RAOUL BELANGER Requérant-cédant M-206853-D-1 MME DENISE RICHARD FORTUGNO Requérante-cessionnaire Transfert de permis	9194	13-12-75	M-13140	Accordée
MPT-9717	28-01-76	M-200668-D-10 EDOUARD LATREILLE Requérant-cédant M-206858-D-1 ANDRE GIRARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9194	13-12-75	M-13141	Accordée
MPT-9718	28-01-76	M-201738-D-1 RUSSEL BICKERTON Requérant-cédant M-206862-D-1 ROBERT HEATER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9195	13-12-75	M-13142	Accordée
MPT-9719	05-02-76	M-203931-D-1 LEVINSON TAXI LTEE Requérante-cédante M-206765-D-1 TAXI FELLEGI LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8297	01-11-75	M-12083	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9720	05-02-76	M-203931-D-3 LEVINSON TAXI LTEE Requérante-cédante M-206765-D-2 TAXI FELLEGI LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8297	01-11-75	M-12082	Accordée
MPT-9721	05-02-76	M-203931-D-4 LEVINSON TAXI LTEE Requérante-cédante M-206765-D-3 TAXI FELLEGI LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8297	01-11-75	M-12081	Accordée
MPT-9722	05-02-76	M-203931-D-9 LEVINSON TAXI LTEE Requérante-cédante M-206765-D-4 TAXI FELLEGI LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8297	01-11-75	M-12080	Accordée
MPT-9723	05-02-76	M-203931-D-10 LEVINSON TAXI LTEE Requérante-cédante M-206765-D-5 TAXI FELLEGI LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8297	01-11-75	M-12079	Accordée
MPT-9724	05-02-76	M-203931-D-17 LEVINSON TAXI LTEE Requérante-cédante M-206765-D-7 TAXI FELLEGI LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8296	01-11-75	M-12077	Accordée
MCR-2321	09-01-76	2084-V-D-1 BOISJOLI TRANSPORT INC. Mise en cause LA SUCCESSION DE FEU M. RENE MALO Requérante	8106	25-10-75	M-11782	Accordée
MCR-2334	05-01-76	22024-V-D-2 MARCEL BRUNET Requérant-vendeur TRANSPORT MARCEL BRUNET INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	8288	01-11-75	M-12013	Accordée
MCR-2350	05-01-76	22852-V-D-1 QUICK MESSENGER SERVICE REG'D. Requérante-venderesse QUICK MESSENGER SERVICE (CANADA) LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis	8277	01-11-75	M-11943	Accordée
MCR-2354-TF MCS-1567-TF	12-01-76	12218-V-D-3-TF CHOQUETTE TRANSPORT LTEE Modification de tarif	7746	11-10-75	M-11523	Accordée
MCR-2360-TF	14-01-76	16635-V-D-2-TF P.A. BONNEAU INC. Modification de tarif	8280	01-11-75	M-11960	Accordée

No	Date	Requerants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2336	05-01-76	18480-V-D-2 TRANSPORT ARMAND VEILLEUX INC. Requérante-venderesse 24859-V TRANSPORT MAURICE VEILLEUX ENRG. Requérante-acquéreur Transfert partiel de permis	8304	01-11-75	M-12132	Accordée
MCR-2351	15-01-76	4506-V-D-2 CONRAD BOUCHER EXPRESS Requérante-cédante TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8465	08-11-75	M-12431	Accordée
MCR-2337	12-01-76	7306-V-D-2 TRANSPORT GAUTHIER ENRG. Requérante-venderesse TRANSPORT W. GAUTHIER LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis	8277	01-11-75	M-11944	Accordée
MCR-2347-TF	13-01-76	30007-S-33-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	8473	08-11-75	M-12442	Accordée
MCR-2355-TF	14-01-76	30005-D-21-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE Modification de tarif	8280	01-11-75	M-11959	Accordée
MCR-2359-TF	14-01-76	10184-V-D-3-TF L. BRETON TRANSPORT LTEE Modification de tarif	8280	01-11-75	M-11958	Accordée
MCS-1545	05-01-76	23406-V-D-2 ADAMO SALVATI Voiturier-remorqueur Demande de permis 659-V SMITH TRANSPORT CO. LTD. Voiturier-roulier Droit additionnel	8458	08-11-75	M-12400	Accordée
MCS-1546	05-01-76	16294-V-D-1 NEW WOODBINE TRANSPORT (1968) LIMITED Requérante-venderesse PERRY TRANSPORT LIMITED Requérante-acquéreur Transfert de permis	8447	08-11-75	M-12358	Accordée
MCS-1577-TF	21-01-76	1256-V-D-3-TF A & F BAILLARGEON EXPRESS INC. Modification de tarif	8448	08-11-75	M-12363	Accordée
MCS-1578-TF	21-01-76	7694-V-D-3-TF WESTERN CRATING & MOVING LTD. Modification de tarif	8448	08-11-75	M-12362	Accordée
MCV-6276	05-01-76	M-502578-DS-1 ANDRE PELLETIER Requérant-vendeur M-507040-D-1 ARMAND PELLETIER Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête parue dans le journal « Montréal Matin» les 10, 11, 12 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du règlement no 2.			MRS-2469	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6279	07-01-76	M-503422-DS-1 VALMORE LAVIGUEUR Requérant-vendeur M-507039-D-1 CLAUDE BEAULNE Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête parue dans le journal « Montréal Matin» les 10, 11, 12 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du règlement no 2.			MRS-2480	Accordée
MCV-6291	05-01-76	M-504943-DS-1 HENRI QUEVILLON Requérant-vendeur M-507030-D-1 JEAN-ROCH BERUBE Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête parue dans le journal « La Presse» les 9, 10, 11 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du règlement no 2.			MRS-2473	Accordée
MCV-6577	19-01-76	M-504473-D-1 ROBERT ROCHELEAU Requérant-cédant M-506855-D-1 ROBERT CORBEIL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9059	06-12-75	M-12985	Accordée
MCV-6587	19-01-76	M-501888-D-1 ALPHONSE CHABOT Requérant-cédant M-506776-D-1 GERALD DUFRESNE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6451	23-08-75	M-10051	Accordée
ML-809	30-01-76	742-DY 280-DYV-D-1 CANAPLAN LEASING LIMITED Modification de permis	9074	06-12-75	M-13060	Accordée
ML-810	30-01-76	742-DY 280-DYV-D-2 CANAPLAN LEASING LIMITED Changement d'adresse	9074	06-12-75	M-13061	Accordée
ML-811	28-01-76	86-DY 108-DYV-D-4 AVIS TRANSPORT OF CANADA LTD Droit additionnel	9309	20-12-75	M-13259	Accordée
ML-812	28-01-76	1459-DY 2118-DYV-D-1 LE RELAIS CHEVROLET LTEE Nouvelle demande	9060	06-12-75	M-12993	Accordée
ML-813	28-01-76	1281-DY 1065-DYV-D-3 BOULEVARD BUICK (1973) LTEE Droit additionnel	9074	06-12-75	M-13059	Accordée
ML-814	28-01-76	1464-DY-D-1 CANSTEM LEASING SERVICE INC. Nouvelle demande	9060	06-12-75	M-12990	Accordée
ML-815	28-01-76	1458-DY 2117-DYV-D-1 SILVERLAND LEASING CO. Nouvelle demande	9043	06-12-75	M-12917	Accordée
ML-816	28-01-76	748-DY 437-DYV-D-6 COMPACT RENT A CAR LIMITED Droit additionnel	8461	08-11-75	M-12414	Accordée
ML-817	28-01-76	1-DY 4-DYV-D-3 TILDEN RENT A CAR COMPANY Changement d'adresse	9322	20-12-75	M-13443	Accordée
ML-818	28-01-76	782-DYV-D-2 TRANSPORT INTERNATIONAL POOL (QUE) LTD Modification de permis	9309	20-12-75	M-13260	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-819	26-01-76	2107-DYV-D-1 LOCATION COLUMBIA ENRG. Nouvelle demande	8742	22-11-75	M-12680	Accordée
ML-820	26-01-76	2114-DYV-D-1 DIBBLEE CONSTRUCTION COMPANY LIMITED Nouvelle demande	8742	22-11-75	M-12681	Accordée
ML-821	26-01-76	1454-DY 2110-DYV-D-1 VOLVO (CANADA) LTD Nouvelle demande	8745	22-11-75	M-12722	Accordée
ML-822	26-01-76	1456-DY 2115-DYV-D-1 THE B.M.L. COMPANY REG'D Nouvelle demande	8745	22-11-75	M-12721	Accordée
ML-823	30-01-76	855-DY 379-DYV-D-2 LES LOCATIONS BOISVERT AUTO INC. Droit additionnel	9314	20-12-75	M-13387	Accordée telle qu'amendée
MSM-23-TF	19-01-76	35-N-D-3-TF LA TRAVERSE RIVIERE DU LOUP ST SIMEON LTD. Modification de tarif	8453	08-11-75	M-12384	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-652	30-01-76	24802-V-PN-1 B & B TRUCKING	M-14040	Accordée	30-01-76
MPN-653	30-01-76	24877-V-PN-1 JOE BALFOUR	M-14041	Accordée	30-01-76
MPN-654	30-01-76	24823-V-PN-1 DOUG BRADDOCK	M-14042	Rejetée	
MPN-655	30-01-76	24853-V-PN-1 CAROLINA WESTERN EXPRESS INC.	M-14043	Accordée	30-01-76
MPN-656	30-01-76	24853-V-PN-2 CAROLINA WESTERN EXPRESS INC.	M-14043	Accordée	30-01-76
MPN-657	30-01-76	24853-V-PN-3 CAROLINA WESTERN EXPRESS INC.	M-14043	Accordée	30-01-76
MPN-658	30-01-76	24853-V-PN-4 CAROLINA WESTERN EXPRESS INC.	M-14043	Accordée	30-01-76
MPN-659	30-01-76	24853-V-PN-5 CAROLINA WESTERN EXPRESS INC.	M-14043	Accordée	30-01-76
MPN-660	30-01-76	24850-V-PN-1 GENE W. CLEMENTS	M-14044	Accordée	30-01-76
MPN-661	30-01-76	24738-V-PN-1 DICK'S TRUCKING SERVICE	M-14045	Rejetée	
MPN-662	30-01-76	24865-V-PN-1 STEPHEN E. HASKELL	M-14046	Rejetée	
MPN-663	30-01-76	24876-V-PN-1 J & M TRANSPORT	M-14047	Accordée	30-01-76
MPN-664	30-01-76	24822-V-PN-1 JIM RAY	M-14048	Rejetée	
MPN-665	30-01-76	24875-V-PN-1 RICE WHEELS CO.	M-14049	Accordée	30-01-76
MPN-666	30-01-76	24806-V-PN-1 A & B MILLING CO.	M-14039	Rejetée	
MPN-667	30-01-76	24806-V-PN-2 A & B MILLING CO.	M-14039	Rejetée	
MPN-668	30-01-76	24772-V-PN-1 CHARLES SANDLIN PRODUCE	M-14050	Accordée	30-01-76

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-669	30-01-76	24510-V-PN-12 SHEPCO TRUCKING INC.	M-14051	Accordée	30-01-76
MPN-670	30-01-76	24874-V-PN-1 WATSON TRUCKING INC.	M-14052	Accordée	30-01-76

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
MCV-3463	30-07-74	M-504943-D-1 HENRI QUEVILLON Demande de permis	Entrepreneur	10	M-3363	Accordée
MCV-318	13-06-74	M-501888-D-1 ALPHONSE CHABOT Demande de permis	Artisan	8	M-218	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2195	M-505485-DA-1 MRS-2525 RAYMOND HENRY	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2196	M-502302-DA-2 MRS-2498 REMI MEUNIER	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2197	M-505246-DA-1 MRS-2522 CLAUDE MORIN	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2198	M-502109-DA-1 MRS-2559 ROGER VALLEE	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2199	14898-V-S-3 MRS-2639 CLARKE TRANSPORT ROUTIER LIMITEE	Demande en vertu de l'article 2.75 du règlement no 2. Accordée.	Un voyage
MS-2200	M-503414-DA-2 MRS-2510 RONALD SCHINCK	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2201	M-503405-DA-2 MRS-2508 LIONEL TREMBLAY	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2202	M-506613-DA-1 MRS-2529 RENE ST-MARTIN	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2203	M-503325-DA-1 MRS-2548 REJEAN BARIL	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2204	M-503299-DA-1 MRS-2610 JEAN-PAUL TESSIER	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2205	M-503303-DA-2 MRS-2611 ROBERT DEGRANDPRE	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2206	M-501375-A-2 MRS-2456 PAUL-EMILE CASTONGUAY	Demande parue dans le journal «La Presse» les 8, 9, 10 décembre 1975. Accordée.	Pour la saison hivernale 1975-76.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2207	M-501375-A-1 MRS-2457 PAUL-EMILE CASTONGUAY	Demande parue dans le journal « La Presse » les 8, 9, 10 décembre 1975. Accordée.	Pour la saison hivernale 1975-76.
MS-2208	M-23409-V-S-2 MRS-2577 SERGE COUTU Voiturier-remorqueur 659-V SMITH TRANSPORT CO. LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 18, 19, 20 décembre 1975. Accordée.	Du 16 janvier 1976 au 15 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2209	24839-V-S-1 MRS-2578 LOUIS-PAUL BOUCHARD Voiturier-remorqueur 659-V SMITH TRANSPORT CO. LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 18, 19, 20 décembre 1975. Accordée.	Du 16 janvier 1976 au 15 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2210	24841-V-S-1 MRS-2580 ROLAND WAGNER Voiturier-remorqueur 659-V SMITH TRANSPORT CO. LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 18, 19, 20 décembre 1975. Accordée.	Du 16 janvier 1976 au 15 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2211	24838-V-S-1 MRS-2579 JAMES DIXON Voiturier-remorqueur 659-V SMITH TRANSPORT CO. LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 18, 19, 20 décembre 1975. Accordée.	Du 16 janvier 1976 au 15 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2212	M-501787-DA-1 MRS-2572 PAUL TREMBLAY	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 15, 16, 17 décembre 1975. Accordée.	Du 15 janvier 1976 au 14 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2213	M-503378-DA-1 MRS-2554 GILLES QUESNEL	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2214	M-503338-DA-1 MRS-2550 EDGAR ROBIDOUX	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2215	M-503342-DA-1 MRS-2551 MARCEL LAUZON	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2216	M-503361-DA-1 MRS-2553 YVAN LAUZON	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2217	M-503328-DA-1 MRS-2549 ROGER YELLE	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2218	M-503400-DA-2 MRS-2555 REAL CHENAIL	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2219	M-501956-A-1 MRS-2386 REMI BRISSON	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 27, 28, 29 novembre 1975. Accordée.	Du 8 décembre 1975 au 30 avril 1976.
MS-2220	24567-V-S-1 MRS-2641 WELLIE VALLEE	Demande parue dans le journal « La Tribune » les 9, 10, 11 janvier 1976. Accordée.	Du 29 janvier 1976 au 28 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2221	24568-V-S-1 MRS-2640 PAUL-EMILE VALLEE	Demande parue dans le journal « La Tribune » les 9, 10, 11 janvier 1976. Accordée.	Du 29 janvier 1976 au 28 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2222	M-502194-DA-1 MRS-2495 JACQUES ABRAN	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2223	M-503406-DA-2 MRS-2509 JACQUES LAROCQUE	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2224	M-502976-DA-1 MRS-2600 PIERRE BLAIN	Demande parue dans le journal « Montréal Matin » les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2225	M-502095-DA-2 MRS-2606 GUY MORIER	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2226	M-503236-DA-1 MRS-2609 RICHARD METHOT	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2227	M-506520-DA-1 MRS-2528 ROBERT DUBE	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2228	M-504917-DA-2 MRS-2591 GENEREUX CONSTRUCTION INC.	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 6, 7, 8 janvier 1976. Accordée.	Du 19 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2229	M-506742-DA-1 MRS-2530 GABRIEL RICHARD	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2230	M-505552-DA-2 MRS-2619 MME JEANNE-D'ARC LAMOTHE	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2231	M-503413-DA-2 MRS-2556 MICHAEL DINNIGAN	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2232	M-503549-DA-1 MRS-2615 REAL GENDRON	Demande parue dans le journal «Montréal Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976. Accordée.	Du 23 janvier 1976 au 30 avril 1976.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-576	30-01-76	2126-A-P-1 ARMAND BERTHELOT Intimé	129	10-01-76	Q-6896	

La Commission décrète que le permis numéro 2126-A, à la demande du détenteur, Armand Berthelot, ne sera pas renouvelé le 1er avril 1976.

QPV-577	30-01-76	470-A-P-1 ANGLO CANADIAN PULP AND PAPER MILLS LTD. Intimée	129	10-01-76	Q-6895	

La Commission à la demande de la détentrice: révoque à toutes fins que de droit le permis numéro 470-A, détenu par Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Ltd.

QPT-2727	30-01-76	Q-202252-P-1 (Q-201028-D-16) RADIO TAXI GUAY INC. Requérante-cédante intimée (Q-202252) ROSAIRE BÉLANGER Requérant-cessionnaire intimé		10-01-76	Q-6913	

La Commission corrige dans la décision QPT-2610, l'adresse du requérant-cessionnaire pour qu'elle se lise: 191, 106e Rue, Montmorency (Que.)

QPT-2728	30-01-76	Q-201505-P-1 CLAUDE COURTEMANCHE Intimé		10-01-76	Q-6866	

La Commission révoque à toutes fins que de droit le permis numéro Q-201505-D-001 émis au nom de Claude Courtemanche.

QCR-1377	30-01-76	10694-V-P-1 J. P. BLANCHETTE TRANSPORT LTÉE Intimée	53	03-01-76	Q-6834	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission modifie sa décision MCR-1263 en y radiant les deux restrictions 1 et 2, à savoir:
Restrictions:
1. Ce permis émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976, est renouvelable à la demande de la détentrice ou par décision «proprio-motu» de la Commission.
2. Ce permis est incessible et deviendra invalide, si le contrôle existant au 31 octobre 1974 est changé.

QCR-1378	30-01-76	10-V-P-6 GUILBAULT TRANSPORT INC. Intimée	130	10-01-76	Q-6902	

La Commission modifie la décision QCR-1229, en y ajoutant un droit additionnel *b* comme suit:
«En donnant le service autorisé par la clause *b* de son permis; la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants: L'Ange-Gardien, Beaupré, Château-Richer, Ste-Anne-de-Beaupré et St-Grégoire, tous dans le comté de Montmorency.

QCR-1381	04-02-76	20951-V-P-1 ALBANY BERGERON & FILS INC.		15-11-75	Q-6336	

La Commission:
1. accueille la requête de la partie requérante;
2. décrète à toutes fins que de droit la révocation de la décision rendue le 8 décembre 1975, sous le numéro QCR-1307;
3. décrète ne pas donner suite à l'avis «proprio motu» publié le 15 novembre 1975, ce dernier dossier étant clos à toutes fins que de droit.

QCS-758	30-01-76	9570-V-P-2 LAMOTHE TRANSPORT INC. Intimée	128	10-01-76	Q-6861	

La Commission modifie la décision MCS-1123 du 2 avril 1975, en y radiant les deux restrictions, à savoir:
Restrictions:
1. Ce permis émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976, est renouvelable à la demande de la détentrice ou par décision «proprio motu» de la Commission.
2. Ce permis est incessible et deviendra invalide, si le contrôle de la compagnie existant au 31 octobre 1974 est changé

QCS-759	30-01-76	22499-V-P-4 LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. *HUDSON BAY TRANSPORT INC.* Intimée	52	03-01-76	Q-6833	

La Commission modifie les décisions MCR-1262 et MCS-782, en radiant les restrictions 1 et 2, à savoir:
Restrictions:
1. Ce permis émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976, est renouvelable à la demande de la détentrice ou par décision «proprio motu» de la Commission.
2. Ce permis est incessible et deviendra invalide, si le contrôle de la compagnie existant au 31 octobre 1974 est changé.

QCS-760	30-01-76	8565-V-P-8 CENTRAL TRUCK LINES LTD. Intimée	52	03-01-76	Q-6831	

La Commission modifie ses décisions MCS-783 et MCR-1264, en y rayant les restrictions 1 et 2, à savoir:
Restrictions:
1. Ce permis émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976, est renouvelable à la demande de la détentrice ou par décision «proprio motu» de la Commission.
2. Ce permis est incessible et deviendra invalide si le contrôle de la compagnie existant au 31 octobre 1974 est changé.

QCS-761	30-01-76	4724-V-P-4 MAGNY TRANSPORT INC. Intimée	52	03-01-76	Q-6832	

La Commission modifie les décisions MCS-786 et MCR-1267, en y rayant les restrictions 1 et 2, à savoir:
Restrictions:
1. Ce permis émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976, est renouvelable à la demande de la détentrice ou par décision «proprio motu» de la Commission.
2. Ce permis est incessible et deviendra invalide, si le contrôle de la compagnie existant au 31 octobre 1974 est changé.

QCV-6334	30-01-76	Q-501864-P-1 GERALD NIQUET	8633	15-11-75	Q-6353	

La Commission revise la décision QCV-3252 en corrigeant le nom de Gérard Niquet pour Gérald Niquet.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-6335	30-01-76	Q-504205-P-1 (Q-505166-D-1) LORENZO MORNEAU Intimé-cédant DENIS TREMBLAY Intimé-cessionnaire	9228	13-12-75	Q-6676	

La Commission:

1. Révoque la décision QCV-2646 autorisant le transfert de l'attestation Q-504205-D-1 détenue par Lorenzo Morneau en faveur de Denis Tremblay;

2. Prend acte du désistement produit au dossier Q-504205-D-1 et par conséquent, annule l'attestation Q-505166-D-1 émise à Denis Tremblay pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 1, de catégorie: Artisan et remet en vigueur l'attestation Q-504205-D-1 détenue par Lorenzo Morneau pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 1, de catégorie Artisan.

Le dossier Q-505166-D-1 est par conséquent clos.

QCV-6336	30-01-76	Q-504384-P-001 GABRIEL CAOUETTE Intimé	129	10-01-76	Q-6859	

La Commission:

1. révoque la décision QCV-5227 du 27 novembre 1975;

2. autorise en faveur de:

Gabriel Caouette
St-Norbert, (Arthabaska) (Qué.)

la délivrance du permis suivant:

camionnage en vrac, de catégorie Entrepreneur dans la région no 4, conformément aux dispositions du Règlement no 12;

3. fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.

QCV-6337	30-01-76	Q-503475-P-1 HENRI ALLARD	8638	15-11-75	Q-6358	

La Commission corrige le numéro du dossier dans la décision QCV-2339 pour qu'il se lise Q-503475-D-1.

QCV-6338	30-01-76	Q-501137-P-001 HILAIRE DUBE Intimé	129	10-01-76	Q-6889	

La Commission:

1. révoque sa décision QCV-5139;

2. autorise l'émission du permis suivant en faveur de Hilaire Dubé;

camionnage en vrac, de catégories Région et Entrepreneur, dans la région no 3, conformément aux dispositions du Règlement no 12;

3. fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.

QCV-6339	30-01-76	Q-500631-P-001 FERNAND MORIN Intimé	130	10-01-76	Q-6900	

La Commission modifie, sa décision QCV-5211, pour qu'elle se lise: catégorie: «Entrepreneur».

QCV-6340	30-01-76	Q-502007-P-001 DUBE & FRERE ENR (par J.-B. Dubé) Intimé	130	10-01-76	Q-6901	

La Commission:

1. révoque à toutes fins que de droit sa décision QCV-5224, rendue le 27 novembre 1975.

2. décrète que la requête Q-3744 doit être rayée du rôle, la décision ayant été déjà rendue.

QCV-6341	30-01-76	Q-502628-P-1 (D-1) GRAVEL & DESBIENS INC. Intimée-cédante Q-502619-P-1 (D-11) TREMBLAY EXPRESS LTEE Intimée-cessionnaire	5926	02-08-75	Q-4370	

La Commission revise le paragraphe 2 du dispositif de la décision QCV-2252 pour qu'il se lise:

2. décrète la remise du montant de $50 déposé par Gravel & Desbiens Inc.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-6347	03-02-76	Q-504359-P-001 RENE BLAIS Intimé	9	03-01-76	Q-6799	

La Commission modifie sa décision QCV-5235:
1. en remplaçant le considérant 2 de la page 1 par le suivant:
«Considérant que la partie-requérante a fourni la preuve de propriété d'un camion au 14 avril 1972.»
2. en remplaçant le dispositif 1 de la page 2 par ce qui suit:
«Autorise la délivrance du permis suivant en faveur de René Blais:
camionnage en vrac, de catégories Région et Entrepreneur, dans la région no 4, conformément aux dispositions du Règlement no 12;
«Fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.»

QCV-6348 (a QCV-6352 incl.						
QCV-6348	03-02-76	Q-504775-P-001 EMILIEN LEBLANC			Q-6905	
QCV-6349	03-02-76	Q-503033-P-001 RAOUL BOUCHARD			Q-6906	
QCV-6350	03-02-76	Q-503033-P-002 RAOUL BOUCHARD			Q-6907	
QCV-6351	03-02-76	Q-505440-P-001 JEAN-PAUL BOURASSA			Q-6904	
QCV-6352	03-02-76	Q-502903-P-001 LEONARD GAGNE Intimés.			Q-6903	

La Commission: modifie ses décisions conformément à la liste ci-dessous:

No de la décision	*Nom*	*Correction*
QCV-5150	EMILIEN LEBLANC	catégorie Artisan
QCV-2947	RAOUL BOUCHARD	catégorie Entrepreneur
QCV-2945	RAOUL BOUCHARD	catégorie Entrepreneur
QCV-4938	JEAN-PAUL BOURASSA	dossier: Q-505440-D-1
QCV-2881	LEONARD GAGNE	adresse: 2215, Chemin-des-Foulons, Sillery (Qué.) catégorie Entrepreneur.

QSM-112	30-01-76	123-N-P-1 GUY HARVEY Intimé	129	10-01-76	Q-6888	

La Commission révoque à toutes fins que de droit le permis numéro 123-N détenu par Guy Harvey.

AUDIENCES PUBLIQUES

QPV-580-S	03-02-76	3538-A-D-2 CLAUDE LETOURNEAU Demande de permis		26-04-75	Q-3411	Accorde la demande amendée.
QCR-1379	02-02-76	7138-V-D-2 BEGIN TRANSPORT LTEE Demande de permis		25-01-75	Q-2742	Rejetée
QCR-1386	04-02-76	6793-V-D-15 BRAZEAU TRANSPORT INC. Modification de permis	5316	05-07-75	Q-4143	Rejetée
QCS-765	03-02-76	21166-V-D-1 QUEVILLON TRANSPORT ENRG.		14-06-75	Q-3953	Rejetée
QCS-769	04-02-76	18451-V-D-2 & 18451-V-D-3 LIONEL FOURNIER Modifications de permis		11-01-75 08-02-75	Q-2703 Q-2818	

La Commission:
1. accorde la requête 18451-V-D-2 et accorde également la requête 18451-V-D-3 telle qu'amendée:
2. modifie le permis no 18451-V détenu par Lionel Fournier.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QME-1	04-02-76	5427-V-D-3 RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	1152	01-02-75	Q-2805	Rejetée
QME-2	04-02-76	147-V-D-7 GOSSELIN TRANSPORT LTEE Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	1545	23-01-74	Q-0721	Rejetée
QME-3	04-02-76	15-V-D-16 TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	1149	01-02-75	Q-2803	Rejetée
QME-4	04-02-76	7147-V-D-6 L. THIBODEAU TRANSPORT INC. Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.		01-02-75	Q-2808	Rejetée
QME-5	04-02-76	3312-V-D-3 CARON & FILS TRANSPORT INC. Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	2533	22-03-75	Q-3156	Désistement
QME-6	04-02-76	13963-V-D-5 SPEEDWAY TRANSPORT LIMITED Requérant LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	1148	01-02-75	Q-2802	Rejetée
QME-7	04-02-76	32-V-D-8 TRANSPORT DALLAIRE LTEE Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	2063	08-03-75	Q-3028	Rejetée
QME-8	04-02-76	7737-V-D-5 BELLECHASSE TRANSPORT INC. Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	1150	01-02-75	Q-2804	Rejetée
QME-9	04-02-76	257-V-D-4 TREMBLAY EXPRESS LIMITEE Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	2873	29-03-75	Q-3256	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QME-10	04-02-76	443-V-D-5 HARVEY TRANSPORT LIMITEE LIMITED Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	3007	05-04-75	Q-3281	Désistement
QME-11	04-02-76	3653-V-D-5 THETFORD TRANSPORT LIMITEE Requérante LE MINISTERE DES TRANSPORTS Intervenant Demande de permis en vertu du règlement 23.	5444	03-08-74	Q-1476	Rejetée
QCV-6344	03-02-76	Q-505191-D-1 RICHARD LORD Demande de permis	6957	06-09-75	Q-5148	Accordée
QCV-6345	03-02-76	Q-505295-D-1 RENE LEVESQUE Demande de permis	7313	20-09-75	Q-5756	Accordée
QCV-6346	03-02-76	Q-505316-D-1 LES ENTREPRISES GAGNON & TETRAULT INC. Demande de permis	7313	20-09-75	Q-5753	Accordée
QCV-6353	04-02-76	Q-505365-D-1 & Q-505365-D-2 LUCIEN JEAN Demandes de permis		18-10-75	Q-6090 Q-6091	Accordées
QCV-6354	04-02-76	Q-505371-D-1 & Q-505371-D-2 & Q-505371-D-3 CONSTRUCTION EMMA INC. Demandes de permis		25-10-75	Q-6205 Q-6204 Q-6203	Accordées
QCV-6355	04-02-76	Q-505256-D-1 — Q-505256-D-2 Q-505256-D-3 & Q-505256-D-4 ROGER PARADIS INC. Demandes de permis	7294	20-09-75	Q-5593 Q-5595 Q-5610 Q-5590	Accordées
QCV-6356 à QCV-6358 incl.	04-02-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du règlement 12 sur le camionnage en vrac.				Accordées
		Re: *Catégorie* *Région*				
QCV-6356	04-02-76	Q-503133-D-1 Artisan 3 JACQUES AUGER			Q-6442	
QCV-6357	04-02-76	Q-504676-D-1 Artisan 3 MME CARMEN LEBEL			Q-6453	
QCV-6358	04-02-76	Q-504885-D-1 Entrepreneur 2 JEAN-MARC SAVARD			Q-6540	

SEANCES EN CHAMBRE

QPV-578	02-02-76	146-A-D-1 AUTOBUS VICTORIAVILLE LTEE Droit additionnel	6646	30-08-75	Q-4702	Accordée
QPV-581-S	04-02-76	3618-A-D-1 JEAN-MARIE SANTERRE (faisant affaire sous le nom de: LES AGENCES LE VAILLANT-COURT) Demande de permis	9450	27-12-75	Q-6764	Accordée
QPV-582-S	04-02-76	2077-A-D-1 CONRAD CYR Modification de permis	9330	20-12-75	Q-6661	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-583-S	04-02-76	3329-A-D-1 ARISTIDE CYR Modification de permis	9329	20-12-75	Q-6660	Accordée
QPV-584	04-02-76	3159-A-D-1 SERVICE D'AUTOBUS DE LA MAURICIE LTEE	9331	20-12-75	Q-6688	

La Commission, à la demande de la détentrice Service d'Autobus de La Mauricie Ltée:

1. révoque les décisions autorisant les services suivants:
   a) De Trois-Rivières à Grand'Mère et retour;
   b) Voyages à charte-partie à Grand'Mère et retour:
   1. aux frontières des Etats-Unis;
   2. aux frontières de l'Ontario;
   3. aux frontières du Nouveau-Brunswick.
2. annule lesdits permis à toutes fins que de droit.

QPV-585	04-02-76	3313-A- (3683-A) T.E.S.I. (SAGUENAY) LTEE & TRANSPORT D'ECOLIERS CHIC INC. AUTOBUS ST-DAVID INC. Requérantes «Demande pour autoriser la fusion des requérantes»	8434	08-11-75	Q-6293	La Commission déclare irrecevable la demande des parties requérantes.
QPT-2729	02-02-76	Q-202302 PIERRE-MARIE COULOMBE Demande de permis	8894	29-11-75	Q-6497	Accordée
QPT-2730	02-02-76	Q-202297 MADAME UNYSE DERASPE Demande de permis	8892	29-11-75	Q-6463	Accordée
QPT-2733	04-02-76	Q-202048 JEAN-CLAUDE CANUEL Demande de permis	8265	01-11-75	Q-6229	Accordée

No	Date	Requérants	Journal page	Journal date	Cause	Décisions
QCR-1376	30-01-76	5486-V-DS-1 CHABOT & FRERES ENRG. (BERNARD & FRANÇOIS CHABOT) Requérant-vendeur B. & F. CHABOT INC. Requérant-acquéreur Transfert de permis	Le Soleil	11,12,13 déc. 1975	QRS-1586	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1382	04-02-76	22173-V-D-8 CHO-BO INC. Demande de permis	9331	20-12-75	Q-6689	Accordée
QCR-1383	04-02-76	481-V-D-1 J. WILFRID PAQUET ENRG. (ANDRE PAGEAU) Demande de permis	5770	26-07-75	Q-4292	Accordée
QCR-1384	04-02-76	4732-V-D-6 GRENIER TRANSPORT INC. Droit additionnel	9328	20-12-75	Q-6649	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1387	04-02-76	851-V-D-3 DUBOIS TRANSPORT INC. Modification de permis	9447	27-12-75	Q-6749	Désistement
QCR-1388	04-02-76	443-V-D-10 HARVEY TRANSPORT LIMITEE *HARBEY TRANSPORT LIMITED* Modification de permis	9449	27-12-75	Q-6760	Accordée
QCS-762	02-02-76	23130-V-D-1 JOSEPH CLOUTIER Voiturier-remorqueur 6793-V BRAZEAU TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	9173	13-12-75	Q-6590	Rejetée
QCS-763	02-02-76	4005-V-D-1 FRANK GLODE LTEE Demande de permis	6315	16-08-75	Q-4418	Désistement
QCS-766	04-02-76	11292-V-D-2 RADISSON TRANSPORT INC. Droit additionnel	9328	20-12-75	Q-6653	La Commission: 1. annule le permis spécial émis le 18 novembre 1975; 2. accueille la requête.
QCS-767	04-02-76	19911-V-D-4 RODRIGUE ROUSSEL & CIE LTEE Demande de permis additionnels	9337	20-12-75	Q-6741	Accordée
QCS-768	04-02-76	24603-V-D-1 CLERMONT COTE Voiturier-remorqueur 2951-V TRANSPORT JEAN COTE LTEE Voiturier-roulier	7994	15-10-75	Q-6127	Rejetée
QCS-770	04-02-76	21965-V-D-1 MARCEL BOUTET Modification de permis	9449	27-12-75	Q-6759	Accordée
QCV-5763	19-01-76	Q-501104-D-001 FERNANDO PLANTE Requérant-cédant Q-505154-D-001 ANDRE POULIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5934	02-08-75	Q-4368	Accordée
QCV-5764	19-01-76	Q-500386-D-001 LEO LESSARD Requérant-cédant Q-505427-D-1 MICHEL LESSARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9179	13-12-75	Q-6633	Accordée
QCV-5765	19-01-76	Q-505086-D-1 GASTON LATERREUR Requérant-cédant Q-505432-D-1 DENIS TANGUAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9179	13-12-75	Q-6632	Accordée
QCV-6342	02-02-76	Q-503285-D-1 SOCIETE AVICOLE DES ILES (M. EUDORE LABRIE) Intimée				La Commission: 1. révoque à toutes fins que de droit ses attestations Q-503285-D-1 & D-2; 2. rejette la requête.
QCV-6343	02-02-76	Q-503248-D-002 JEAN-CHARLES BEAULIEU Changement de région	9337	20-12-75	Q-6740	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-6363	04-02-76	Q-504887-D-1 MARCEL CLOUTIER Demande de permis	8767	22-11-75	Q-6408	Accordée
QL-340	03-02-76	769-DY & 305-DYV-D-3 DENIS PEPIN AUTOS LTEE	56	03-01-76	Q-6850	Accordée
QL-341	04-02-76	3137-DYV-D-1 JACQUES DEBROUX Demande de permis	9328	20-12-75	Q-6651	Accordée
QL-342	04-02-76	757-DYV-D-1 (Q-600202-D-1) LAC ST-JEAN DEMENAGEMENT LTEE Modification de permis	4649	07-06-75	Q-3663	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

NO	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
QPN-192	04-02-76	24827-V-PN-1 JACK L. HILLMAN	Q-7082	Accordée	03-02-76
QPN-193	04-02-76	24643-V-PN-1 D.C. MOTTA d/b/a D.C. MOTTA REFRIGERATED FOODS	Q-7083	Rejetée	

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1572	23134-V-S-2 Cause: QRS-1605 DENIS PELLETIER Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT INCORPORE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 22, 23 et 24 décembre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 16 octobre 1976, ou jusqu'à décision finale.
QS-1573	Q-503176-ADD-001 Cause: QRS-1628 LEON-GUY BOUCHARD	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 6, 7 et 8 janvier 1975. Désistement.	

63458-o

Compagnies — Loi des

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
CLUB OPTIMISTE STE-THERESE INC. 1251-2968	23 04 69	3	10
CONSTRUCTION T.G.T. INC. *T.G.T. CONSTRUCTION INC.* 1354-3004	25 02 74	3	4
CORPORATION INTERPAC INC. *INTERPAC CORPORATION INC.* 1371-8721	26 03 75	3	4
LOWBY'S LIMITED 1103-0930	12 10 45	4	5
PIGEON, MARINE & SPORTS INC. 1124-8234	23 12 65	4	7
BRENDAN WOOD & ASSOCIES (QUEBEC) LTEE *BRENDAN WOOD & ASSOCIATES (QUEBEC) LTD.* 1240-8563	06 10 71	3	4

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63456-o

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
HOTEL CHATEAU DU LAC MAGOG INC. 1245-5895	30 12 70	Granby	85, rue Merry sud, Magog.
MANNA LIMITEE 1114-3435	07 07 60	3645, boulevard St-Joseph-est, Montréal.	3600, Montée St-Aubin, Chomedey, Laval.
MULTI AUTOMATIC TRANSMISSION INC. 1105-8765	23 09 59	Montréal	8435, Lafrenaie, Saint-Léonard.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63456-o

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES AMUSEMENTS MODERNES INC. *MODERNS AMUSEMENTS INC.* 1232-3838	Montréal	Initial et 1968 à 1975 incl.
ASSOCIATION DES TERRAINS DE CAMPING ET CARAVANING DU QUEBEC 1242-4636	Saint-Léonard	1971 à 1975 incl.
ASSOCIATION SPORTIVE OLYMPIQUE 1278-1787	Montréal	1968 à 1975 incl.
AU PETIT CAPORAL INC. 1243-0096	Montréal	Initial et 1965, 1966, 1968, 1971 à 1975 incl.
LA CABANE ELECTRONIQUE D.D. INC. *THE ELECTRONIC HOUSE D.D. INC.* 1347-5462	Westmount	Initial et 1974, 1975
CAFE DE ROME INC. 1112-9707	Montréal	1973 à 1975 incl.
CAPSUNICAL INC. 1243-0609	Montréal	1968 à 1975 incl.
CATARI RESTAURANT LTD. 1119-7118	Montréal	Initial et 1966, 1971 à 1975 incl.
LE CLUB DE CHASSE ET PECHE DE ST-GEDEON, FRONTENAC 1261-3170	Saint-Gédéon	Initial et 1971 à 1975 incl.
DI-MAULO-67 LTD. 1121-7148	Montréal	Initial et 1966, 1968, 1970 à 1975 incl.
ENCANS AGRICOLES LEO LTEE 1147-7734	Ferme-Neuve	1971, 1974 à 1975 incl.
LES ENTREPRISES CUZZOLINI, INC. *CUZZOLINI ENTERPRISES INC.* 1330-2286	Lachine	Initial et 1975
LES ENTREPRISES M.J.M. INC. 1124-8051	Montréal	Initial et 1966, 1967, 1970 à 1975 incl.
FLAMINGO ESTATES CO. LTD. 1257-6732	Montréal	1972 à 1975 incl.
HAPPY LIFE DISTRIBUTORS LTD. 1253-4046	Montréal	1971, 1973 à 1975 incl.
LES LOCATIONS BONAVENTURE LTEE 1239-8335	Grand-Mère	Initial et 1971 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
MACHINES & EQUIPEMENT DE BUREAU SHERBROOKE INC. 1273-2285	Sherbrooke	Initial et 1968 à 1975 incl.
MANOIR DU LAC, INC. 1151-7877	Lac Millette, Sainte-Adèle	1957 à 1975 incl.
MOTEL L'EMERILLON INC. 1256-4209	Pointe-du-Lac	Initial et 1966, 1971 à 1975 incl.
METRO HOME IMPROVEMENTS LTD. 1267-1871	Montréal	1970 à 1975 incl.
NATE'S DELICATESSEN & STEAK HOUSE (HULL) LIMITED 1218-3893	Hull	Initial et 1972 à 1975 incl.
PAMPERO FOOD PRODUCTS INC. 1194-7827	Montréal	Initial et 1973 à 1975 incl.
PAN AMERICAN MINES LTD. (No Personal Liability) 1275-7969	Montréal	1971 à 1975 incl.
PIEDMONT COUNTRY LODGE INC. 1249-7400	Piedmond	Initial et 1965 à 1975 incl.
PINTO FASHIONS IMPORT CORP. 1215-4167	Montréal	1973 à 1975 incl.
LES PLACEMENTS AVIGNION INC. 1235-5038	Brossard	Initial et 1971 à 1975 incl.
LES PLACEMENTS DIVERSIFIES DU QUEBEC LTEE 1253-6116	Montréal	Initial et 1970 à 1975 incl.
PRESIDENTIAL MORTGAGE & ACCEPTANCE LTD. 1228-5441	Montréal	Initial et 1973, 1974, 1975
QUALITY MANUFACTURING & IMPORTING LTD. 1209-1971	Montréal	1964 à 1975 incl.
RESTAURANT DE LA PLACE INC. 1165-9711	Trois-Rivières	1971 à 1975 incl.
LA SEIGNEURIE PIERRE BOUCHER 1240-1964	Boucherville	Initial et 1964 à 1975 incl.
A. STERNTHAL ENTERPRISES LTD. 1229-6711	Montréal	1966, 1968 à 1975 incl.
VILLA DE CESAR INC. 1194-2844	Montréal	1967 à 1975 incl.
VOYAGES LAURIER INC. 1297-6791	Sainte-Foy	1973 à 1975 incl.

63456-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
CONVENCO OF CANADA LIMITED	09 02 74	6
NORVIC MOTOR SALES LIMITED	31 05 75	22
GEORGE RUSZNYAK LTD.	07 12 74	49

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies, conditionnellement à l'adoption d'un nom français dans les 30 jours suivant la révocation.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

63456-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
LA COMPAGNIE D'EXCURSIONS MARITIMES DU QUEBEC *QUEBEC WATERWAYS SIGHTSEEING TOURS COMPANY*	27 07 74	30
JEAN LOUE TOUT INC. *JOHNNY RENT-ALL INC.*	23 03 74	12

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

63456-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Caisses d'épargne et de crédit

LA CAISSE D'ECONOMIE DES TECHNICIENS PROFESSIONNELS

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a décrété la dissolution de « LA CAISSE D'ECONOMIE DES TECHNICIENS PROFESSIONNELS » conformément à l'article 95e de la Loi des caisses d'épargne et de crédit.

Québec, le 16 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63527-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE CHATEAUGUAY

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 4 novembre 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE DE CHATEAUGUAY » modifiant son territoire qui était « Châteauguay Village » en celui de « Des Villes de Châteauguay, de Châteauguay-Centre et de Léry ».

Québec, le 16 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63532-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE CHRIST-ROI DE CHATEAUGUAY

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 10 novembre 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE DE CHRIST-ROI DE CHATEAUGUAY » modifiant son territoire qui était « La paroisse du Christ-Roi de Châteauguay » en celui de « Des Villes de Châteauguay-Centre et de Léry ».

Québec, le 16 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63530-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ELIE-DE-CAXTON

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: « LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ELIE-DE-CAXTON ».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: Paroisse Saint-Elie, Charette, Canton Hunterstown, paroisse et village Saint-Paulin, paroisse Saint-Alexis (Maskinongé), paroisse Saint-Mathieu, village Saint-Boniface de Shawinigan (St-Maurice).

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Saint-Elie, dans le district électoral de Maskinongé.

Cette caisse sera affiliée à l'Union Régionale de Trois-Rivières des Caisses Populaires Desjardins.

Québec, le 16 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63529-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MEDARD

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que « LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MEDARD » a été dissoute le 26 juin 1975 et ce, en vertu de la Loi des caisses d'épargne et de crédit et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Québec, le 15 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63528-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-PHILIPPE DE MONTREAL

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 10 décembre 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE DE ST-PHILIPPE DE MONTREAL » modifiant son territoire qui était « borné à l'ouest par le boulevard l'Acadie, à l'est par le boulevard Pie IX, au sud par la voie ferrée du Pacifique Canadien, et au nord par la Rivière des Prairies » en celui de « La Ville de Montréal ».

Québec, le 16 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63533-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE SOCIALE DE ST-SEBASTIEN D'IBERVILLE

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 28 avril 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE SOCIALE DE ST-SEBASTIEN D'IBERVILLE » modifiant son territoire qui était « Paroisse St-Sébastien » en celui de « Paroisse St-Sébastien, Venise-en-Québec et Pike River ».

Québec, le 16 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63531-o ALBERT JESSOP.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Istvan Beck

Avis est donné que le soussigné, administrateur, domicilié à 3140, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Stephen Istvan Beck.

Le requérant,
63427-6-2-o ISTVAN BECK.

Laszlo Andras Beck

Avis est donné que Laszlo Andras Beck, étudiant, domicilié au 3140 boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Leslie Andrew Beck.

Le requérant,
63426-6-2-o LASZLO ANDRAS BECK.

Marie-Thérèse Sylvie Côté

Avis est, par la présente, donné que Marie-Thérèse-Sylvie, Côté, étudiante, domiciliée au 105, rue Frontenac, St-Bruno-de-Montarville, district de Montréal, Québec, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour changer son nom en celui de Marie-Thérèse-Sylvie Choquette.

Montréal, le 3 février 1976.

Les procureurs de la requérante,
63512-7-2-o CLARKE, KOOIMAN & WYLLIE.

Madeleine Couture

Avis est par les présentes donné que Mlle Madeleine Couture, résidant au 108 boulevard Jutras ouest, à Victoriaville, comté d'Arthabaska, a présenté une requête au ministre de la justice en vertu de la Loi du changement de nom, dans le but de faire changer son nom en celui de Madeleine Collard, avec toutes les conséquences légales résultant de tel changement.

Arthabaska, le 30 janvier 1976.

Les procureurs de la réquerante,
MOISAN, BELLAVANCE, AUBERT,
63505-7-2-o LEMELIN, LABBÉ.

Aïda Emara

Avis est donné par les présentes que Aïda Emara, étudiante, domiciliée au 8286, Lacordaire, à St-Léonard, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour demander un décret changeant son prénom en celui de Sonia Emara.

Montréal, le 27 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
VILLENEUVE, PIGEON, CLÉMENT
63470-7-2-o & GUILBEAULT.

Ignace Ferland

Avis est par les présentes donné que Ignace Ferland, domicilié au 256, Bord-de-l'Eau ouest, La Sarre, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin que son nom de baptême (Ignace Ferland) soit changé en celui de Fernand Paquette, nom sous lequel il a toujours été connu, le tout conformément à la Loi du changement de nom.

Le procureur du requérant,
63429-6-2-o NICOLE BRETON.

Henry Flanceinbaum

Avis est donné que Henry Flanceinbaum, administrateur, résidant au 5810, rue Palmer, Côte St-Luc, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Henry Abrahams.

Ce changement de nom s'appliquera également à son épouse, dame Ida Cooney.

Montréal, le 28 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63471-7-2-o FRANKEL & FRANKEL.

Andreas Dimitropoulos-Giannakoulias

Avis est par les présentes donné que Andreas Dimitropoulos-Giannakoulias, employé, domicilié à 4568, boulevard Levesque dans la ville de St-Vincent-de-Paul, district de Montréal, a l'intention de présenter une demande au l'eutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Andreas Dimitropoulos-Giannakoulias en Andreas Giannakoulias.

Daté à Montréal, ce 22 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63428-6-2-o FANNY & PRICE.

David Bryant Golden

Avis est par les présentes donné que David Bryant Golden, étudiant en médecine, de la ville de Saint-Laurent, district de Montréal, résidant et domicilié au 2820, Lippé, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir un décret changeant son nom en celui de David Bryant Kotler Golden.

Montréal, le 27 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
HALPERIN, ASHENMIL,
63472-7-2-o KOTLER & SHUSTER.

Gisèle Larche

Avis est donné que Gisèle Larche, cuisinière, résidant et domiciliée au 9248, rue Airlie, ville LaSalle, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en

conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Gisèle Desjeans.

Lachine, le 22 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
63473-7-2-o BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE.

Alexandre Paul Macevicz

Avis est donné que Alexandre Paul Macevicz, administrateur, résidant au 5010, avenue MacDonald, app. 30, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Alexandre Paul Mace.

Montréal, le 28 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63474-7-2-o FRANKEL & FRANKEL.

Daniel Paiement

Avis est donné que Daniel Paiement, domicilié au 3351, avenue St-Samuel, Giffard, a déposé une requête auprès du ministre de la justice de la province de Québec, pour changer son nom de Daniel Paiement en celui de Daniel Carre, et qu'à défaut de toute opposition auprès dudit ministre, ce dernier recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil d'effectuer ledit changement de nom.

Québec, ce 9 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63517-7-2-o BLAIS & APRIL.

Geza Papolczy

Avis est donné que Geza Papolczy, comptable, de la ville de Brossard, district de Montréal, province de Québec, domicilié et résidant à 1140 Paquette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Geza Lynd.

Montréal, le 5 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63444-6-2-o STEVEN KORDA.

Joseph Albert Gaudias Rosario Plante

Avis est donné que Joseph Albert Gaudias Rosario Plante, domicilié et résidant Route 5, Plage Beauchesne à Arthabaska, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Joseph Albert Gaudias Rosario Rock Plante.

Le procureur du requérant,
63430-6-2-o DENIS LAVIGNE, *avocat.*

Anna Jayashree Ramavataram

Avis est donné que Mlle Anna Jayashree Ramavataram, étudiante, domiciliée à 3046, rue Raudot, en la ville de Ste-Foy, district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de: Anna Jayashree Ramavataram en Anna Jayashree Kilambi.

Ste-Foy, le 23 janvier 1976.

Le procureur de la requérante,
63453-6-2-o ME PAUL LAQUERRE, *notaire.*

Arthur Roy

Avis est donné que Arthur Roy résidant et domicilié au 12, chemin Lasalle à Lachine, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Yvon Laurendeau.

À la suite de ce décret, le nom de son épouse, Incoronata Scanzano Roy, sera également changé en celui de Incoronata Scanzano Laurendeau.

Lachine, ce 21 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63431-6-2-o BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ACOUSTIQUES BERNA INC.

Avis est par les présentes donné que « ACOUSTIQUES BERNA INC. », une compagnie constituée suivant la Loi des compagnies et ayant son siège social à Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Signé à Laval, district de Montréal, ce trentième jour de novembre 1975.

Le secrétaire,
63476-o MARIE-CLAIRE STIVAL.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS ET D'ORANGERAIES DE FLORIDE

Avis est par les présentes donné que la société « L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS ET D'ORANGERAIES DE FLORIDE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de l'autoriser à abandonner sa charte.

Montréal, le 19 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
63491-o MERCIER & ROBB.

CENTRE DU PNEU ASBESTOS INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE DU PNEU ASBESTOS INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Asbestos, ce 9 décembre 1975.

Le procureur de la compagnie,
63477-o J. GILLES GEOFFROY.

LES DEVELOPPEMENTS DE L'ORMIERE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES DEVELOPPEMENTS DE L'ORMIERE INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire,
63502-o JACQUES GRAVEL.

ELAN FASTENERS LTD.
LES FERMETURES ELAN LTEE

Avis est par les présentes donné que « ELAN FASTENERS LTD. — LES FERMETURES ELAN LTEE », une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec pour demander la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 26 janvier 1976.

Le secrétaire,
63499-o VINOD K. GOEL.

EPICERIE PATRICIA VAILLANCOURT INC.

Avis est donné que la compagnie « EPICERIE PATRICIA VAILLANCOURT INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
RAYMOND-PIERRE GINGRAS, *notaire.*

161, St-Louis.
Warwick, Qué. 63462-o

HOTEL MAPLE (STANSTEAD) LIMITEE

Prenez avis que la compagnie « HOTEL MAPLE (STANSTEAD) LIMITEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Sherbrooke, ce 3 février 1976.

Le procureur de la compagnie,
63511-o RAYMOND DROUIN, *notaire.*

JEMORA INC.

Avis est par les présentes donné que « JEMORA INC. » (autrefois: LES ENTREPRISES GENICO LTEE), s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières pour demander d'abandonner sa charte.

Ste-Gertrude, ville de Bécancour, ce 23 janvier 1976.

Le procureur de la compagnie,
63478-o ROLLAND BOUCHARD, *notaire.*

LOCATIONS DESLOCO INC.

Prenez avis que la compagnie « LOCATIONS DESLOCO INC. », ayant son siège social à St-Jean, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

St-Jean, le 26 janvier 1976.

Le procureur de la compagnie,
63475-o JACQUES RANCOURT.

MAISON L. G. BEAUBIEN (1959) INCORPOREE

Prenez avis que la compagnie « MAISON L. G. BEAUBIEN (1959) INCORPOREE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce cinquième jour de janvier 1976.

(Sceau) *Le procureur de la compagnie,*
63463-o Me ANDRÉ GIBEAULT.

MEDIA MOSAIC INC.

La compagnie « MEDIA MOSAIC INC. », constituée en corporation en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Mansonville, province de Québec, donne avis qu'elle s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 26 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
63486-o LEBOVICS, CYTRYNBAUM & SCHWARTZ.

PRODUCTIONS COCCINELLE INC.

Prenez avis que la compagnie « PRODUCTIONS COCCINELLE INC. », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 5701, Christophe-Colomb à Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
63503-o Mes BUREAU et CHAMPAGNE.

SERVICE DE RECEPTION DE MONTREAL INC. MONTREAL RECEPTION SERVICES INC.

Avis est par les présentes donné que « SERVICE DE RECEPTION DE MONTREAL INC. — MONTREAL RECEPTION SERVICES INC. », dont le bureau principal est situé dans la ville de Montréal, province de Québec, fera une demande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, Québec, ce 21e jour de janvier 1976.

Le secrétaire,
63479-o MARGUERITE GRAVEL.

LES SPORTS LEO LESSARD INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SPORTS LEO LESSARD INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
63480-o LÉO LESSARD.

SUMMIT ENTERPRISES INC.

Avis est par les présentes donné que « SUMMIT ENTERPRISES INC. », ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 30e jour de janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
63504-o STEIN & STEIN.

SYNDICAT INDUSTRIEL DE SOUTH DURHAM INC.

Prenez avis que la compagnie « SYNDICAT INDUSTRIEL DE SOUTH DURHAM INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
63464-o ME MARTHE GAUTHIER, *notaire.*

Curatelle publique

Succession Wilfrid Colette

Succession de Colette, Wilfrid, en son vivant de 1815, rue Guertin, Ville St-Laurent, Qué., décédé le 5 février 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chapitre 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 356 (Qué.)
H2N 1N6 63469-o

Succession Ian Molenda

Succession de Molenda, Ian, en son vivant de 3544, rue De Bullion, appartement 2, Montréal (Qué.), décédé le 14 septembre 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354 (Qué.),
H2N 1N6 63501-o

Demande(s) à la Législature

La Commission des écoles catholiques de Montréal

Avis est donné que La Commission des écoles catholiques de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour demander l'adoption d'une loi l'autorisant:

a) à revaloriser, à compter du 1er juillet 1975, la rente de ses pensionnés non enseignants qui étaient prestataires au 31 décembre 1973, d'un pourcentage égal à 3% multiplié par le nombre d'années entières entre la date de retraite et le 31 décembre 1974; et

b) à assumer le coût total de cette revalorisation, sans affecter la contribution des membres cotisants actuels et futurs du régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission;

c) le tout en dérogation à l'article 100 de la Loi du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre 12 des Lois du Québec de 1973).

Montréal, le 16 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
BRUNET, DUROCHER,
63359-5-4-o DENIS & PARENT.

GEDNEY CORP.

Avis est par les présentes donné que Lewis D. Neuwirth déposera au Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privée ayant pour but de révoquer la dissolution de la charte de « GEDNEY CORP. ».

Montréal, ce 30 janvier 1976.

Les procureurs du pétitionnaire.
GEOFFRION, PRUD'HOMME, CHEVRIER, CARDINAL, MARCHESSAULT, MERCIER & GREENSTEIN.

63522-7-4-o

Succession Léon Lambert de Loulay

Avis est par la présente donné qu'un projet de loi sera déposé au secrétariat des Commissions aux fins d'annuler une substitution créée par le testament de monsieur Léon Lambert de Loulay, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, sous le numéro 52860, et de déclarer monsieur Gérard Major propriétaire de l'immeuble décrit à l'acte de vente enregistré au susdit bureau d'enregistrement sous le numéro 108676 et, plus particulièrement, connu sous le numéro 77-85 du cadastre de la paroisse de St-Eustache, lequel immeuble est affecté par la substitution.

Les procureurs du requérant,
BINETTE, LACHANCE, BELISLE, TAILLEFER & THÉORET, *notaires.*

63487-7-4-o

Municipalité de Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf

Avis est par les présentes donné que la municipalité de Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf, s'adressera lors de la prochaine session législative, à l'Assemblée nationale, pour qu'une loi soit adoptée dans le but d'annexer à ladite municipalité, les rangs un (1) et deux (2) Nord-est, A, B, E, F et G du canton de Montauban.

Québec, ce 22 janvier 1976.

Les procureurs de la municipalité,
LACROIX, ROUTHIER, BOUCHARD, GAGNON, BEAUPRÉ.

63439-6-4-o

Ville de St-Jérôme

Avis est par les présentes donné que la ville de St-Jérôme s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à la prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi ayant pour objet de corriger et de ratifier certains enregistrements concernant le cadastre du village de St-Jérôme, division d'enregistrement de Terrebonne.

St-Jérôme, ce 29 jour de janvier 1976.

Les procureurs de la ville de St-Jérôme.
63521-7-4-o FORGET, ROCHON et PRÉVOST, *avocats.*

Ministère des affaires municipales

Ville de Black Lake

Le lieutenant-gouverneur en conseil, par son arrêté no 254-76 du 28 janvier 1976, conformément à l'article 43 de la Loi des cités et villes (S.R.Q. 1964, chapitre 193), a approuvé le Règlement no 289 du conseil municipal de la ville de Black Lake, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Rivière-Blanche, comté de Mégantic, dont description apparaît ci-après, à la ville de Black Lake; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de Rivière-Blanche, dans le comté municipal de Mégantic, comprenant en référence au cadastre du canton d'Ireland les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, routes, emprises de chemin de fer, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du lot 452; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne séparative des rangs VIII et IX, en allant vers le sud-est, jusqu'à la ligne séparative des cantons d'Ireland et de Coleraine; partie de ladite ligne séparative de cantons, en allant vers le sud-ouest, jusqu'à la ligne séparative des rangs VII et VIII du cadastre du canton d'Ireland; partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne séparative des lots 452 et 453 dudit cadastre; enfin, ladite ligne séparative de lots jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des affaires municipales,
63460-o ME ROCH BOLDUC.

Ville de Saint-Césaire

Le lieutenant-gouverneur en conseil, par son arrêté no 255-76 du 28 janvier 1976, conformément à l'article 43 de la Loi des cités et villes (S.R.Q. 1964, chapitre 193), a approuvé le Règlement no 362 du conseil municipal de la ville de Saint-Césaire, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la paroisse de Saint-Césaire, comté de Rouville, dont description apparaît ci-après, à la ville de Saint-Césaire; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté municipal de Rouville, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Césaire les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, ou parties d'iceux, le tout ren-

fermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du lot 469; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne brisée limitant à l'est ledit lot 469 jusqu'à la ligne nord du lot 400; les lignes nord et sud-est du lot 400; les lignes sud-est et sud du lot 401; une ligne brisée séparant les lots 469 et 470 des lots 402, 403 et 404; partie de la ligne séparative des lots 470 et 405 sur une distance de trois cent soixante-dix-huit pieds et deux dixièmes (378.2 pi.); dans le lot 470, une ligne droite jusqu'à un point situé sur la ligne nord-ouest dudit lot et à une distance de quatre cent vingt-quatre pieds et trois dixièmes (424.3 pi.) de l'angle nord-ouest du susdit lot; le côté sud-est de l'emprise d'un chemin public limitant au sud-est le lot 474, en allant vers le sud-ouest, jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest dudit lot 474; ledit prolongement et ladite ligne sud-ouest; partie de la ligne sud-ouest du lot 476 sur une distance de deux cent quatre-vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (285.9 pi.); dans le lot 476, une ligne parallèle à la ligne séparative des lots 474 et 476 jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 476-2; les lignes sud-ouest, nord-ouest et nord-est dudit lot 476-2; une ligne parallèle à la ligne séparative des lots 474 et 476, en allant vers le nord-est, jusqu'à un point situé au sud-ouest et à une distance de deux cent cinquante pieds (250.0 pi.) du côté sud-ouest de l'emprise du chemin public limitant au nord-est les lots 476 et 474; une ligne parallèle au côté sud-ouest de ladite emprise, en allant vers le sud-est, sur une distance de cent pieds (100.0 pi.); une autre ligne parallèle à la ligne séparative des lots 474 et 476, en allant vers le nord-est, et son prolongement jusqu'au côté nord-est de l'emprise dudit chemin limitant au nord-est les lots 476, 474 et 475; le côté nord-est de ladite emprise, en allant vers le sud-est, jusqu'au prolongement du côté est de l'emprise d'un chemin public limitant à l'est les lots 475 et 474; enfin, ledit prolongement et le côté est de ladite emprise, en allant vers le sud, jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des affaires municipales,
63460-o Me Roch Bolduc.

Ville de Victoriaville

Le lieutenant-gouverneur en conseil par son arrêté no 112-76 du 14 janvier 1976, conformément à l'article 43 de la Loi des cités et villes (S.R.Q. 1964, chapitre 193), a approuvé le Règlement no 409 N.S. du conseil municipal de la ville de Victoriaville, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, dont description apparaît ci-après, à la ville de Victoriaville; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, dans le comté municipal d'Arthabaska, comprenant en référence au cadastre du canton de Stanfold les lots ou parties de lots et leurs subdivisions futures ainsi que les chemins, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection du prolongement de la ligne séparative des lots 21B et 22A du rang XII avec la ligne médiane de la rivière Bulstrode; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: ledit prolongement et ladite ligne séparative de lots jusqu'au côté nord-ouest de l'emprise du chemin public du douzième rang; ledit côté nord-ouest en allant vers le sud-ouest jusqu'à la ligne séparative des lots 23B et 23C du rang XII; partie de ladite ligne séparative de lots et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Bulstrode; enfin, la ligne médiane de ladite rivière dans une direction générale nord-est jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des affaires municipales,
63460-o Me Roch Bolduc.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Assurances

AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY », dont le siège social est situé à New-York, N.Y., États-Unis d'Amérique, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a fusionné toutes ses affaires dans le Québec avec « GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY », dont le siège social est situé à New-York, N.Y., États-Unis d'Amérique, en vertu d'un contrat de fusion qui a pris effet le 1er octobre 1975;

Attendu que « GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY » est dûment autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « AMER-

ICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY » sont annulés à compter du 31 décembre 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 31 décembre 1975.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,
63422-6-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

SUN INSURANCE OFFICE LIMITED

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « SUN INSURANCE OFFICE LIMITED », dont le siège social est situé à Londres, Angleterre, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a réassuré toutes ses affaires dans le Québec avec « THE LONDON ASSURANCE », dont le siège social est situé à Londres, Angleterre, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux compagnies le 19 décembre 1975 et lequel contrat de réassurance a pris effet le 1er janvier 1976;

Attendu que « THE LONDON ASSURANCE » est dûment autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « SUN INSURANCE OFFICE LIMITED » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « SUN INSURANCE OFFICE LIMITED » sont annulés à compter du 1er janvier 1976.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 1er janvier 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,
63445-6-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

Ministère de l'éducation

Municipalité scolaire Louis-Joliet

Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire Louis-Joliet le territoire de l'Île d'Anticosti pour l'annexer, pour les catholiques au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la municipalité scolaire du Littoral.

Le ministre de l'éducation,
63538-7-2-o JEAN BIENVENUE.

Municipalité scolaire de Sorel

Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire du Lac St-Pierre, les lots du cadastre 219 à 240 inclusivement de la municipalité de St-David-de-Guire, pour les annexer, pour protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la municipalité scolaire de Sorel.

Le ministre de l'éducation,
63461-7-2-o JEAN BIENVENUE.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Canton de Brompton

Cadastre: canton de Brompton; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Avis est par la présente donné que le lot 9A-18 du rang III est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Cap-Santé

Cadastre: paroisse de Cap-Santé; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: Cap-Santé.

Avis est par la présente donné que le lot 58-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Charlesbourg

Cadastre: paroisse de Charlesbourg; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Notre-Dame-des-Laurentides, maintenant la cité de Charlesbourg.

Avis est par la présente donné que le lot 446-69 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Compton

Cadastre: canton de Compton; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: canton de Compton.

Avis est par la présente donné que les lots 27E-1 à 27E-8 du rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de De L'Ile

Cadastre: canton de De L'Ile; division d'enregistrement: Lac Saint-Jean Est; municipalité: canton de Delisle.

Avis est par la présente donné que les lots 3-132, 3-45, 3-46 du rang I sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Ely

Cadastre: canton d'Ely; division d'enregistrement: Shefford; municipalité: canton de Valcourt.

Avis est par la présente donné que les lots 432-2 à 432-4 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Mégantic

Cadastre: village de Mégantic; division d'enregistrement: Frontenac; municipalité; ville de Lac Mégantic.

Avis est par la présente donné que les lots 2330-277, 2330-278 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: Rock-Forest.

Avis est par la présente donné que les lots 1106-57-4-1, 1106-57-4-2 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: paroisse de Saint-Elie d'Orford.

Avis est par la présente donné que le lot 567-2-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: village de Deauville.

Avis est par la présente donné que les lots 340-30, 340-32 et qu'une partie du lot 340-15 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ville de Rouyn

Cadastre: ville de Rouyn; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: cité de Rouyn.

Avis est par la présente donné que le lot 198-7-41 du bloc 198 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi

Cadastre: village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: cité de Chicoutimi-Nord, maintenant la ville de Chicoutimi.

Avis est par la présente donné que les lots 41-246, 41-247, 44-306 à 44-308 du rang I Ouest, canton de Tremblay, sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Cadastre: paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Boucherville.

Avis est par la présente donné que les lots 131-2, 132-4, 133-5, 134-7 et 135-13 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Flore

Cadastre: paroisse de Sainte-Flore; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: cité de Shawinigan.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 34-33 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil

Québec, le 12 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville

Cadastre: paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville; division d'enregistrement: Missisquoi; municipalité: Venise-en-Québec.

Avis est par la présente donné que les lots 152-6-1, 152-6-3, 152-6-5, une partie des lots 152-6-2, 152-6-4 sont annulés en verru de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-L'Ile-Perrot

Cadastre: paroisse de Sainte-Jeanne-de-L'Ile-Perrot; division d'enregistrement: Vaudreuil; municipalité: Ville de Pointe-du-Moulin.

Avis est par la présente donné que le lot 23-3 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Julienne

Cadastre: paroisse de Sainte-Julienne; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: paroisse de Sainte-Julienne.

Avis est par la présente donné que le lot 404-8 du rang II, canton de Rawdon, est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Luc

Cadastre: paroisse de Saint-Luc; division d'enregistrement: Saint-Jean; municipalité: ville de Saint-Luc.

Avis est par la présente donné que les lots 136-7 à 136-141 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Maurice

Cadastre: paroisse de Saint-Maurice; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: paroisse de Saint-Louis-de-France.

Avis est par la présente donné que la partie restante du lot 278-15 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Nicolas

Cadastre: paroisse de Saint-Nicolas; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: village de Saint-Rédempteur.

Avis est par la présente donné que les lots 454-7 à 454-10 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil

Québec, le 12 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Nicolas

Cadastre: paroisse de Saint-Nicolas; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Bernières.

Avis est par la présente donné que le lot 526-13 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Cadastre: paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est par la présente donné que le lot 63-382 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Shipton

Cadastre: canton de Shipton; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: ville d'Asbestos.

Avis est par la présente donné que les lots 6A-204, 6A-205 du rang I sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Shipton

Cadastre: canton de Shipton; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: canton de Shipton.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 20B-1 du rang III est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil

Québec, le 13 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Trois-Rivières

Cadastre: paroisse de Trois-Rivières; division d'enregistrement: Trois-Rivières; municipalité: ville de Trois-Rivières-Ouest.

Avis est par la présente donné que les lots 9-13, 10-22 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 novembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Wentworth

Cadastre: canton de Wentworth; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: Wentworth-Nord.

Avis est par la présente donné que les lots 19B-1 à 19B-9, 19B-11 à 19B-20, 19B-29 à 19B-32, 19B-38 à 19B-41, 20-16 à 20-29, 20-31 à 20-35, 20-46 à 20-48, 20-50 à 20-67, 20-69 et 20-70 du rang IX et les lots 20-1, 20-2 du rang X sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 23 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63459-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi de l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, Bureau 1017, Montréal (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
Région de Québec		
Mino, Roland, 2965, 1ère Avenue, Québec (Québec) G1L 3P3	30-05-71	
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 1S5	23-05-71	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Chamard, John McLean, 1509 Sherbrooke West, Suite 18A, Montréal (Québec) H3G 1L7	16-08-72	
Edmison, Ralph Staples, 1414 Drummond, Apt. 826, Montréal (Québec) H3G 1W1	12-04-74	
Lamb, Roland Thomas, 1414 Drummond, Suite 1121, Montréal (Québec) H3G 1W1	15-06-74	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec)	11-06-75	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Ronald, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Almudevar, Manuel, 612 St. John's Road, Apt. 114, Pointe-Claire (Québec) H3R 3K3	01-12-70	
Aronovitch, Michael, 4119 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 9 Nelson, Montréal (Québec) H4X 1E9	01-12-70	
Bérard, Michel-J., 1440, Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal 107 (Québec)	06-06-75	
Black, Donald Kenneth, Case postale 95, Hudson Heights (Québec) J0P 1J0	01-12-70	
Bossé, Jean, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal (Québec) H4K 1B3	24-09-72	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Brow, George Raymond, 1374 Sherbrooke Street West, Apt. 7, Montréal (Québec) H3G 1J6	01-12-70	
Browman, Mark, 7841-2nd Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., Medical Arts Bldg., Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Cantero, Antonio, 1396, Ste-Catherine ouest, Montréal (Québec) H3G 1P9	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724 Upper Belmont Avenue, Montréal (Québec) H3Y 1K4	01-12-70	
David, Paul-P., 8705, rue Barbeau, Montréal (Québec) H1R 2N3	01-12-70	
Dawson, Howard L., 14 Bellevue Avenue, Westmount, Montréal (Québec) H3Y 1G5	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	
Eakin, W.W., 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 704, Montréal (Québec) H3G 1L5	15-01-71	
Feeney, Neil, 27 Holton Avenue, Westmount, Montréal (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C. W., 1414 Drummond Street, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	
Gélinas, André, 565, Javelin, Dorval (Québec) H9P 2C1	01-12-70	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gibbard, Bruce A., 4324 Sherbrooke West, Suite 48, Montréal (Québec) H3Z 1E1	30-06-74	
Gold, Michael M., 5785 Côte des Neiges, Apt. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand 55, chemin Ste-Catherine, app. 706, Montréal (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Hunt, Brian R., 1538 Sherbrooke West, Apt. 622, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-01-73	
Johnston, Kenneth B., Main Road, Hudson, Vaudreuil (Québec) J0P 1H0	31-12-70	
Korenberg, Lela C., 1538 Sherbrooke Street West, Suite 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Korenberg, Morton, Medical Arts Bldg., Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Kravitz, Henry, 4994 Circle Road, Montréal (Québec) H3W 1Z7	10-06-72	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Legendre, J.-Henri, 969, boul. St-Joseph est, app. 3, Montréal (Québec) H2J 1K9	01-12-70	
Levin, Clifton Douglas, 176, Bedbrooke Avenue, Montréal-Ouest (Québec)	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, Côte des Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
MacDonald, Allison D., 3550, Côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538 Sherbrooke Street West, Apartment 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J. Gordon, 4485, Sherbrooke ouest, Westmount, Montréal (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	
Manseau, J.-Arthur, 960, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1K8	01-12-70	
Mason, Edward Halton, 3465, Côte des Neiges, suite 81, Montréal (Québec) H3H 1T7	07-01-71	
Melhado, Gérald Carlton, 900 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3A 1G3	01-01-71	
Moll, Albert Edward, 3550 Côte des Neiges Road, suite 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Montgomery, Lorne C., 556 Grosvenor Avenue, Montréal (Québec) H3Y 2S4	01-12-70	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman J., 4141, Sherbrooke ouest, app. 540, Montréal (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330, Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 1115 Sherbrooke West, Apt. 1403, Montréal (Québec) H3A 1H3	03-01-71	
Pearson, Georges J.R., 5715, avenue Darlington, app. 1, Montréal (Québec) H3S 2H6	01-12-70	
Robert, Paul, 3489, avenue Atwater, app. 6, Montréal (Québec) H3H 1Y2	03-02-71	
Scott, W. Clifford M., 1260 McGregor Avenue, Apt. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Smith, Clifton Conway, 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 1020, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Stein, Samuel, 1025 Pine Avenue West, Montréal (Québec) H3A 1A1	01-07-72	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 Sherbrooke Street West, Apt. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Wood, David John, 4119 Sherbrooke West, Westmount (Montréal) (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Wyndowe, Jeffrey, 4700 Bonnavista Avenue, suite 202, Montréal 248 (Québec)	20-07-75	
Région de Québec		
Lapointe, Donat, 220, Grande-Allée est, app. 650, Québec (Québec) G1R 2J1	13-01-71	
Larue, Lucien, 964, Casot, Québec (Québec) G1S 2Y2	26-12-70	
Parrot, Paul, 1328, avenue des Pins, Sillery (Québec) G1S 4J5	01-12-70	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul-A., 2805, Willowdale, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71	
Brouil'e, Raynald, 3775, Saint-Hubert, app. 10, Montréal (Québec) H2L 3Z9	02-01-71	
Chevrefils, Paul-E., 7960, Saint-Denis, Montréal (Québec) H2R 2G1	13-12-70	
Cholette, Albert-M., 5001, Garnier, Montréal (Québec) H2J 3T1	01-01-74	
Gordon, Lionel, 6235A, Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72	
Jacques, Elphège, 190, rue Principale est, Farnham (Québec) J2N 1L4	01-12-70	
Joannette, Jean-Paul, 4930, Mayfair, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70	
Mayman, Abe, 5845 Côte des Neiges, Apt. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70	
Scott, Benjamin H., 5146 Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71	
Vines, Norman M., 1452 Bishop Street, Suite 3, Montréal (Québec)	01-12-70	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, Case postale 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-10-71	
Région de Québec		
Leclaire, Yves, 2832, Valcourt, Québec (Québec) G1W 1W3	01-12-70	
Rinfret, Charles-G., 1035, boul. Pie XII, Ste-Foy (Québec) G1W 4N6	13-12-70	
Samson, J.-W., 14, Parc Samuel-Holland, app. 1607, Québec (Québec) G1S 4M6	27-07-72	
Région des Cantons de l'Est		
Grainger, Thomas R., Case postale 1500, John Manville Clinic, Asbestos, Richmond (Québec) J1T 3N2	01-12-70	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Asselin, Charles, 3410, avenue Benny, app. 2A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74	
Asselin, Raymond, 45, rue Saint-Georges, St-Jean (Québec) J3B 2S2	17-08-74	
Baril, Claude, 3703, rue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Beaulieu, J.-Édouard, Case postale 148, Saint-Rémy, Napierville (Québec) J0L 2L0	30-03-71	
Beaulieu, Mario, 3333 Queen Mary Road, app. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76	
Beaumier, Antoine, 489, Victoria, app. 440, St-Lambert (Québec) J4P 2J3	26-09-74	
Beauséjour, Guy, 3766 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74	
Bertrand, Jean-Louis, 435, rue Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74	
Bieniecki, Irena, 531 Rockland Avenue, Montréal (Québec) H2V 2Z4	02-09-72	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333 Queen Mary, app. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Bossé, Lucien, 345, avenue Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Bourcier, René, 5450, Côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74	
Bourgoin, Jean-Charles, 1248, rue Lajoie, Montréal (Québec) H2P 1P1	15-04-71	
Bourke, Edward T., 18 Thornhill Avenue, Westmount, Montréal (Québec) H3Y 2E2	09-03-71	
Boyles, Williams Howard, 1414 Drummond Street, Apt. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71	
Burns, Frank Léonard, 1414 Drummond Street, Apt. 1022, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-02-71	
Bushell, Winston C., 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	10-02-71	
Caplan, Herbert, 3535 Queen Mary Road, Apt. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73	
Casaubon, Jacques, 2100, Jean-Talon est, Montréal (Québec) H2E 1V3	30-06-74	
Chicoine, Claude, 4290, Beaubien est, Montréal 409, (Québec)	10-10-75	
Chicoine, Claude-R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74	
Coen, Irving, 43 Donegani Avenue, Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74	
Cohen, Robert H., 5153 Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74	
Colle, Albert-Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71	
Copelovitch, Bernard, 5845, Côte des Neiges, app. 485, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-08-74	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue de l'Église, app. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	17-08-74	
Décary, Rémi, 245, Bord-du-Lac, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75	
Degrandmont, Claude, 4934, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72	
De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke est, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74	
Déom, Guy, 915, avenue Suzanne, Saint-Vincent-de-Paul, Laval (Québec) H7C 2J1	21-02-75	
Déom, Marguerite, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul, Laval (Québec) H7C 2J1	21-02-75	
Diner, Murray H., 5757, Decelles, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	26-04-74	31-12-75
Dufresne, Roger, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Dundass, Georges M., 4545, Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E8	03-03-73	
Elo, James Thomas, 1414 Drummond Street, Apt. 909, Montréal (Québec) H3G 1W1	16-02-71	
Faith, Robert W., 1538 Sherbrooke Street West, Suite 605, Montreal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Flam, David J., 4495 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74	
Fortin, Jean-Marc, 2025, boul. Concorde, Laval (Québec) H7G 2G3	17-08-74	
Franklin, Gérald, 4078 Gage Road, Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74	
Gendron, Roland, 900, Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73	
Geoffrion, Paul, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 604, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Geoffrion, Roland, 48, Lakeshore, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H4	20-06-74	
Griffiths, Victor Bryan, 6600 Trans Canada Highway, Suite 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Guimond, Jean, 4352, Beaubien est, Montréal (Québec)	05-06-75	
Hale, George K., 465 Victoria Avenue, Apt. 131, St-Lambert (Québec) J4P 2J2	29-06-74	
Harvey, Robert F., 474 Strathcona Avenue, Montréal (Québec) H3Y 2X1	15-04-71	
Henry, Donald Ward, 227 Kenaston Avenue, Montréal (Québec) H3R 1M3	31-01-71	
Huot, Jean, 3, rue Canal nord, Case postale 268, Greenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75	
Jenne, Ross E., 90 Morgan Road Baie-D'Urfé (Québec)	03-01-76	
Jones, Ronald G., 3550 Côte des Neiges, Apt. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74	
Kennedy, Duncan J., 6717 Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74	
Kent, Léonard E., 4695 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1G2	07-04-71	
Kimura, Akira, 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Kleinman, Ezra, 4375, boul. Notre-Dame, Laval (Québec) H7W 1T4	17-08-74	
Kutzman, Ernest-Abraham, 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 410, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, app. 501, Montréal (Québec) H3A 1E7	10-07-74	
Labelle, Paul, 11271, Henri-d'Arles, Montréal (Québec) H4K 1T4	11-08-71	
Lafleur, Roland, 250, avenue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T6	06-06-74	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, Beaconsfield (Québec)	25-06-75	
Lajoie, J.-Gaston, 5305 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74	
Lalanne, Jean-Guy, 719, 1ère Rue, Iberville (Québec) J2X 3C2	17-01-73	
Lamarche, Roger, 6119, Monkland, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74	
Lamoureux, Maurice, 187, boul. Sauvé, St-Eustache (Québec)	11-06-75	
Lanctot, Michel, 3875, St-Urbain, Apt. 419, Montréal (Québec) H2W 1V1	04-01-76	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75	
Larue, Charles-Arthur, 6746, St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2	21-06-74	
Lawlor, Robert, 3333, chemin Reine-Marie, Montréal (Québec) H3V 1A2	18-02-71	
Lefebvre, Pierre-L., 2225, boul. Lapinière, Ville Brossard (Québec) J4W 1M3	02-02-71	
Lefort, Guy, 42, Principale est, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74	
Le François, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75	
Legault, J.-Victor, 5757, Decelles, app. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73	
Lépine, Louis, 3703, rue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Lerner, Earl, 23 Valois Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9R 4B4	17-08-74	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757 Decelles Avenue, Apt. 3, Montreal (Québec) H3S 2C3	17-08-74	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, de l'Église, app. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74	
Marchand, Paul-R., 1006 Medical Arts Building, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-05-74	
Mathieu, Léopold, 1103, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1L3	15-06-74	
Miller, Seymour S., 5025 Sherbrooke Street West, Apt. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74	
Miller, Stephen, 6600 Trans Canada Highway, Apt. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Moran, C. Léo, 1509, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3G 1L7	03-10-75	
Munro, David John, 3550, Côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73	
Muroff, Frédérick, 1414 Drummond Street, Apt. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71	
Myles, Thomas A., 1538 Sherbrooke Street West, Suite 412, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	
Nadeau, J.-Roland, 3550, Côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74	
Oliver, Austen W., 1414 Drummond Street, Apt. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Parent, Benoit, Place Victoria, app. 808, Montréal (Québec).	23-08-72	
Pearson, Hyman H., 4780 Côte des Neiges Road, Apt. 19, Montréal (Québec) H3V 1G2	06-02-71	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75	
Poch, Lewis Neville, 1 Westmount Square, Apt. 346, Westmount, Montréal (Québec) H3Z 2P9	14-04-71	
Prosterman, Léonard, 6000 Côte des Neiges Road, Apt. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74	
Reich, Eric B., 7005 Kildare Road, Apt. 4, Montréal (Québec) H4W 1C1	17-08-74	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, Case postale 6128, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74	
Rennert, Michael D., 5165 Queen Mary Road, Apt. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Robinson, Wilfrid-R., 3410, Benny, app. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Rogers, Mervyn Allen, 4300, boul. de Maisonneuve ouest, app. 702, Montréal (Québec) H3Z 1K8	06-02-71	
Rosen, Harry, 3545 Côte Ste-Catherine, Apt. 107, Montréal (Québec) H3T 1C7	03-02-74	
Rouleau, François-G., 520, Cherrier, Montréal (Québec)	23-05-75	
Saint-Denis, Ronald, 2819, rue Masson, Montréal (Québec) H1Y 1W8	20-06-74	
Samis, Philip L., 1 Place Ville-Marie, Apt. 1521, Montréal (Québec) H3B 2B5	17-01-74	
Shamy, Frank, E., 1414 Drummond Street, Apt. 806, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Shevell, Melvyn, 6000 Côte des Neiges, Apt. 200, Montréal (Québec) H3S 1Z8	13-04-74	
Smaill, Stanton S., 1414 Drummond, Suite 1124, Montréal (Québec) H3G 1W1	26-05-74	
Solomon, Charles Melvyn, 5165 Queen Mary Road, Apt. 506, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, Apt. 303, Côte St-Luc (Québec) H4W 2T5	19-11-75	
Stockwell, William Gordon, 1538 Sherbrooke Street West, Suite 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	09-03-71	
Swiston, Walter, 4695 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec) H3Z 1G2	17-08-74	
Sykora, Oskar Paul, Dental Clinic, 1660 Cedar Avenue, Montréal (Québec) H3G 1A3	31-01-71	
Vachon, Claude, 1464, rue Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74	
Van Vliet, Jonathan E., 1538 Sherbrooke Street West, Apt. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71	
Vinet, Éphrem, 200, Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau (Québec) H7G 1A6	08-02-71	
Vinet, Luc, 500, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J9	03-05-74	
Wainberg, Allen, 5845 Côte des Neiges, Apt. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75	
Walford, Wallace Francis, 1414 Drummond Street, Montréal (Québec) H3G 1W1	30-05-74	
Ward, Daryl B., 1414 Drummond Street, Apt. 517, Montréal (Québec) H3G 1W1	08-06-74	
Wechsler, Morris, 5800 Cavendish Blvd., Apt. 510, Côte St-Luc, Montréal (Québec) H4W 2T5	17-08-74	
Région de Québec		
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec)	30-12-75	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec (Québec) G1S 2L6	31-01-71	
Crutchfield, Charles Bruce, 990, des Érables, app. 1, Québec (Québec) G1R 2M7	13-06-74	
Dion, Majella, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
McGibbon, D.P., 990, des Érables, app. 2, Québec (Québec) G1R 2M7	09-06-74	
Plamondon, Viger, 835, des Érables, Québec (Québec)	06-06-75	
Simard, Armando, 1179, des Érables, Québec (Québec) G1R 2N2	26-05-74	
Veillette, Denis, 2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	20-06-74	
Région des Cantons de l'Est		
Belleville, Paul, 510, Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7	31-05-74	
Dugal, Paul-Laurent, 459A, Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71	
Gendron, Georges, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	06-06-74	
Gosselin, Viateur, 854, Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C1	16-05-73	
Lemay, Jules-E., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74	
Lessard, Pierre, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	30-05-74	
McLeod, Hector, 16, Academy, Lennoxville (Québec) J0B 1Z0	15-08-75	
Olivier, Valmore-H., 843, Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4B9	07-02-71	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75	
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec)	07-11-75	
Proulx, Jacques, 214, boul. Saint-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Témiscamingue		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
Région du Saint-Maurice		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4	17-08-74	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 1N4	05-05-74	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 72, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1G2	17-08-74	
Pharmaciens		
Région du Québec		
Laliberté, Jean, Fortierville, Lotbinière (Québec)	26-10-72	
Thibault, Urbain, 9926, Royale, Ste-Anne-de-Beaupré (Québec)	22-09-72	
Région de Montréal		
Jacques, Paul-Léon, 188 est, rue Principale, Farnham, Missisquoi (Québec)	15-09-72	
Lemy, Mortimer, 67 Holtham Road, Montreal 254 (Québec)	09-02-75	
Moisan, Maurice, 3477, Drummond, app. 503, Montréal 107 (Québec)	05-01-73	
Podlog, Charles, 531 Abercorn, Ville Mont-Royal, Montréal 305 (Québec)	15-03-73	
Venne, Rosario, St-Hippolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
Région du Saguenay, Lac St-Jean		
Tremblay, Jean-Marie, Case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
Région du Nord-Ouest		
Morin, Léo-Paul, Case postale 570, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie, Témiscamingue (Québec)	01-10-72	
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

63498-o

Soumissions — Demandes de

Ville de Baie-Comeau
Comté de Saguenay

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Serge Mainguy, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir lundi, le 1er mars 1976, à l'Hôtel de ville, 19, avenue Marquette, ville de Baie-Comeau (Saguenay), P.Q., pour l'achat de $3,000,000 d'obligations de la ville de Baie-Comeau, datées du 1er avril 1976, et remboursables en série du 1er avril 1977 au 1er avril 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1976.

Tableau d'amortissement — $3,000,000 — 20 ans

Année			Capital
01	04	1977	$ 51,000
01	04	1978	56,000
01	04	1979	63,000
01	04	1980	68,000
01	04	1981	75,000
01	04	1982	81,000

Année			Capital
01	04	1983	$ 91,000
01	04	1984	101,000
01	04	1985	110,000
01	04	1986	123,000
01	04	1987	135,000
01	04	1988	149,000
01	04	1989	164,000
01	04	1990	184,000
01	04	1991	200,000
01	04	1992	219,000
01	04	1993	243,000
01	04	1994	269,000
01	04	1995	293,000
01	04	1996	325,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $325,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $325,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Baie-Comeau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 253 — $730,000 — aqueduc, égouts, pavage; 254 — $157,000 — éclairage; 262 — $522,500 — aqueduc, égouts, pavage; 270 — $690,000 — aqueduc, égouts; 271 — $111,000 — éclairage; 278 — $789,500 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 1er mars 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 19, avenue Marquette, ville de Baie-Comeau (Saguenay), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Baie-Comeau (comté de Saguenay), ce 5 février 1976.

Le greffier,
SERGE MAINGUY.

Hôtel de ville, 19, avenue Marquette,
Ville de Baie-Comeau (Saguenay), P.Q.
Téléphone: 296-4931, code 418. 63515-o

Ville de Cabano
Comté de Kamouraska-Témiscouata

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Louis Ouellet, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 79, rue Commerciale, Cabano (Kamouraska-Témiscouata), P.Q., jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi et par après jusqu'à 7.30 heures du soir, salle du Couvent, 32, rue Bérubé, Cabano, comté de Kamouraska-Témiscouata, P.Q., jeudi, le 4 mars 1976, pour l'achat de $383,000 d'obligations de la ville de Cabano, comté Kamouraska-Témiscouata, datées du 1er avril 1976, et remboursables en série du 1er avril 1977 au 1er avril 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1976.

Tableau d'amortissement – $383,000 – 20 ans

Année			Capital
01	04	1977	$ 8 000
01	04	1978	9,000
01	04	1979	10,000
01	04	1980	10,000
01	04	1981	12,000
01	04	1982	12,000
01	04	1983	14,000

Année			Capital
01	04	1984	$ 15,000
01	04	1985	18,000
01	04	1986	20,000
01	04	1987	9,000
01	04	1988	9,000
01	04	1989	10,000
01	04	1990	12,000
01	04	1991	13,000
01	04	1992	14,000
01	04	1993	16,000
01	04	1994	18,000
01	04	1995	20,000
01	04	1996	134,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $27,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 2001.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et en devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er avril 1996 au montant de $134,000 comprend un solde de $112,000 renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	04	1997	$18,000
01	04	1998	20,000
01	04	1999	22,000
01	04	2000	25,000
01	04	2001	27,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $134,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Cabano s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 39 — $263,000 — aqueduc, égouts; 45 tel que modifié – $120,000 — acquisition de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue jeudi, le 4 mars 1976, à 7.30 heures du soir, salle du Couvent, 32, rue Bérubé, ville de Cabano, comté de Kamouraska-Témiscouata, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cabano (comté de Kamouraska-Témiscouata), ce 5 février 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-LOUIS OUELLET.

Hôtel de ville, 79, rue Commerciale,
Cabano, ville (Kamouraska-Témiscouata), Québec.
Téléphone: 854-2116, code 418. 63513-o

Commission scolaire régionale Meilleur

Siège social: Ville de Granby (Shefford), Québec

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jacques Dubois, directeur général, Centre administratif, 261, rue Laurier, Granby, comté de Shefford, P.Q., jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, et par après jusqu'à 8.00 heures du soir, Polyvalente J.H. Leclerc, 1111, Simonds sud, Granby, comté de Shefford, P.Q., mercredi, le 3 mars 1976, pour l'achat de $4,795,000 d'obligations de la commission scolaire régionale Meilleur, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $4,795,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 79,000
15	03	1978	87,000
15	03	1979	96,000
15	03	1980	106,000
15	03	1981	118,000
15	03	1982	130,000
15	03	1983	144,000
15	03	1984	160,000
15	03	1985	176,000
15	03	1986	195,000
15	03	1987	215,000
15	03	1988	237,000
15	03	1989	263,000
15	03	1990	290,000
15	03	1991	320,000
15	03	1992	353,000
15	03	1993	391,000
15	03	1994	431,000
15	03	1995	477,000
15	03	1996	527,000

La commission scolaire régionale de Meilleur se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $527,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et en devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $527,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de Meilleur s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 17 décembre 1975 — $4,235,000 — construction école polyvalente de Waterloo: 17 décembre 1975 — $560,000 — dépenses d'immobilisations du 1er juillet 1973 au 30 juin 1975.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 3 mars 1976, à 8.00 heures du soir, à la Polyvalente J.H. Leclerc, 1111, Simonds sud, Granby, comté de Shefford, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Granby, ce 6 février 1976.

Le directeur général,
JACQUES DUBOIS.

Centre administratif, 261, rue Laurier,
Granby (Shefford), Québec.
Téléphone: 372-0221, code 514. 63514-o

Ville de Mont-Laurier

Comté de Laurentides-Labelle

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Roger Matte, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir mardi, le 2 mars 1976 à l'Hôtel de ville, 454, rue Mercier, Mont-Laurier (Laurentides-Labelle), P.Q., pour l'achat de $1,069,000 d'obligations de la ville de Mont-Laurier (Laurentides-Labelle), datées du 1er avril 1976 et remboursables en série du 1er avril 1977 au 1er avril 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1976.

Tableau d'amortissement — $1,069,000 — 20 ans

Année			Capital
01	04	1977	$45,000
01	04	1978	50,000
01	04	1979	54,000
01	04	1980	58,000
01	04	1981	63,000
01	04	1982	57,000
01	04	1983	61,000
01	04	1984	65,000
01	04	1985	68,000
01	04	1986	72,000
01	04	1987	38,000
01	04	1988	40,000
01	04	1989	42,000
01	04	1990	43,000
01	04	1991	45,000
01	04	1992	49,000
01	04	1993	51,000
01	04	1994	52,000
01	04	1995	57,000
01	04	1996	59,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $59,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $59,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Mont-Laurier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 267 — $800; 268 — $1,400; 269 — $2,300; 270 — $1,200; 271 — $2,570; 272 — $2,400; 273 — $1,600; 274 — $450; 275 — $450; 276 — $1,600; 277 — $360; 278 — $1,000; 279 — $1,000; 280 — $850; 281 — $1,500; 288 — $750; 289 — $850; 290 — $900; 291 — $2,000; 292 — $1,500; 293 — $1,200; 294 — $1,900; 295 — $1,500; 296 — $1,300; 297 — $1,400; 298 — $220 — renouvellement d'emprunt; 413 — $24,600 — aqueduc, égouts; 483 — $3,000 — voirie; 500 — $100,000 — construction piscine; 506 — $11,000 — aqueduc, égouts; 508 — $17,000 — aqueduc, égouts; 510 — $26,400 — aqueduc, égouts; 513 — $11,000 — éclairage; 519 — $42,600 — aqueduc, égouts; 520 — $25,600 — aqueduc, égouts; 521 — $21,400 — aqueduc, égouts; 522 — $35,900 — aqueduc, égouts; 524 — $2,800 — voirie; 525 — $6,500 — voirie; 526 — $100,000 — travaux palais des sports; 527 — $9,830 — voirie; 531 — $3,800 — aqueduc, égouts; 532 — $36,000 — achat; 533 — $10,600 — voirie; 534 — $6,500 — aqueduc, égouts; 538 — $32,200 — protection incendie; 541 — $78,800 — aqueduc, égouts; 542 — $320,070 — voirie; 545 — $49,900 — achat de machinerie; 560 — $8,500 — achat de terrains; 563 — $52,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue mardi, le 2 mars 1976, à 8.00 heures du soir à l'Hôtel de ville, 454, rue Mercier, Mont-Laurier (Laurentides-Labelle), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Mont-Laurier (comté de Laurentides-Labelle) ce 28 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER MATTE.

Hôtel de ville, 454, rue Mercier,
Mont-Laurier (Laurentides-Labelle) P.Q.
Téléphone: 623-1221, code 819. 63465-o

La commission scolaire de Port-Cartier

Siège social: Ville de Port-Cartier (Duplessis) P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Richard Roy, directeur général, Centre administratif, 12, avenue Boisvert, Port-Cartier, comté de Duplessis, P.Q., jusqu'à 8 heures du soir, mardi, le 2 mars 1976, pour l'achat de $2,060,500 d'obligations de la commission scolaire

de Port-Cartier, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $2,060,500 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 34,500
15	03	1978	38,000
15	03	1979	41,000
15	03	1980	46,000
15	03	1981	51,000
15	03	1982	56,000
15	03	1983	62,000
15	03	1984	68,000
15	03	1985	76,000
15	03	1986	83,000
15	03	1987	92,000
15	03	1988	102,000
15	03	1989	113,000
15	03	1990	124,000
15	03	1991	137,000
15	03	1992	152,000
15	03	1993	168,000
15	03	1994	186,000
15	03	1995	205,000
15	03	1996	226,000

La commission scolaire de Port-Cartier se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $226,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $226,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Port-Cartier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 24 novembre 1975 — $2,060,500 — agrandissement de l'école Saint-Alexandre.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 2 mars 1976, à 8 heures du soir, au Centre administratif, 12, avenue Boisvert, Port-Cartier (Duplessis), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Port-Cartier, ce 29 janvier 1976.

Le directeur général,
RICHARD ROY.

Centre administratif, 12, avenue Boisvert,
C.P. 550, Port-Cartier (Duplessis), P.Q.
Téléphone: 766-2912, code 418. 63488-o

Cité de Rouyn
Comté de Rouyn-Noranda

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Télesphore Moreau, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir lundi, le 1er mars 1976 à l'Hôtel de ville, 205, Avenue du Portage, C.P. 220, Rouyn (Rouyn-Noranda) pour l'achat de $721,500 d'obligations de la cité de Rouyn (Rouyn-Noranda), datées du 1er avril 1976 et remboursables en série du 1er avril 1977 au 1er avril 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1976.

Tableau d'amortissement — $721,500 — 20 ans

Année			Capital
01	04	1977	$11,500
01	04	1978	13,000
01	04	1979	14,000
01	04	1980	16,000
01	04	1981	17,000
01	04	1982	20,000
01	04	1983	21,000
01	04	1984	22,000
01	04	1985	27,000
01	04	1986	28,000
01	04	1987	32,000
01	04	1988	37,000
01	04	1989	39,000
01	04	1990	44,000
01	04	1991	49,000
01	04	1992	54,000
01	04	1993	60,000
01	04	1994	65,000
01	04	1995	72,000
01	04	1996	80,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $80,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $80,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Rouyn s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 854 — $34.500 — achat d'équipement et divers travaux; 889 — $140,000 — plan directeur: aqueduc et égouts; 896 — $315,000 — voirie, aqueduc et égouts; 905 — $132,000 — voirie, bâtisses et terrains; 906 — $100,000 — voirie, électricité.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue lundi, le 1er mars 1976 à 8.00 heures du soir à l'Hôtel de ville, 205, Avenue du Portage, C.P. 220, Rouyn (Rouyn-Noranda).

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Cité de Rouyn (comté de Rouyn-Noranda), ce 19 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
TÉLESPHORE MOREAU.

Hôtel de ville, 205, Avenue du Portage
C.P. 220, Rouyn (Rouyn-Noranda)
Téléphone: 762-1721, code 819. 63466-o

Paroisse de Saint-Antonin
Comté de Rivière-du-Loup

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée madame Étienne Thibeault, secrétaire-trésorière, jusqu'à 7.30 heures du soir, lundi, le 1er mars 1976, au bureau municipal, paroisse de Saint-Antonin (Rivière-du-Loup), P.Q., pour l'achat de $600,000 d'obligations de la paroisse de Saint-Antonin, datées du 1er avril 1976, et remboursables en série du 1er avril 1977 au 1er avril 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1976.

Tableau d'amortissement — $600,000 — 20 ans

Année			Capital
01	04	1977	$24,000
01	04	1978	26,000
01	04	1979	29,000
01	04	1980	32,000
01	04	1981	36,000
01	04	1982	39,000
01	04	1983	43,000
01	04	1984	48,000
01	04	1985	53,000
01	04	1986	59,000
01	04	1987	13,000
01	04	1988	14,000
01	04	1989	16,000
01	04	1990	17,000
01	04	1991	19,000
01	04	1992	21,000
01	04	1993	24,000
01	04	1994	26,000
01	04	1995	29,000
01	04	1996	32,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $32,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $32,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Antonin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 126 (131) — $600,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 1er mars 1976, à 7.30 heures du soir, au bureau municipal, paroisse de Saint-Antonin (Rivière-du-Loup), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Antonin (comté de Rivière-du-Loup, ce 4 février 1976.

La secrétaire-trésorière,
MME ÉTIENNE THIBEAULT.
Bureau municipal, paroisse de Saint-Antonin,
(Rivière-du-Loup), P.Q.
Téléphone: 862-3099, code 418. 63489-o

Cité de Saint-Léonard

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée Madame Micheline Mohamed, greffier, jusqu'à 7.00 heures du soir, mardi, le 2 mars 1976, à l'Hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, cité de Saint-Léonard, P.Q., pour l'achat de $3,077,000 d'obligations de la cité de Saint-Léonard, datées du 1er avril 1976, et remboursables en série du 1er avril 1977 au 1er avril 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni

supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1976.

Tableau d'amortissement — $3,077,000 — 20 ans

Année			Capital
01	04	1977	$146,000
01	04	1978	156,000
01	04	1979	170,000
01	04	1980	186,000
01	04	1981	201,000
01	04	1982	133,000
01	04	1983	148,000
01	04	1984	162,000
01	04	1985	177,000
01	04	1986	192,000
01	04	1987	57,000
01	04	1988	60,000
01	04	1989	62,000
01	04	1990	66,000
01	04	1991	71,000
01	04	1992	77,000
01	04	1993	81,000
01	04	1994	84,000
01	04	1995	89,000
01	04	1996	759,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $759,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er avril 1996 au montant de $759,000 comprend un solde de $665,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	04	1997	$ 48,000
01	04	1998	53,000
01	04	1999	56,000
01	04	2000	65,000
01	04	2001	68,000
01	04	2002	57,000
01	04	2003	62,000
01	04	2004	68,000
01	04	2005	82,000
01	04	2006	86,000
01	04	2007	1,000
01	04	2008	1,000
01	04	2009	1,000
01	04	2010	1,000
01	04	2011	2,000
01	04	2012	2,000
01	04	2013	3,000
01	04	2014	3,000
01	04	2015	3,000
01	04	2016	3,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $759,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Saint-Léonard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites ob'igations seront émises en vertu des règlements suivants: 136 — $74,000; 155 — $10,500; 179 — $43,000; 180 — $28,500; 182 — $14,000; 183 — $118,000; 184 — $325,000; 185 — $16,000; 187 — $24,000; 189 — $24,000; 191 — $25,000 — renouvellement d'emprunt: 182 — $29,000 — renouvellement d'emprunt; 492 — $235,000 — renouvellement d'emprunt; 500 — $418,000 — renouvellement d'emprunt; 1162 — $35,000 — acquisition de terrain; 1273 — $246,000 — acquisition de terrain; 1278 — $81,000 — réfection de l'étang; 1300 — $292,500 — caserne de pompiers; 1312 — $39,000 — plantation d'arbres; 1321 — $100,000 — éclairage; 1322

— $182,000 — achat d'équipement; 1324 — $84,500 — caserne de pompiers; 1348 — $35,000 — acquisition de terrains; 1369 — $400,000 — éclairage; 1409 — $198,000 — achat d'équipement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 2 mars 1976, à 7.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, cité de Saint-Léonard, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Saint-Léonard, ce 9 février 1976.

Le greffier,
MME MICHELINE MOHAMED.

Hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire,
Cité de Saint-Léonard, P.Q.
Téléphone: 321-7630, code 514. 63534-o

Ville de Saint-Nicolas
Comté de Lévis

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Me Guy Godreau, greffier, Hôtel de ville, 1365, Marie-Victorin, ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis, P.Q., jusqu'à 5 heures de l'après-midi, et par après jusqu'à 8 heures du soir à l'école Mgr Gauvreau, rue des Pionniers, ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis, P.Q., lundi, le 1er mars 1976, pour l'achat de $956,000 d'obligations de la ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis, datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $956,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 16,000
15	03	1978	17,000
15	03	1979	18,000
15	03	1980	20,000
15	03	1981	22,000
15	03	1982	24,000
15	03	1983	25,000
15	03	1984	28,000
15	03	1985	30,000
15	03	1986	33,000
15	03	1987	31,000
15	03	1988	34,000
15	03	1989	36,000
15	03	1990	41,000
15	03	1991	45,000
15	03	1992	49,000
15	03	1993	53,000
15	03	1994	58,000
15	03	1995	65,000
15	03	1996	311,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $31,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 2006.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 mars 1996 au montant de $311,000 comprend un solde de $242,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	03	1997	$18,500
15	03	1998	19,500
15	03	1999	20,500
15	03	2000	21,500
15	03	2001	23,000
15	03	2002	24,500
15	03	2003	26,500
15	03	2004	28,000
15	03	2005	29,000
15	03	2006	31,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $311,000, et seul

cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Nicolas s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 144 — $328,100 — renouvellement d'emprunt; 146 — $119,500 — renouvellement d'emprunt; 150 — $34,900 — renouvellement d'emprunt; 260 — $133,500 — aqueduc et égouts; 264 — $315,000 — aqueduc et égouts — voirie; 282 — $25,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séande du conseil qui sera tenue, lundi, le 1er mars 1976, à 8 heures du soir, à l'école Mgr Gauvreau, rue des Pionniers, ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Nicolas (Comté de Lévis), ce 5 février 1976.

Le greffier,
ME GUY GODREAU.

Hôtel de ville, 1365, Marie-Victorin,
Ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis. P.Q.
Téléphone: 831-2034, code 418. 63516-o

Cité de Sorel
Comté de Richelieu

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Georges Zakaib, greffier, Hôtel de ville, 71, rue Charlotte, Sorel, comté de Richelieu, P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, mardi, le 2 mars 1976, pour l'achat de $1,299,000 d'obligations de la ville de Sorel, comté de Richelieu, datées du 1er avril 1976, et remboursables en série du 1er avril 1977 au 1er avril 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1976.

Tableau d'amortissement — $1,299,000 — 20 ans

Année			Capital
01	04	1977	$ 22,000
01	04	1978	24,000
01	04	1979	27,000
01	04	1980	30,000
01	04	1981	33,000
01	04	1982	36,000
01	04	1983	40,000
01	04	1984	44,000
01	04	1985	48,000
01	04	1986	53,000
01	04	1987	58,000
01	04	1988	65,000
01	04	1989	71,000
01	04	1990	79,000
01	04	1991	86,000
01	04	1992	96,000
01	04	1993	$105,000
01	04	1994	116,000
01	04	1995	127,000
01	04	1996	139,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $139,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $139,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 960 — $634,000 — voirie, aqueduc et égouts; 999 — $630,000 — voirie, aqueduc et égouts; 1012 — $35,000 — achat d'équipement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 7.30 heures du soir, mardi, le 2 mars 1976, Hôtel de ville, 71, rue Charlotte, Sorel, comté de Richelieu, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Sorel (comté de Richelieu), ce 3 février 1976.

Le greffier,
GEORGES ZAKAIB.

Hôtel de ville, 71, rue Charlotte,
Sorel (Richelieu), Québec.
Téléphone: 742-4583, code 514.

63490-o

Syndicats professionnels

LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE CHAUVEAU

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 3 décembre 1975, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel sous le nom de: « LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE CHAUVEAU », avec siège social situé à Valcartier, district judiciaire de Québec.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

63492-o 1462-3391

Avis divers

CABLEVISION NATIONALE LTEE NATIONAL CABLEVISION LTD.

Avis est donné qu'en vertu de l'article 3 de la « Loi du National Cablevision Limited », L.Q. 1975, chapitre 121, il a été accordé par le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, des lettres patentes en date du 1er décembre 1975, à la compagnie « CABLEVISION NATIONALE LTEE et sa version anglaise « NATIONAL CABLEVISION LTD. ».

Le siège social de la compagnie est situé dans la Communauté Urbaine de Montréal, province de Québec.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

63456-o 1114-1876

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « Obligations 9¼% à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 mars 1990 » (ci-après appelées « Obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 15 mars 1976, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

The city of Montreal

Notice of Redemption

To the holders of debentures payable in Canadian Currency of the issue designated "9¼% Sinking Fund Debentures for Public Works, due March 15, 1990" (herein called "Debentures") of the City of Montreal, Province of Québec, Canada.

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the City of Montreal intends to and will redeem for SINKING FUND PURPOSES on March 15, 1976, pursuant to the provisions of the debentures, the following debentures (or portions thereof) as indicated, of the above-mentioned issue, at 100% of principal amount plus accrued interest to the redemption date, namely:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 mars 1976 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

2738.....$2,000, 2744.....$2,000.

Numéros des obligations à coupons de $25,000 chacune, portant le préfixe AD, rachetables le 15 mars 1976 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

03790.....$1,000.

Numéros des Obligations à coupons de $10,000 chacune, portant le préfixe AC, rachetables le 15 mars 1976 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

00454.....$1,000, 00455.....$1,000.

Numéros des obligations à coupons de $1,000 chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 mars 1976:

545269	545285	545452	545482	545734	545735
545989	546153	546275	546443	546549	546610
548388	548866	548907	548936	548947	549149
549893	550175	550510	550688	550964	550997
551847	551850	551896	552745	552750	553251
553404	553449	554524	554949	554985	555310
556288	556494	556508	556561	556592	556605
556731	556762	556766			

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Nationale, de La Banque Royale du Canada ou de La Banque Provinciale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 mars 1976 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais, Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 mars 1976.

Daté à Montréal, ce vingt-septième jour de janvier 1976.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, c.a.,
Directeur des finances.

63525-o

Numbers of the fully registered debentures bearing the prefix RA, redeemable on March 15, 1976 to the extent of the principal amount shown against each of the following numbers:

2738.....$2,000, 2744.....$2,000.

Numbers of the coupon debentures of $25,000 each, bearing the prefix AD, redeemable on March 15, 1976 to the extend of the principal amount shown against each of the following numbers:

03790.....$1,000.

Numbers of the coupon debentures of $10,000 each, bearing the prefix AC, redeemable on March 15, 1976 to the extent of the principal amount shown against each of the following numbers:

00454.....$1,000, 00455.....$1,000.

Numbers of the coupon debentures of $1,000 each, bearing the prefix A, redeemable on March 15, 1976:

545740	545741	545745	545756	545838	545889
546659	546674	547628	547757	548246	548325
549160	549360	549514	549691	549722	549890
551358	551612	551633	551743	551791	551831
553316	553335	553346	553364	553392	553401
555323	556043	556057	556199	556201	556262
556639	556646	556648	556668	556720	556730

Debentures (or portion thereof) to be so redeemed will become due and payable and will be paid, at the option of the holder, in lawful money of Canada, at the principal office of Bank of Montreal, Bank Canadian National, The Royal Bank of Canada or The Provincial Bank of Canada located in the cities of Montreal, Toronto, Halifax, Saint John, N.B., Québec, Winnipeg or Vancouver, Canada, upon presentation and surrender of debentures bearing the above-mentioned numbers, and in the case of coupon debentures, with all coupons maturing after March 15, 1976 attached.

Fully registered debentures and coupon debentures registered as to principal must be accompanied by assignments for transfer powers duly executed in blank. Debentures representing the unredeemed portion of any debenture redeemed in part only, will be issued without charge. Registered debentures will be registered in the same manner as the debentures surrendered, in the absence of other instructions.

Public notice is also hereby given that all interest on the principal amount of the debentures (or portion thereof) presently called for payment, will cease to accrue from and after March 15, 1976.

Dated at Montreal, this twenty-seventh day of January, 1976.

City of Montreal,
FERNAND DENIS, c.a.,
Director of Finance.

63525-o

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 8.85% Sinking Fund Debentures due March 15, 1999 » (ci-après appelées « Obligations ») de La ville de Montréal.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 15 mars 1976, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées, rachetables le 15 mars 1976 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

1	$173,000	2	$156,000	4	$277,000	5	$208,000
6	$173,000	7	$173,000	12	$104,000	16	$ 52,000
17	$139,000	18	$104,000	21	$104,000	23	$ 69,000
24	$ 69,000	25	$ 69,000	31	$ 69,000	32	$ 52,000
33	$ 52,000	34	$ 52,000	35	$ 35,000	36	$ 35,000
37	$ 35,000	38	$ 35,000	39	$ 35,000	43	$ 35,000
44	$ 26,000	45	$ 17,000	46	$ 17,000	47	$ 17,000
52	$ 17,000	53	$ 17,000	54	$ 17,000	55	$ 16,000
56	$ 10,000	57	$ 9,000	58	$ 9,000	60	$ 9,000
61	$ 9,000	62	$ 9,000	63	$ 17,000	72	$242,000
79	$ 9,000	80	$ 69,000	81	$ 69,000		

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 mars 1976.

Daté à Montréal, ce vingt-septième jour de janvier 1976.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Directeur des finances.

63526-o

The city of Montréal

Notice of Redemption

To the holders of debentures payable in United States Currency of the issue designated "8.85% Sinking Fund Debentures due March 15, 1999" (herein called "Debentures") of The City of Montreal.

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the City of Montreal intends to and will redeem for SINKING FUND PURPOSES on March 15, 1976, pursuant to the provisions of the debentures, the following debentures (or portion thereof) as indicated, of the above-mentioned issue, at 100% of principal amount plus accrued interest to the redemption date, namely:

Numbers of the fully registered debentures, redeemable on March 15, 1976 to the extent of the principal amount shown against each of the following numbers:

1	$173,000	2	$156,000	4	$277,000	5	$208,000
6	$173,000	7	$173,000	12	$104,000	16	$ 52,000
17	$139,000	18	$104,000	21	$104,000	23	$ 69,000
24	$ 69,000	25	$ 69,000	31	$ 69,000	32	$ 52,000
33	$ 52,000	34	$ 52,000	35	$ 35,000	36	$ 35,000
37	$ 35,000	38	$ 35,000	39	$ 35,000	43	$ 35,000
44	$ 26,000	45	$ 17,000	46	$ 17,000	47	$ 17,000
52	$ 17,000	53	$ 17,000	54	$ 17,000	55	$ 16,000
56	$ 10,000	57	$ 9,000	58	$ 9,000	60	$ 9,000
61	$ 9,000	62	$ 9,000	63	$ 17,000	72	$242,000
79	$ 9,000	80	$ 69,000	81	$ 69,000		

Debentures (or portion thereof) to be so redeemed will become due and payable and will be paid in such coin or currency of the United States of America as at the time of payment is legal tender for public and private debts in said United States of America, at the office of Bank of Montreal Trust Company, in the Borough of Manhattan, City and State of New York, United States of America, upon presentation and surrender of debentures bearing the above-mentioned numbers.

Fully registered debentures must be accompanied by assignments for transfer powers duly executed in blank. Fully registered debentures representing the unredeemed portion of any debenture redeemed in part only, will be issued without charge. Registered debentures will be registered in the same manner as the debentures surrendered, in the absence of other instructions.

Public notice is also hereby given that all interest on the principal amount of the debentures (or portion thereof) presently called for payment, will cease to accrue from and after March 15, 1976.

Dated at Montreal, this twenty-seventh day of January, 1976.

City of Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Director of Finance.

63526-o

Proclamations

Canada,
Province de Québec.
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi revisés, dans le district électoral de Bonaventure, pour le cadastre d'une partie du canton de Cox (village de New-Carlisle) à l'endroit des lots 1896 et 1909 à 1932 de la commune de New-Carlisle, 1933, 1935 à 1958 et 1961 à 1968 du 1er rang, 1969 à 1972, 1979 à 2001 et 2003 du 2ième rang, 2155 à 2184 du 7ième rang, 2193 à 2233 du 8ième rang, 2257 à 2278 du 1er rang « Lots de Parc » et 2541 à 2600 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. Le 7 novembre 1975, aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 17 novembre 1975, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1 à New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 7 novembre 1975, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 24-76, du 7 janvier 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321) qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour le cadastre d'une partie du canton de Cox (village de New-Carlisle) à l'endroit des lots 1896 et

Proclamations

Canada,
Province of Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God, of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, under section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), the Minister of Lands and Forests has caused to be drawn up a revised plan and book of reference for the cadastre of part of the Township of Cox (Village of New Carlisle) respecting lots 1896 and 1909 to 1932 of New Carlisle Commune, 1933, 1935 to 1958 and 1961 to 1968 of Range I, 1969 to 1972, 1979 to 2001 and 2003 of Range II, 2155 to 2184 of Range VII, 2193 to 2233 of Range VIII, 2257 to 2278 of Range I "Lots de Parc" and 2541 to 2600, and their respective subdivisions, located in the Bonaventure No. 1 Registration Division in the Electoral District of Bonaventure;

WHEREAS, in conformity with sections 2 and 3 of said Act, the Minister of Lands and Forests has caused to be deposited:

1. on November 7, 1975, in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on November 17, 1975, in the Bonaventure No. 1 Registration Division Office, in New Carlisle a certified copy of said plan and book of reference;

3. on November 7, 1975, in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of New Carlisle, a certified copy of said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of said Act.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 24-76, dated January 7, 1976, We have ordered, and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in conformity with sections 2, 3, 4 and 5 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), that it is expedient:

(*a*) To fix the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette* as the date of the coming into force of the revised plan and book of reference for the cadastre of part of the Township of Cox (Village of New Carlisle) respecting lots 1896 and 1909 to 1932 of New Carlisle

1909 à 1932 de la commune de New-Carlisle, 1933, 1935 à 1958 et 1961 à 1968 du 1er rang, 1969 à 1972, 1979 à 2001 et 2003 du 2ième rang, 2155 à 2184 du 7ième rang, 2193 à 2233 du 8ième rang, 2257 à 2278 du 1er rang « Lots de Parc » et 2541 à 2600 de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1 à New-Carlisle, ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de New-Carlisle;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel un plan et un livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de janvier en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 37

63500-7-2-o

Commune, 1933, 1935 to 1958 and 1961 to 1968 of Range I, 1969 to 1972, 1979 to 2001 and 2003 of Range II, 2155 to 2184 of Range VII, 2193 to 2233 of Range VIII, 2257 to 2278 of Range I "Lots de Parc" and 2541 to 2600, and their respective subdivisions, located in the Bonaventure No. 1 Registration Division in the Electoral District of Bonaventure;

(*b*) To announce that said revised plan and book of reference have been deposited in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec, and that moreover, the Minister of Lands and Forests has caused a certified copy of said revised plan and book of reference to be deposited in the Bonaventure No. 1 Registration Division, in New Carlisle, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of New Carlisle;

(*c*) To inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, said revised plan and book of reference;

(*d*) To give notice that when such time limit expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he be only an administrator or an operator of such immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) To order that any real right affecting a lot comprised in the aforesaid territory for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) Also to inform the public that, failing such renewal, the real rights preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of January in the year of Our Lord, one thousand nine hundred seventy-six and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 37

63500-7-2

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront.

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés, dans le district électoral de Gaspé (antérieurement Gaspé-Sud), pour le cadastre d'une partie de la municipalité de Pabos, à l'endroit des lots 88 à 104 rang I, 1 à 10, rang Saint-Hubert-Nord, 1 à 5 et A à C, rang Saint-Hubert-Sud, 1 à 6, rang Nord de l'Anse-aux-Canards, 1 à 6, rang Sud de l'Anse-aux-Canards, les îles A à E des « Îles de la Baie du Grand Pabos », 107 de « Île du deuxième lac de la Grande-Anse », 108 de « Île du Lac du Chasseur », les îles A à F des « Îles à l'embouchure de la Rivière de l'Ouest du Grand Pabos », les îles A à D et G des « Îles de la Rivière du Nord du Grand Pabos » et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. Le 19 novembre 1975, aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 25 novembre 1975, au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 20 novembre 1975, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Pabos-Mills; une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 25-76, du 7 janvier 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Gaspé (antérieurement Gaspé-Sud), pour le cadastre d'une partie de la municipalité de Pabos à l'endroit des

Canada,
Province of Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, under section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), the Minister of Lands and Forests has caused to be drawn up a revised plan and book of reference for the cadastre of part of the Municipality of Pabos, respecting lots 88 to 104, Range I, 1 to 10, Range Saint-Hubert-North, 1 to 5 and A to C, Range Saint-Hubert-South, 1 to 6, Range North of Anse-aux-Canards, 1 to 6, Range South of Anse-aux-Canards, Islands A to E of "Îles de la Baie du Grand Pabos", 107 of "Île du deuxième lac de la Grande-Anse", 108 of "Île du Lac du Chasseur", Islands A to F of "Îles à l'embouchure de la Rivière de l'Ouest du Grand Pabos", Islands A to D and G of "Îles de la Rivière du Nord du Grand Pabos" and their respective subdivisions, located in the Gaspé Registration Division, in the Electoral District of Gaspé (formerly Gaspé-South);

WHEREAS, in conformity with sections 2 and 3 of said Act, the Minister of Lands and Forests has caused to be deposited:

1. on November 19, 1975 in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on November 25, 1975 in the Gaspé Registration Division Office, in Percé, a certified copy of said plan and book of reference;

3. on November 20, 1975 in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Pabos Mills, a certified copy of said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of said Act.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 25-76, dated January 7, 1976, We have ordered, and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in conformity with sections 2, 3, 4 and 5 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), that it is expedient:

(*a*) To fix the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette* as the date of the coming into force of the revised plan and book of reference, for the cadastre of part of the Municipality of Pabos, respecting lots 88 to 104, Range I, 1 to 10, Range Saint-Hubert-North,

lots 88 à 104, rang I, 1 à 10, rang Saint-Hubert-Nord, 1 à 5 et A à C, rang Saint-Hubert-Sud, 1 à 6, rang Nord de l'Anse-aux-Canards, 1 à 6, rang Sud de l'Anse-aux-Canards, les îles A à E des « Îles de la Baie du Grand Pabos », 107 de « Île du deuxième lac de la Grande-Anse », 108 de « Île du Lac du Chasseur », les îles A à F des « Îles à l'embouchure de la Rivière de l'Ouest du Grand Pabos », les îles A à D et G des « Îles de la Rivière du Nord du Grand Pabos », et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Pabos-Mills;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel un plan et un livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec:

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de janvier en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 38

63497-7-2-o

1 to 5 and A to C, Range Saint-Hubert-South, 1 to 6, Range North of Anse-aux-Canards, 1 to 6, Range South of Anse-aux-Canards, Islands A to E of "Îles de la Baie du Grand Pabos", 107 of "Île du deuxième lac de la Grande-Anse", 108 of "Île du Lac du Chasseur", Islands A to F of "Îles à l'embouchure de la Rivière de l'Ouest du Grand Pabos", Islands A to D and G of "Îles de la Rivière du Nord du Grand Pabos" and their respective subdivisions, located in the Gaspé Registration Division, in the Electoral District of Gaspé (formerly Gaspé-South);

(*b*) To announce that said revised plan and book of reference have been deposited in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec, and that moreover, the Minister of Lands and Forests has caused a certified copy of said revised plan and book of reference to be deposited in the Gaspé Registration Division, in Percé, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Pabos-Mills;

(*c*) To inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, said revised plan and book of reference;

(*d*) To give notice that when such time limit expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he be only an administrator or an operator of such immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) To order that any real right affecting a lot comprised in the aforesaid territory for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) Also to inform the public that, failing such renewal, the real rights preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of January in the year of Our Lord, one thousand nine hundred seventy-six and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 38

63497-7-2

Vente par licitation

Action en partage — Jugement

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska

No 415-05-000097-75. { JEAN-BAPTISTE VERVILLE, cultivateur, de Victoriaville, demandeur, *vs* PAUL VERVILLE, 31, Dumas, Victoriaville, MARCEL VERVILLE et GERMAIN VERVILLE, Victoriaville, défendeurs.

« Une terre située dans la municipalité de la paroisse Ste-Victoire, à Victoriaville, connue et désignée au cadastre officiel de cette partie du canton d'Arthabaska formant la paroisse de Sainte-Victoire comme étant les numéros cinq cent sept (507), cinq cent neuf (509) et cinq cent dix (510), avec maison, grange et autres dépendances, sauf et à distraire les portions de terre et emplacements qui ont été détachés de l'un ou de l'autre desdits lots ou de plusieurs de tels lots, en vertu des actes de vente effectués par Jean-Baptiste Verville, enregistrés sous les nos 104590, 107024, 107265, 114341, 116975, 117485, 118538, 119599, 124075, 125665, 130466, 131017, 135250, 137309, 141234, 171862, et avis d'expropriation enregistré sous le no 178934. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francs Sud, à Arthabaska, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1976 à UNE heure de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
J. G. BOISSONNAULT.

63537-o

Sale by Licitation

Action in partition — Judgement

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Arthabaska

No. 415-05-000097-75. { JEAN-BAPTISTE VERVILLE, farmer, of Victoriaville, plaintiff, *vs* PAUL VERVILLE, 31 Dumas, Victoriaville, MARCEL VERVILLE and GERMAIN VERVILLE, Victoriaville, defendants.

"A farm located in the Parish Municipality of Sainte-Victoire, in Victoriaville, known and designated on the official cadastre for that part of Arthabaska Township forming Sainte-Victoire Parish, as numbers five hundred seven (507), five hundred nine (509) and five hundred ten (510), with the house, barn and other dependencies, excluding the pieces of land or emplacements that have been taken from any of such lots by sales authorized by Jean-Baptiste Verville, according to deeds registered under numbers 104590, 107024, 107265, 114341, 116975, 117485, 118538, 119599, 124075, 125665, 130466, 131017, 135250, 137309, 141234, 171862, and a deed of expropriation registered under number 178934."

To be sold at the Arthabaska Registry Office, 800 Bois-Francs Boulevard South, Arthabaska, on the NINETEENTH day of MARCH 1976, at ONE o'clock in the afternoon.

J. G. BOISSONNAULT,
Assistant Sheriff.

63537

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

BEAUCE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauce

No 350-02-000059-75 { ADÉLARD MATHIEU, 2e Avenue, Beauceville-Est, Beauce, demandeur *vs* LUCIEN BISSON, 1re Rue de la Station, Beauceville-Est, Beauce, défendeur.

« Un chalet situé sur un terrain étant partie du lot trois cent quatorze (ptie 314) du cadastre officiel de la paroisse St-François-de-Beauce, ayant environ cent cinquante pieds (150) de largeur par deux cents pieds (200) de profondeur, borné au nord à la rivière Noire, au sud à Gérard Mercier, à l'est à Gérard Mercier et à l'ouest à Gérard Mercier.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

BEAUCE

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Beauce

No. 350-02-000059-75 { ADÉLARD MATHIEU, 2nd Avenue, Beauceville-Est, Beauce, plaintiff, *vs* LUCIEN BISSON, 1re rue de la Station, Beauceville-Est, Beauce, defendant.

"A cottage situated on a piece of land forming part of lot three hundred fourteen (Pt. 314) on the official cadastre for the Parish of Saint-François-de-Beauce, with a width of about one hundred fifty feet (150) and a length of about two hundred feet (200), bounded on the north by the Rivière Noire (Black River), on the south by the property of Gérard Mercier, on the east by the property of Gérard Mercier and on the west by the property of Gérard Mercier.

Le terrain sur lequel est érigé ledit chalet appartient à Gérard Mercier, le chalet y érigé n'est que toléré par ledit Gérard Mercier.

Il est à noter que cette saisie ne s'applique que sur le chalet et non sur le terrain, ce terrain appartient à Gérard Mercier. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce à Beauceville, le SEIZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
63493-o J.-CLAUDE MORIN.

BEAUHARNOIS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauharnois

No 760-02-001045-75 { AIMÉ PROVOST, bourgeois, de St-Chrysostome, district de Beauharnois, demandeur, *vs* LES HÉRITIERS DE FEU GUILLAUME PRÉVOST, de son vivant journalier, demeurant à Ormstown, district de Beauharnois, défendeurs.

« Un emplacement sis et situé au village d'Ormstown, comté de Châteauguay, connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown, comme étant partie du lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire quatre-vingt (P. no 80-19), borné: vers le sud-ouest par le chemin public, vers le nord-ouest par le lot no 80-12 étant une rue, vers le sud-est par une partie du lot no 80-20 et vers le nord-est par le résidu dudit lot no 80-19 appartenant à M. Gérard Bourgoin ou représentants, mesurant cinquante pieds de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est et quatre-vingts pieds de longueur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout, mesure anglaise.

Ensemble les constructions y érigées, circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, à Ste-Martine, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
THÉRÈSE LEBLANC.

Bureau du shérif,
Salaberry-de-Valleyfield,
le 30 janvier 1976. 63506-o

BEAUHARNOIS

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Beauharnois

No 760-02-001045-75. { AIMÉ PROVOST, gentleman, of Saint-Chrysostome, District of Beauharnois, plaintiff, *vs* THE HEIRS OF THE LATE GUILLAUME PRÉVOST, in his lifetime labourer, residing in Ormstown, District of Beauharnois, defendants.

"A plot of land or *emplacement* located in the Village of Ormstown, County of Châteauguay, known and described on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Malachie-d'Ormstown, as part of lot number nineteen of the official subdivision of original lot number eighty (Pt. No. 80-19), bounded as follows: on the southwest by the public road, on the northwest by lot number 80-12, which is a street, on the southeast by part of lot number 80-20 and on the northeast by the remainder of said lot number 80-19 owned by Mr. Gérard Bourgoin or representatives, measuring fifty feet in width on its southwest and northeast lines and eighty feet in length on its northwest and southeast lines, English measure.

With the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

As the whole presently stands with all active and passive, apparent or unapparent servitudes attaching to said immoveable."

To be sold at the Châteauguay Division Registry Office in Sainte-Martine, on the EIGHTEENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

THÉRÈSE LEBLANC,
Sheriff's Office, *Assistant Sheriff.*
Salaberry-de-Valleyfield,
January 30, 1976. 63506

GASPÉ

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé

No 6167. { ROBIN JONES & WHITMAN LTD., demanderesse, *vs* ONIL ELEMENT, tant personnellement en tant que chef de

The land on which said cottage is erected is the property of Gérard Mercier; the cottage erected on it is merely tolerated by said Gérard Mercier.

This seizure applies only to the cottage and not to the land, since this piece of land is the property of Gérard Mercier."

To be sold at the Beauce Registry Office, Beauceville, on the SIXTEENTH day of MARCH, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-CLAUDE MORIN,
63493 *Sheriff.*

GASPÉ

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Gaspé

No. 6167. { ROBIN JONES & WHITMAN LTD., plaintiff, *vs* ONIL ELEMENT, acting personally and as head of the community

la communauté existante entre lui-même et son épouse DAME ONIL ELEMENT, domiciliés à St-Maurice-de-l'Échourie, district de Gaspé (Québec), défendeurs.

« Un certain lopin de terre de figure irrégulière sis et situé à St-Maurice-de-l'Échourie, comté de Gaspé-Nord, province de Québec, mieux connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Fox comme partie du lot numéro quatre cent vingt-cinq – trois (425-3) du premier rang ouest dudit canton de Fox, mesurant 100 pieds de largeur, lesquels commencent à une distance de 100 pieds de la route publique dans la paroisse de St-Maurice-de-l'Échourie par 200 pieds de profondeur, laquelle propriété est située dans le centre de son lot 425-3, borné au nord, sud, est et ouest par le résidu dudit lot, propriété dudit Emmanuel Constantineau. »

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, VENDREDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de MARS, 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
JEAN BOURGET.

Bureau du shérif,
Percé, le 26 janvier 1976. 63481-o

existing between himself and his wife, MRS. ONIL ELEMENT, domiciled in Saint-Maurice-de-l'Échourie, District of Gaspé, Québec, defendants.

"A certain piece of land of irregular configuration situated at Saint-Maurice-de-l'Échourie, County of Gaspé-Nord, Province of Québec, better known and described on the official plan and in the book of reference for Fox Township as forming part of lot number four hundred twenty-five – three (425-3) of Range One West of said Fox Township, measuring 100 feet in width, starting at a distance of 100 feet from the public road in the Parish of Saint-Maurice-de-l'Échourie, by 200 feet in depth, said property being situated in the centre of lot 425-3, bounded on the north, south, east and west by the remainder of said lot, property of said Emmanuel Constantineau."

To be sold at the Gaspé Registration Division Office, in the Sainte-Anne-des-Monts Court House, on FRIDAY, the TWENTY-SIXTH day of MARCH, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

JEAN BOURGET,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Percé, January 26, 1976. 63481

MÉGANTIC

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mégantic

No 235-05-000246-75. { LA CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE THETFORD, société régie par

la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 520, boulevard Smith sud, Thetford Mines, district de Mégantic, Québec, demanderesse, *vs* BERNARD BONNEAU, domicilié et résidant au 1254, rue St-Jean-Baptiste, Thetford Mines, district de Mégantic, Québec, défendeur.

« Un emplacement situé sur la rue St-Jean-Baptiste, en la cité de Thetford Mines, mesurant cinquante pieds (50) de largeur par cent pieds (100) de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro huit de la subdivision du lot numéro vingt-six-N (Ptie no 26-N-8) au cadastre officiel pour le quatrième rang du canton de Thetford, dans le comté de Mégantic, et borné comme suit, savoir: en front au nord-est par la rue St-Jean-Baptiste (autrefois rue Carrier), en arrière au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot numéro vingt-six-N, d'un côté au sud-est par le lot numéro vingt-six-M, appartenant à Joseph Graindlair ou représentants, et de l'autre côté au nord-ouest par une autre partie du susdit lot numéro huit de la subdivision du lot numéro vingt-six-N appartenant à Lucien Demers ou représentants, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

MÉGANTIC

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Mégantic

No. 235-05-000246-75. { LA CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE THETFORD, an association

governed by the Savings and Credit Unions Act, having its head office at 520 Smith Boulevard South, Thetford Mines, District of Mégantic, Québec, plaintiff, *vs* BERNARD BONNEAU, domiciled and residing at 1254 Saint-Jean-Baptiste Street, Thetford Mines, District of Mégantic, Québec, defendant.

"A plot of land *emplacement* located on Saint-Jean-Baptiste Street, in the City of Thetford Mines, measuring fifty feet (50) in width by one hundred feet (100) in depth, known and described as forming part of lot number eight of the subdivision of lot number twenty-six-N (Pt. No. 26-N-8) on the official cadastre for the Fourth Range in the Township of Thetford, in the County of Mégantic, and bounded as follows: in front on the northeast by Saint-Jean-Baptiste Street (formerly Carrier Street), in rear on the southwest by an unsubdivided part of lot number twenty-six-N, on one side on the southeast by lot number twenty-six-M, property of Joseph Graindlair, or representatives, and on the other side on the northwest by another part of the said lot number eight of the subdivision of lot number twenty-six-N, property of Lucien Demers or representatives, with all the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies, subject to mining and mining rights to belong to any parties entitled thereto.

Ledit immeuble est situé au numéro civique mille deux cent cinquante-quatre (1254) de la rue St-Jean-Baptiste en la cité de Thetford Mines. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 693 ouest, rue St-Alphonse à Thetford Mines, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
JEAN-LOUIS LALLIER.

Bureau du shérif,
Thetford Mines, ce 28 janvier 1976. 63482-o

The said immoveable bear civic number one thousand two hundred fifty-four (1254) Saint-Jean-Baptiste Street, in the City of Thetford Mines."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, 693 Saint-Alphonse Street West, Thetford Mines, on the TWENTY-NINTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

JEAN-LOUIS LALLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Thetford Mines, January 28, 1976. 6348 2

MONTRÉAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-016719-74. { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* NOËL PAQUETTE, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur la rue Cartier, en la ville de Montréal, connu et désigné sous le numéro sept cent vingt-huit du lot originaire numéro cent soixante et un (161-728) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation.

Avec bâtisses dessus érigées portant les numéros civiques 5457 à 5467 de la rue Cartier. »

« Un emplacement ayant front sur la rue Messier, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf (9-174) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation.

Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros civiques 4433 à 4437 de ladite rue Messier. »

Pour être vendu séparément, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, chambre 10.56, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 27 janvier 1976. 63484-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-016719-74 { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* NOËL PAQUETTE, défendeur.

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-016719-74. { BANK CANADIAN NATIONAL, a corporation legally constituted, having its head office in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* NOËL PAQUETTE, defendant.

"A plot of land *emplacement* fronting on Cartier Street, in the City of Montreal, known and described as number seven hundred twenty-eight of original lot number one hundred sixty-one (161-728) on the official plan and in the book of reference for the Incorporated Village of La Côte de la Visitation.

With the buildings erected thereon bearing civic numbers 5457 to 5467 Cartier Street."

"A plot of land fronting on Messier Street, in the City of Montreal, known and described as lot number one hundred seventy-four of the official subdivision of original lot number nine (9-174) on the official plan and in the book of reference for the Incorporated Village of La Côte de la Visitation.

With the building erected thereon bearing civic numbers 4433 to 4437 Messier Street."

To be sold separately, at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, Room 10.56, on the SEVENTEENTH day of MARCH 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 27, 1976. 63484

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-016719-74 { BANK CANADIAN NATIONAL, a corporation legally constituted, having its head office in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* NOËL PAQUETTE, defendant.

« Un emplacement ayant front sur la Cinquième avenue, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro cinq cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172–Ptie S.E., 519) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation. Mesurant dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (19.6′) de largeur sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds (78′) et contenant en superficie mille cinq cent vingt-huit pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (1528.8 pi. ca.), bornée au nord-est par le lot numéro 172-541 (Cinquième avenue), au sud-est par le lot numéro 172-518, au sud-ouest par le lot numéro 172-506 (ruelle) et au nord-ouest par la partie nord-ouest du lot numéro 172-519, tous dudit cadastre.

Avec bâtisses dessus érigée portant les numéros civiques 5218, 5220 et 5222 de ladite Cinquième avenue. »

« Un emplacement ayant front sur la Cinquième avenue, en la ville de Montréal, composé:

a) De la partie nord-ouest du lot numéro cinq cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172–Ptie N.O. 519) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation, mesurant cinq pieds et quatre dixièmes de pied (5.4′) de largeur sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds (78′), mesure anglaise et plus ou moins, et contenant en superficie quatre cent vingt et un pieds carrés et deux dixièmes de pied carré (421.2 pi. ca.), bornée au nord-est par le lot 172-541 (Cinquième avenue), au sud-est par la partie sud-est du lot 172-519, au sud-ouest par le lot 172-506 (ruelle) et au nord-ouest par la partie sud-est du lot 172-520, tous dudit cadastre.

b) De la partie sud-est du lot numéro cinq cent vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172–Ptie S.E. 520) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (14.5′) de largeur par une profondeur de soixante-dix-huit pieds (78′), mesure anglaise et plus ou moins. Contenant en superficie mille cent onze pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (1111.5 pi. ca.), et borné au nord-est par le lot 172-541 (Cinquième avenue), au sud-est par la partie nord-ouest du lot 172-519, au sud-ouest par le lot 172-506 (ruelle) et au nord-ouest par la partie nord-ouest du lot 172-520, tous dudit cadastre.

Avec bâtisses dessus érigée portant les numéros civiques 5224, 5226 et 5228 de ladite Cinquième avenue. »

Pour être vendu séparément, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 27 janvier 1976. 63494-o

"A plot of land or *emplacement* fronting on Fifth Avenue, in the City of Montreal, known and described as being the southeast part of lot number five hundred nineteen of the official subdivision of original lot number one hundred seventy-two (172 – S.E. Pt 519) on the official plan and in the book of reference for the Incorporated Village of La Côte de la Visitation. Measuring nineteen and six tenths feet (19.6′) in width by seventy-eight feet (78′) in depth and covering an area of one thousand five hundred twenty-eight and eight tenths square feet (1528.8 sq. ft.), bounded on the northeast by lot number 172-541 (Fifth Avenue), on the southeast by lot number 172-518, on the southwest by lot number 172-506 (lane) and on the northwest by the northwest part of lot number 172-519, all on said cadastre.

With the building erected thereon bearing civic numbers 5218, 5220 and 5222 said Fifth Avenue."

"A plot of land or *emplacement* fronting on Fifth Avenue, in the City of Montreal, consisting of:

(*a*) The northwest part of lot number five hundred nineteen of the official subdivision of original lot number one hundred seventy-two (172–N.W. Pt 519) on the official plan and in the book of reference for the Incorporated Village of La Côte de la Visitation, measuring five and four tenths feet (5.4′) in width by seventy-eight feet (78′) in depth, English measure and more or less, and covering an area of four hundred twenty-one and two tenths square feet (421.2 sq. ft.), bounded on the northeast by lot 172-541 (Fifth Avenue), on the southeast by the southeast part of lot 172-519, on the southwest by lot 172-506 (lane) and on the northwest by the southeast part of lot 172-520, all on said cadastre.

(*b*) The southeast part of lot number five hundred twenty of the official subdivision of original lot number one hundred seventy-two (172–S.E. Pt 520) on the aforesaid official plan and in said book of reference, measuring fourteen and five tenths feet (14.5′) in width by seventy-eight feet (78′) in depth, English measure and more or less. Covering an area of one thousand one hundred eleven and five tenths square feet (1111.5 sq. ft.), and bounded on the northeast by lot 172-541 (Fifth Avenue), on the southeast by the northwest part of lot 172-519, on the southwest by lot 172-506 (lane) and on the northwest by the northwest part of lot 172-520, all on said cadastre.

With the building erected thereon bearing civic numbers 5224, 5226 and 5228 on said Fifth Avenue."

To be sold separately, at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th Floor, Room 56, on the EIGHTEENTH day of MARCH 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 27, 1976. 63494

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-017251-75. { CANADA PERMANENT TRUST COMPANY, corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 600, boulevard Dorchester ouest, en la ville de Montréal, district de Montréal, demanderesse, *vs* ALAIN MAVRIDOGLOU, de la ville de Laval, district de Montréal, demeurant et domicilié au 65, 58e Avenue, défendeur.

« Un immeuble situé sur la Cinquante-huitième avenue, ville de Laval (Laval-des-Rapides), connu et désigné comme étant le lot numéro cent quarante-neuf, de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent seize (216-149) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin, mesurant soixante-cinq pieds (65) en front, dans sa ligne sud-ouest et en arrière, dans sa ligne nord-est; quatre-vingt-six pieds et six dixièmes de pied (86.6) d'un côté, dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-sept pieds et trois dixièmes de pied (87.3) de l'autre côté dans sa ligne sud-ouest. Mesurant en superficie cinq mille sept cent trente-neuf et cinq dixièmes pieds carrés (5,739.5 pi. ca.) mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une maison dessus construite au numéro 65 de ladite 58e Avenue, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, mais sujette à une servitude en faveur de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, établie aux termes d'un acte de servitude dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 105794. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval (Québec), le SEIZIÈME jour de MARS 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 29 janvier 1976. 63518-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour Supérieure — District de Montréal

No 05-015572-74. { LAURENT BEAUCHEMIN, gentilhomme, domicilié et demeurant dans la ville de Laval, district de Montréal, au 273A, rue Molière, à Laval-des-Rapides, demandeur, *vs* GERARD ENGLISH, magasinier et STELLA MANISTRIRIAN, épouse commune en biens dudit Gérard English, tous deux résidant et domiciliés au 1218, 40e Avenue à Fabreville, défendeurs.

« Un immeuble ayant front sur la 40e Avenue, en la ville de Laval (Fabreville), connu et désigné comme étant le lot numéro cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-neuf (139-113) aux

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-017251-75. { CANADA PERMANENT TRUST COMPANY, a corporation duly constituted according to law, having its head office and chief place of business at 600 Dorchester Boulevard West in the City of Montreal, District of Montreal, plaintiff, *vs* ALAIN MAVRIDOGLOU, of the City of Laval, District of Montreal, residing and domiciled at 65 - 58th Avenue, defendant.

"An immoveable located on Fifty-eighth Avenue, City of Laval (Laval-des-Rapides), known and designated as lot number one hundred forty-nine of the official subdivision of original lot number two hundred sixteen (216-149) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Martin, measuring sixty-five feet (65) in front on its southwest line, and at the rear on its northeast line, eighty-six and six tenths feet (86.6) on one side, on its northwest line and eighty-seven and three tenths feet (87.3) on the other side on its southwest line, covering an area of five thousand seven hundred thirty-nine and five tenths square feet (5,739.5 sq. ft.), more or less, English measure.

With a house erected thereon at number 65 on said 58th Avenue, appurtenances and dependencies.

As the whole presently exists without exception or reservation, but subject to a servitude in favour of the Bell Telephone Company of Canada, established under the terms of a deed of servitude a copy of which was registered in the Laval Division Registry Office under number 105794."

To be sold in the Laval Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, Laval, Québec, on the SIXTEENTH day of MARCH 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 29, 1976. 63518

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-015572-74. { LAURENT BEAUCHEMIN, gentleman, domiciled and residing in the City of Laval, District of Montreal, at 273A Molière Street, Laval-des-Rapides, plaintiff, *vs* GERARD ENGLISH, stockman and STELLA MANISTRIRIAN, wife common as to property of the said Gerard English, both residing and domiciled at 1218 - 40th Avenue in Fabreville, defendants.

"An immoveable fronting 40th Avenue, in the City of Laval (Fabreville), known and designated as lot number one hundred thirteen of the official subdivision of original lot number one hundred thirty-nine (139-113) on

plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose, comté de Laval.

Avec un camp d'été y érigé, portant le numéro civique 1218, 40e Avenue.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval (Québec), le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1976, à ONZE heures de la matinée.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 3 février 1976.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.
63519-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-005558-75. PETER BRANDT, photographe, domicilié et résidant au numéro 83, rue Upper Edison, à Saint-Lambert, dans la province de Québec, demandeur, *vs* ZANGWILL PROPERTIES LTD., une corporation légalement constituée et ayant sa place d'affaires au numéro 218, rue Saint-Paul ouest, en les ville et district de Montréal, défenderesse.

« Ce certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Paul ouest et borné à l'arrière par la rue des Commissaires ou Place d'Youville, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-cinq (35) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier ouest.

Avec les bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 214 et 216 de ladite rue Saint-Paul ouest et le numéro civique 207 de ladite rue des Commissaires; dont les murs en pignon de chaque côté sont mitoyens avec les propriétés attenantes.

En l'état où se trouve ladite propriété présentement avec tous ses droits, membres et circonstances, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Craig est, 10e étage, chambre 56, le SEIZIÈME jour du mois de MARS 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 27 janvier 1976.
63485

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-002556-75. TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social au numéro 909 ouest, du boulevard Dorchester, en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* JEANNE CASAVANT, veuve non remariée de Marcel Tremblay, résidant et domici ée au numéro 8368 de la

the official plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Rose, County of Laval.

With a summer cottage erected thereon, bearing civic number 1218 – 40th Avenue.

As the whole presently exists, without exception or reservation."

To be sold in the Laval County Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, in Laval, Québec, on the SEVENTEENTH day of MARCH 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, February 3, 1976.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.
63519

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-005558-75. PETER BRANDT, photographer, domiciled and residing at 83 Upper Edison Street at Saint-Lambert, in the Province of Québec, plaintiff, *vs* ZANGWILL PROPERTIES LTD., corporation legally constituated and having its place of business at 218 Saint-Paul Street West, in the City and District of Montreal, defendant.

"That certain *emplacement* fronting on Saint-Paul Street West and being bounded in rear by Commissioners Street or Place d'Youville in the City of Montreal, known and designated as lot number thirty-five (35) on the official plan and book of reference of the west ward.

With the buildings thereon erected bearing civic numbers 214 and 216 of the said Saint-Paul Street West, and civic number 207 of the said Commissioners Street; the gable walls whereof on both sides are mitoyen with the adjoining premises.

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances, without exception or reserve of any kind."

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the SIXTEENTH day of MARCH 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 27, 1976.
63485-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-002556-75. GENERAL TRUST OF CANADA, a corporation legally constituted having its head office at 909 Dorchester Boulevard, West, in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* JEANNE CASAVANT, unremarried widow of Marcel Tremblay, residing and domiciled at 8368 Des Rapides Street, in

rue des Rapides, en la ville de LaSalle, district de Montréal, défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue des Rapides, en la cité de LaSalle, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-treize (993-589), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal.

Mesurant quarante-cinq pieds et un dixième de pied (45.1') de largeur en front, au côté nord-ouest, vingt-huit pieds et deux dixièmes de pied (28.2') au côté sud-est par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90.0') au côté sud-ouest et une profondeur de quatre-vingt-onze pieds et six dixièmes de pied (91.6') au côté nord-est; le tout mesure anglaise et plus ou moins;

Avec une bâtisse y érigée portant les numéros civiques 8366 et 8368 de ladite avenue des Rapides, et dont le mur sud-ouest est mitoyen avec la propriété adjacente.

Sujet ledit immeuble à une servitude réciproque et mutuelle de vue pour et en faveur dudit immeuble et pour et en faveur de l'immeuble adjacent au côté sud-ouest tel qu'il appert et constitué dans un acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1,578,556; et sujet à la servitude constituée en faveur de Bell Telephone Company of Canada, tel qu'il appert à l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro: 1,542,738.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le SEIZIÈME jour de MARS 1976, à DEUX heures TRENTE de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour Supérieure,
Montréal, le 4 février 1976. 63520-o

QUÉBEC

Fierie Facias de Terris
Cour provinciale

Québec, à savoir: GILLES LIZOTTE, entrepreneur électricien, 6690, 7e Avenue est, Charlesbourg, (Québec), *vs* ROLAND PLANTE, domicilié à 197, avenue Giguère, Ville Vanier, district de Québec.
No 200-02-000317-75.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot deux cent dix-neuf et la moitié sud-est du lot deux cent vingt des subdivisions du lot originaire deux mille quatre cent trente et un (2,431-219 et 220½ S.E.) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Sauveur, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro civique

the City of LaSalle, District of Montreal, defendant.

"A plot of land fronting Des Rapides Avenue, in the City of LaSalle, known and designated as lot number five hundred eighty-nine of the official subdivision of original lot number nine hundred ninety-three (993-589), on the official plan and in the book of reference for the Parish of Lachine, Montreal Registration Division.

Measuring forty-five and one tenth feet (45.1) in width in front on the northwest side, twenty-eight and two tenths feet (28.2') on the southeast side, by a depth of ninety feet (90.0') on the southwest side and a depth of ninety-one and six tenths feet (91.6') on the northeast side, the whole in English measure and more or less.

With a building erected thereon, bearing civic numbers 8366 and 8368 on the said Des Rapides Avenue, whose southwest wall is common with the adjacent property.

The said immoveable is subject to a reciprocal and mutual servitude of view benefitting the said immoveable and that adjacent to it on the southwest, as it appears from and is established by a deed of loan registered in the Montreal Registry Office under number 1,578,556; the said immoveable is subject also to the servitude established in favour of the Bell Telephone Company of Canada, as it appears from the deed registered in the said Registry Office under number 1,542,738.

As the whole presently exists without exception or reservation."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the SIXTEENTH day of MARCH 1976, at TWO-THIRTY o'clock in the afternoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, February 4, 1976. 63520

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Provincial Court

Québec, to wit: GILLES LIZOTTE, electrical contractor, 6690-7th Avenue East, Charlesbourg, Québec, *vs* ROLAND PLANTE, domiciled at 197 Giguère Avenue, Town of Vanier, District of Québec.
No. 200-02-000317-75.

"A plot of land or *emplacement* known and described as being lot two hundred nineteen and the southeast half of lot two hundred twenty of the subdivisions of original lot two thousand four hundred thirty-one (2431-219 and 220 S.E. ½) on the official cadastre for the Parish of Saint-Sauveur, Québec Registration Division, with the house erected thereon, bearing civic

197, avenue Giguère, Ville Vanier, P.Q., circonstances et dépendances.

Le lot 2431-219 mesurant trente pieds (30′) de largeur par quatre-vingts pieds (80′) de profondeur et la moitié sud-est dudit lot 2431-220 mesurant quinze pieds (15′) de largeur par quatre-vingts pieds (80′) de profondeur, mesure anglaise.

Tel que le tout se trouve actuellement.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de MARS 1976 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 5 février 1976. 63507-o

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-001102-750. { MORIN, DUFRESNE, CLOUTIER, BEDARD & ASSOCIES, comptables agréés, 880, chemin Ste-Foy, Québec, *vs* C. A. PARENT INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à 880, chemin Ste-Foy, Québec.

« La subdivision six du lot originaire quatre-vingt-onze (91-6) et la subdivision sept du lot originaire quatre-vingt-onze (91-7) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Lambert, comté de Lévis, le tout avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 113, rue St-Georges ouest, Lévis, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 5 février 1976. 63508-o

number 197 Giguère Avenue, Town of Vanier, Québec, appurtenances and dependencies.

Lot 2431-219 measures thirty feet (30′) in width by eighty feet (80′) in depth and the southeast half of said lot 2431-220 measures fifteen feet (15′) in width by eighty feet (80′) in depth, English measure.

As the whole presently stands."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the NINETEENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 5, 1976. 63507

Fieri Facias de Terris
Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-001102-750 { MORIN, DUFRESNE, CLOUTIER, BEDARD & ASSOCIES, chartered accountants, 880 Sainte-Foy Road, Québec, *vs* C. A. PARENT INC., a corporation duly constituted, having a place of business at 880 Sainte-Foy Road, Québec.

"Subdivision six of original lot ninety-one (91-6) and subdivision seven of original lot ninety-one (91-7) on the official cadastre for the Parish of Saint-Lambert, County of Lévis, the whole with the house erected thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Lévis Registry Office, 113 Saint-Georges Street West, Lévis, on the TWENTY-SECOND day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 5, 1976. 63508

ROBERVAL

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval

No 155-05-000259-75. { MINES & AUTO SUPPLIES LTD., demanderesse, *vs* CHIBEX MINING CORP. LTD., ayant une place d'affaires à Chibougamau, district de Roberval, défenderesse.

« Un terrain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision d'enregistrement du lot 1492 du Bloc D (1492-D), canton McKenzie, de la division d'enregistrement du Lac-St-Jean-Ouest, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 203, rue Lafontaine, Chibougamau, district de Roberval. »

ROBERVAL

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Roberval

No. 155-05-000259-75. { MINES & AUTO SUPPLIES LTD., plaintiff, *vs* CHIBEX MINING CORP. LTD., having a place of business in Chibougamau, District of Roberval, defendant.

"A piece of land or *emplacement* known and described as being the registered subdivision of lot 1492 of Block D (1492-D), McKenzie Township, in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division, with building erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 203 Lafontaine Street, Chibougamau, District of Roberval."

Pour être vendu au bureau du shérif adjoint, palais de justice, Chibougamau (Québec), le VENDREDI DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JULIEN LAPOINTE.

Bureau du shérif adjoint,
Palais de justice, Chibougamau (Québec),
ce 30 janvier 1976. 63495-o

To be sold at the Assistant Sheriff's Office in the Court House, Chibougamau, Québec, on FRIDAY, the NINETEENTH day of MARCH, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

JULIEN LAPOINTE,
Assistant Sheriff.

Assistant Sheriff's Office,
Court House, Chibougamau, Québec,
January 30, 1976. 63495

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour Provinciale — District de Saint-François

No 450-02-001854-75. { LAURENTIDE FINANCE CORPORATION, demanderesse, *vs* MAURICE HOULE, demeurant et résidant à R.R. 2, Waterville, district de Saint-François, province de Québec, défendeur.

« Ce certain emplacement faisant partie du lot numéro vingt-quatre « A » (ptie 24A) dans le Premier rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Compton, contenant en superficie un acre carré, et plus amplement décrit comme suit: Commençant à un point situé du côté ouest du chemin public gravelé qui part de la route de béton et conduit à Waterville, une distance de quatre cent soixante-dix pieds (470) en direction sud, en ligne droite à partir du centre de ladite route de béton, lequel point de départ indique également le coin nord-est du terrain présentement décrit; de là, se dirigeant vers le sud en longeant le côté ouest dudit chemin gravelé, une distance d'un acre (208'8") jusqu'à un deuxième point indiquant le coin sud-est du terrain présentement décrit; de là, tournant vers l'ouest, à angle droit avec ledit chemin gravelé et se dirigeant dans cette même direction jusqu'à un troisième point situé à une distance d'un acre (208'8") et indiquant le coin sud-ouest du terrain présentement décrit; de là, tournant vers le nord et parcourant dans cette direction, le long d'une ligne parallèle audit chemin gravelé, et situé à une distance d'un acre (208'8"), du côté ouest, de celui-ci, une distance d'un acre (208'8"), jusqu'à un quatrième point indiquant le coin nord-ouest du terrain présentement décrit; et de là, retournant au point de départ situé à une distance d'un acre (208'8") en suivant une ligne parallèle à la deuxième ligne décrite ci-dessus et située à une distance d'un acre (208'8") de celle-ci. Le terrain est borné à l'est par le chemin gravelé conduisant à Waterville et de tous les autres côtés par le résidu de ladite partie du lot numéro 24A. A distraire cette partie dudit lot 24A vendue à Wallace Danforth en vertu de l'acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 154208.

Tel que le tout subsiste présentement, avec tous les droits y rattachés.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Saint-François

No. 450-02-001854-75. { LAURENTIDE FINANCE CORPORATION, plaintiff, *vs* MAURICE HOULE, domiciled and residing on Rural Route 2, Waterville, District of Saint-François, Province of Québec, defendant.

"That certain *emplacement* forming part of lot number twenty-four "A" (Pt. 24A) in the First Range on the official plan and book of reference of the Township of Compton, containing a superficial area of one acre square, and more fully described as follows: Commencing at a point on the westerly side of the public gravel road leading from the concrete highway to Waterville, a distance of four hundred and seventy feet (470') south, in a straight line from the centre of the said concrete highway, which said point of commencement also marks the northeasterly corner of the land now being described; thence running south along the westerly side of said gravel road a distance of one acre (208'8") to a second point marking the southeasterly corner of the land now being described; thence turning west, at right angle with said gravel road and running in said direction to a third point distant one acre (208'8") and marking the southwesterly corner of the land now being described; thence turning north and running in that direction on a line parallel with and distant one acre (208'8") from the westerly side of said gravel road a distance of one acre (208'8") to a fourth point making the northwesterly corner of the land now being described; and thence returning to the starting point a distance of one acre (208'8") following a line parallel with and distant of one acre (208'8") from the second line hereinabove described and bounded to the east by the gravel road leading to Waterville and on all other sides by the residue of said part of the lot number 24A. Less that part of said lot 24A sold to Wallace Danforth under the deed registered at Sherbrooke under No. 154208.

As the whole presently stands, with all rights attaching thereto.

With the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies."

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, Sherbrooke (Québec), le JEUDI, DIX-HUITIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke (Québec), le 23 janvier 1976. 63509

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, Sherbrooke, Québec, on THURSDAY, the EIGHTEENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

LÉOPOLD FOURNIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec, January 23, 1976. 63509-o

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-015396-73. { CANADA PERMANENT MORTGAGE CORPORATION, dûment constituée

en corporation en vertu de la loi, et ayant son siège social dans la province de Québec, au numéro 600, boulevard Dorchester ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* GABRIEL MASSON, du 294, rue Féré, ville de Saint-Eustache, district de Terrebonne, défendeur, et PIERRETTE BRISEBOIS MASSON, épouse commune en biens du défendeur, résidant au numéro 294, rue Féré, ville de Saint-Eustache, district de Terrebonne, mise en cause.

« Un immeuble situé 8e Avenue, ville de Saint-Eustache, connu et désigné sous le numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-32) au cadastre officiel du village de Saint-Eustache.

Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment une maison et ses dépendances portant le numéro 294, rue Féré (autrefois 8e Avenue) ville de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes.

Ainsi que le tout se trouve présentement sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur et plus spécialement avec la servitude passée devant Me L. Léveillé, notaire, le neuf avril mil neuf cent cinquante-trois, enregistré au bureau d'enregistrement des Deux-Montagnes, sous le numéro 76,457. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté des Deux-Montagnes, situé à 140, rue St-Eustache (Place du Chêne), Saint-Eustache, MERCREDI le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1976, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 28 janvier 1976. 63510-o

TERREBONNE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 500-05-015396-73. { CANADA PERMANENT MORTGAGE CORPORATION, a body politic and

corporate, duly incorporated according to law, and having its head office for the Province of Québec at 600 Dorchester Blvd. West, in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* GABRIEL MASSON, of 294 Féré Street, Ville St-Eustache, District of Terrebonne, defendant, and PIERRETTE BRISEBOIS MASSON, wife common as to property of defendant, of 294 Féré Street, Town of St-Eustache, District of Terrebonne, *mise en cause.*

"An immoveable located on 8th Avenue, in the Town of Saint-Eustache, known and described as number thirty-two of the official subdivision of original lot number one hundred seventy-eight (178-32) on the official cadastre for the Village of Saint-Eustache.

With all the buildings erected thereon and more particularly a house and its dependencies bearing number 294 Féré Street (formerly 8th Avenue) Town of Saint-Eustache, County of Deux-Montagnes.

As the whole presently stands without any exception or reservation on the part of the borrower and more particularly with the servitude executed before Me L. Léveillé, notary, on the ninth of April one thousand nine hundred fifty-three, registered at the Registry Office of Deux-Montagnes under number 76,457."

To be sold at the County of Deux-Montagnes Registry Office, located at 140 Saint-Eustache Street (Place Du Chêne), Saint-Eustache, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of MARCH 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, January 28, 1976. 63510

Sales for taxes

La corporation municipale de comté du Lac Saint-Jean-Est

Avis public est par les présentes donné que, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et au règlement numéro soixante de ce conseil de comté, adopté le 10 septembre 1947, et approuvé par le ministre des affaires municipales, les propriétés ci-dessous décrites seront vendues pour taxes, à l'Hôtel de ville d'Alma (Salle du conseil), MERCREDI, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Cette vente comprendra les bâtiments érigés sur les terrains mis en vente, s'il en existe alors et sauf à distraire aussi les servitudes concédées.

Héberville

Vendu contre:	*Lot no*	*Rang*	*Canton* / *Cadastre*	*Taxes munic.*	*Taxes scolaires*	*Eau*	*Autres*	*Total*
Raymond Paradis	P. 15			$ 341.32	$ 234.98		$ 221.00	$ 797.30

Un terrain ou emplacement comprenant la partie nord du lot numéro quinze (Ptie 15) du cadastre officiel du village d'Héberville sudit comté borné au nord à la rue Villeneuve, à l'est au lot numéro quatorze appartenant à Jean-Paul Hudon, au sud à la partie sud du même lot appartenant à Ludger Larouche ou représentants et à l'ouest partie au terrain de Louis-Georges et André Lajoie, soit

Le tout tel qu'actuellement clos avec ensemble les bâtisses dessus construites, et dépendances sans réserve.

Saint-Bruno

Joseph Michaud	P. 9	4.....	Labarre	$ 26.05	$ 30.82		$ 170.00	$ 226.87

Un terrain ou emplacement sis et situé en le village de St-Bruno, mesurant 50 pieds de front ou largeur sur 122 pieds de profondeur, sans bâtisses faisant partie du lot no 9 du cadastre officiel pour le quatrième rang du canton Labarre, dans le comté du Lac St-Jean, borné en front vers l'est au chemin Alma, ou route régionale, en arrière à la profondeur, au nord au terrain du vendeur et au sud à Léonce Bouchard.

Jean Bouchard	P. 21	4.....	Labarre	190.90	96.10	$ 200.00	175.00	662.00

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt et un (lot no 21), du rang quatre (4), au cadastre officiel du canton Labarre, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout a été vu et accepté par les parties. Sauf à distraire les terrains vendus à Sa Majesté la Reine suivant acte enregistré.

Commission scolaire Alma

Jules Fortin	P. 5	5.....	Delisle	$ 33.23	$ 201.89		$ 155.00	$ 390.12

Ptie 5, Rang V, canton Delisle.

Wellie Larouche	P. 17	8.....	Signai		413 47		155.00	568.47

Partie 17, Rang VIII, canton Signai.

Donné à Métabetchouan, ce 28e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,

JACQUES GAGNÉ.

63467-7-2-o

Ville de Mercier

Avis public est par les présentes donné que l'immeuble ci-dessous décrit, situé dans ville Mercier, sera vendu à l'enchère publique à la salle du Conseil, 4, rue Faubert, Mercier, MERCREDI, le DIXIÈME jour de MARS 1976 à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Nom du propriétaire	*No du cadastre*	*Taxes municipales Intérêts et frais*	*Taxes scolaires Intérêts*	*Total*
Rudi Hagerman	2-18	$ 767.47	$ 133.39	$ 900.86

L'immeuble susdit est du cadastre officiel de la paroisse Ste-Philomène et situé dans ville Mercier. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Donné à Mercier, ce 27e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
RAYMOND BERGEVIN.

(Sceau)

63523-7-2-0

Municipalité du comté d'Abitibi

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Paul-Émile Bégin, secrétaire-trésorier de la corporation de comté d'Abitibi, que les immeubles avec bâtisses, circonstances et dépendances ci-après décrites seront vendus à l'enchère publique au palais de justice d'Amos, au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, JEUDI, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1976, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et / ou scolaires, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourraient être encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Municipalité de Champneuf

Cantons	*Lots*	*Rangs*	*Propriétaires*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Totaux*
Rochebeaucourt	P-15*	1	Mlle Marie-Claire Joncas	$ 18.75	$ 214.37	$ 30.00	$ 263.12

* Un emplacement mesurant 200′ en façade par 450′ de profondeur. Borné à l'ouest par la ligne séparative des lots 14 et 15, du rang 1. A l'est par une ligne parallèle à la ligne séparative des lots 14 et 15 à 200′ de cette dernière. Au nord, par la limite sud du chemin des rangs 1 et 2. Au sud par une parallèle à la ligne sud du chemin des rangs 1 et 2 passant à 450′ de cette dernière.

Rochebeaucourt	23	1	J.-A. Laframboise	$ 20.28	$ 132.51	$ 30.00	$ 182.79
Rochebeaucourt	3	2	Albert Normandin	165.83		30.00	195.83
Rochebeaucourt	23	2	Victor Glazer	115.40	260.83	30.00	406.23
Rochebeaucourt	P-14*	3	J.-Léonidas Forcier	7.12		30.00	37.12

* Un emplacement de forme irrégulière formée de la partie à l'est de la rivière Rochebeaucourt du lot 14, rang 3 et de la partie sud de la partie à l'est de la route, limité au nord à la rivière Rochebeaucourt du lot 15, rang 3. Le tout borné au nord et à l'ouest par la rivière Rochebeaucourt, à l'est, par le chemin et au sud par la limite sud des lots 14 et 15 susdits.

Municipalité de Palmarolle

Palmarolle	49	6	Claude Boudreau	$ 96.09	$ 41.64	$ 137.73
Palmarolle	50	6	Claude Boudreau	49.66	36.05	85.71
Palmarolle	59-A, 59-B	6	Claude Boudreau	34.72	39.24	73.96

Municipalité village de Barraute

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Totaux
Village de Barraute	40-B-14*	1	Réal Caron	$ 431.38	$ 796.20	$ 30.00	$1,257.58

* Moins un emplacement vendu, mesurant 60′ de largeur par 100′ de profondeur et borné comme suit: vers l'ouest, par une rue étant le lot no 40-B-106. Vers l'est, par une ruelle étant le lot no 40-B-109. Vers le sud, par une parallèle à la limite nord de la rue no 40-B-42 et passant à 55′ de cette dernière. Vers le nord, par une ligne parallèle à la limite nord de ladite rue no 40-B-42 passant à 115′ de cette dernière.

Municipalité Ste-Anne-de-Roquemaure

Roquemaure	16	2	Feu Joseph Castonguay	$ 12.30	$ 30.00	$ 42.30
Roquemaure	13-A, 13-B	3	Feu François Castonguay	15.70	35.00	50.70
Roquemaure	14-A, 14-B	3	Feu Joseph Castonguay	14.00	35.00	49.00

Municipalité de St-Laurent

Palmarolle	7	1	Philippe Dion	$ 14.65	$ 30.00	$ 44.65
Duparquet	2-A, 3, 4	10	Philippe Dion	50.50	40.00	90.50

Municipalité canton La Sarre

La Sarre	12	5	Succ. Ernest Boutin	$ 32.14		$ 46.74	$ 78.88
La Sarre	19-A	7	Eugène Lambert	3.66		30.72	34.38
La Sarre	8*	8	Claude Grégoire	31.24	63.86	45.25	140.35

* Lot 8, rang 8, du canton La Sarre. Partie sud de la rivière, sous réserve de droit de passage d'une ligne de transmission de l'Hydro-Québec.

Municipalité comté d'Abitibi

Clériçy	15	5	Louis-Philippe Gagnon	$ 38.69	$ 35.10	$ 73.79
Village de Cléciry	20	6	Roland Pépin	29.41	34.35	63.76
Dufresnoy	56	7	Gérard Robin	26.90	34.15	61.05
Destor	57, A, C, D, E	2	B. Costello	25.55	36.04	61.59
Destor	58	3	Lucien Dubé	49.05	35.92	84.97
Rochebeaucourt	18-B, 19	8	Vianney Bouchard	27.83	34.23	62.06
Béarn	27	2	Simon Gagné	33.92	34.71	68.63
Villemontel	15	6	Marcel Label	27.20	34.18	61.38
Louvicourt	54-5	6	Maurice Canada	152.55	44.20	196.75
Louvicourt (maison seulement).	54-5	6	Francine Godin	130.85	42.46	173.31
Loucivourt (maison seulement)	54-5	6	Francine Godin	91.10	39.28	130.38
Louvicourt (maison seulement)	54-5	6	Francine Godin	24.00	33.92	57.92
Louvicourt	61-5	6	Lionel Plourde	46.95	35.76	82.71
Louvicourt	61-12	6	Georges Langevin	18.62	33.50	52.12
Hébécourt	54-55	8	Raymond Chatelle	29.76	39.38	69.14
Duparquet	2-A	9	Léonard Zgod	81.00	38.48	119.48

Commission scolaire de Val-d'Or

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Totaux
Vassan	17½ S	9	Reynald Leclerc		$ 24.64	$ 38.08	$ 62.72
Vassan	18½ S	9	Reynald Leclerc		24.64	38.08	62.72
Senneville	49-B	6	Jacques Anglehart		310.11	31.87	341.98
Vauquelin	16	Bloc A	Walter Ingham		150.41	49.70	200.11
Bourlamaque (Ptie) Village Colombière (maison seulement)			Roger Lacasse		272.15	62.99	335.14

Commission scolaire d'Amos

Berry	52	1	Octave Tessier		$ 509.71	$ 30.00	$ 539.71
Berry			Marcel Grégoire		36.25	30.00	66.25
* Partie nord du lot 38 moins 250' de largeur du lot partie sud, rang 6.							
Figuery			Joseph Hébert		5.21	30.00	35.21
* Deux-tiers ouest du lot 4, distraction faite des bâtiments, rang 4.							
Guyenne	42-43	6	Cajetan Corriveau		140.21	30.00	170.21
La Motte	½ ouest 15	1	Jack Reed		129.74	30.00	159.74
Landrienne	1	8	Serge Thibeault		100.35	30.00	130.35
Landrienne	2	8	Serge Thibeault		165.93	30.00	195.93
Preissac	½ nord 27	9	Frank Gagné	$ 3.45	28.11	30.00	61.56
Preissac	9/10 nord-ouest long du lot 26	9	Frank Gagné	2.49	25.30	30.00	57.79
Villemontel	19	1	Michel Parenteau		197.02	30.00	227.02
Villemontel	21	3					
	21	2*	Robert Poulin		35.96	30.00	65.96
* Nord de la rivière.							
Villemontel	40*	4	Succ. Léon Lepage		22.81	30.00	52.81
* 7/8 partie sud.							
Villemontel	36-37*	4	Succ. Léon Lepage		19.89	30.00	49.89
* Moins 1/10, nord de la rivière longeant le chemin du lot 37.							

Commission scolaire Barraute-Senneterre

Barraute	2-3	bloc 7	Valère Roy	$ 911.00	$ 120.22	$1,031.22
Barraute	11	bloc 10	Noël Verrette	182.71	45.28	227.99
Barraute	21-1-9	bloc 21	Wilfrid Larose & Fils	170.18	43.91	214.09
Barraute	40-B-103*	1	Donald Fiset	290.75	54.74	345.49

* Moins emplacement vendu mesurant 60' de largeur par 100' de profondeur, borné vers l'ouest par une rue étant le lot no 40-B-106. Vers l'est par une ruelle étant le lot no 40-B-109. Vers le sud, par une parallèle à la limite nord de la rue no 40-B-42 et passant à 55' de cette dernière. Vers le nord par une ligne parallèle à la limite nord de ladite rue no 40-B-42 passant à 115' de cette dernière.

Barraute	14	5	Ferdinand Galant	257.71	90.44	348.15
Courville	47	9	Arthur Charbonneau	144.05	59.16	203.21
Rochebeaucourt	26	2	Jean Bourque	617.09	180 58	797.67
Rochebeaucourt	16	4	Laurent Paquet	119.98	58.03	177.81
Rochebeaucourt	19	4	Edmond Doucet	163.95	62.73	226.68

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Totaux
Lamorandière	29	7	Rodolphe Béliveau	$ 8.06	$ 166.60	$ 67.42	$ 242.08
Lamorandière	17	9	Jean Clément	11.80	171.21	69.24	252.25
Lamorandière	34 A-B-C	9	Succ. Henri-Georges Lafrenière	11.38	113.65	69.99	195.02
Lamorandière	51	7	Gérard Garceau	12.85	68.40	41.93	123.18
Lacorne	27	A	Réal Caron		66.13	67.81	133.94
Senneterre	12*	7	Paul Paradis		357.72	108.62	466.34
* (maison seulement)							
Senneterre	36	9	Emile Bissonnette		328.84	91.23	420.07
			Commission scolaire de Malartic				
Malartic	Ptie 3-C-23	7	Motel Albert Enr.		$ 865.07	$ 30.00	$ 895.67

Donné à Amos, au bureau de la corporation de comté d'Abitibi, ce 4e jour de février 1976.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL-ÉMILE BÉGIN.

(Sceau)
63524-7-2-o

Corporation du comté de Saguenay

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Saguenay, que les propriétés ci-après désignées seront vendues à l'enchère publique à l'Hôtel de ville de Tadoussac, chef-lieu de la corporation du comté de Saguenay, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts plus les frais encourus subséquemment, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant cette date.

Propriétaires	Lots et rangs	Taxes munic.	Taxes scol.	Frais	Total
	Tadoussac				
Dame E. Roussel James et ses héritiers ou ayants droit.	150, 151, 152, 153	$ 13.50		$ 20.00	$ 33.50
Dame Julia Angel et ses héritiers légaux ou ayants droit.	154-155	10.00		20.00	30.00
	Bergeronnes				
Noël Bouchard (Succession	Ptie 12, rg A, Canton Berg.	$ 90.00	$ 95.00	$ 30.00	$ 215.00
Un terrain faisant partie du lot 42A; du rang 2 (Ptie 42A, Rg 2) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Bergeronnes, mesurant 100 pieds de largeur au chemin public sur environ 200 pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: au sud-est borné par la route 138; au nord-ouest par la rivière Bergeronnes et au sud-ouest par une partie du lot 42A, appartenant à la compagnie Fina ou représentants; au nord-est par une partie du lot 42A, appartenant à Adélard Gagnon ou représentants. (Le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances) (M. Victorien Gagnon).					
Adrien Gagnon	47g3, 47g4, rg 2	204.46	1,074.43	150.75	1,429.64
(bâtisses, circonstances et dépendances)					

Grandes-Bergeronnes, le 20 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL BOUCHARD.

63535-7-2-o

Errata

Gazette	Rubrique	Page	Lire	Au lieu de:
3 (17-01-76)	Domicile légal (Article 30)	262	ROXAL INC.	ROYAL INC.

63457-o

Municipalité du comté de Papineau

Dans l'avis de vente pour taxes publié dans la *Gazette officielle du Québec* les 10 et 31 janvier 1976, il y a lieu d'apporter les corrections suivantes:

La corporation municipale du village de Montebello:

i) Monsieur R.J.C. Hamilton et non Mrs R.J.C. Hamilton.

k) John W. Bitner et non John W. Bitner et Betty Hogman Bitner.

Le secrétaire-trésorier,
HUGUES SERVANT.

63468-o

INDEX No 7

Partie I: avis juridiques

AVIS DIVERS

CABLEVISION NATIONALE LTEE (*L.P.*) 1296
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rachat d'obligations-Redemption of bonds*) 1296
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rachat d'obligations-Redemption of bonds*) 1298
NATIONAL CABLEVISION LTD. (*L.P.*) 1296

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

CAISSE D'ECONOMIE DES TECHNICIENS PROFESSIONNELS (LA) (*Dissolution*) 1269
CAISSE POPULAIRE DE CHATEAUGUAY (LA) (*Mod. terr.*) 1269
CAISSE POPULAIRE DE CHRIST-ROI DE CHATEAUGUAY (LA) (*Mod. terr.*) 1269
CAISSE POPULAIRE DE ST-ELIE-DE-CAXTON (LA) (*Formation*) 1269
CAISSE POPULAIRE DE ST-MEDARD (LA) (*Dissolution*) 1269
CAISSE POPULAIRE DE ST-PHILIPPE DE MONTREAL (LA) (*Mod. terr.*) 1269
CAISSE POPULAIRE SOCIALE DE ST-SEBASTIEN D'IBERVILLE (LA) (*Mod. terr.*) 1269

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES.

BECK, ISTVAN 1270
BECK, LASZLO ANDRAS BECK 1270
COLLARD, MADELEINE C. 1270
COTE, MARIE-THERESE-SYLVIE 1270
DIMITROPOULOS-GIANNAKOULIAS, ANDREAS 1270
EMARA, AIDA 1270
FERLAND, IGNACE 1270
FLANCIENBAUM, HENRY 1270
GOLDEN, DAVID BRYANT 1270
LARCHE, GISELE 1270
MACEVICZ, ALEXANDRE PAUL 1271
PAIEMENT, DANIEL 1271
PAPOLCZY, GEZA 1271
PLANTE, JOSEPH ALBERT GAUDIAS ROSARIO 1271
RAMAVATARAM, ANNA JAYASHREE 1271
ROY, ARTHUR 1271

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 1213
PROPRIO MOTU 1208

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

CLUB OPTIMISTE STE-THERESE INC. 1265
CONSTRUCTION T.G.T. INC. 1265
CORPORATION INTERPAC INC. 1265
INTERPAC CORPORATION INC. 1265
LOWBY'S LIMITED 1265
PIGEON, MARINE & SPORTS INC. 1265
T.G.T. CONSTRUCTION INC. 1265
WOOD (BRENDAN) & ASSOCIATES (QUEBEC) LTD. 1265
WOOD (BRENDAN) & ASSOCIES (QUEBEC) LTEE 1265

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ACOUSTIQUES BERNA INC. ... 1271
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROPRIETIARES DE TERRAINS ET D'ORANGERAIES DE FLORIDE (L') ... 1271
CENTRE DU PNEU ASBESTOS INC. ... 1272
DEVELOPPEMENTS DE L'ORMIERE INC. (LES) ... 1272
ELAN FASTENERS LTD. ... 1272
EPICERIE PATRICIA VAILLANCOURT INC. ... 1272
FERMETURES ELAN LTEE (LES) ... 1272
HOTEL MAPLE (STANSTEAD) LIMITEE ... 1272
JEROMA INC. ... 1272
LOCATIONS DESLOCO INC. ... 1272
MAISON L.G. BEAUBIEN (1959) INCORPOREE ... 1272
MEDIA MISAIC INC. ... 1272
MONTREAL RECEPTION SERVICES INC. ... 1273
PRODUCTIONS COCCINELLE INC. ... 1272
SERVICE DE RECEPTION DE MONTREAL INC. ... 1273
SPORTS LEO LESSARD INC. (LES) ... 1273
SUMMIT ENTERPRISES INC. ... 1273
SYNDICAT INDUSTRIEL DE SOUTH DURHAM INC. ... 1273

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ROXAL INC. (*Erratum*) ... 1319

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

HOTEL CHATEAU DU LAC MAGOG INC. ... 1265
MANNA LIMITEE ... 1265
MULTI AUTOMATIC TRANSMISSION INC. ... 1265

CURATELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

COLETTE, WILFRID ... 1273
MOLENDA, IAN ... 1273

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL (LA) ... 1273
GEDNEY CORP. ... 1274
NOTRE-DAME DES ANGES, (PORTNEUF), MUNIC. ... 1274
SAINT-JEROME, CITE ... 1274
SUCCESSION LEON LAMBERT DE LOULAY ... 1274

MINISTÈRES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DE QUEBEC:

BLACK LAKE, VILLE (*Annex.*) ... 1274
SAINT-CESAIRE, VILLE (*Annex*) ... 1274

DIVERS:

VICTORIAVILLE, VILLE (*Annex.*) ... 1275

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

AMERICAN EMPIRE INSURANCE COMPANY (*Annul.*) ... 1275
SUN INSURANCE OFFICE LIMITED (*Annul.*) ... 1276

ÉDUCATION

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE.

LOUIS JOLIET (*Demande*) 1276
SOREL (*Demande*) 1276

TERRES ET FORETS

CADASTRES:

BROMPTON, CANTON 1276
CAP-SANTE, PAR. 1276
CHARLESBOURG, PAR. 1276
COMPTON, CANTON 1276
DE L'ILE, CANTON 1277
ELY, CANTON 1277
MEGANTIC, VILLAGE 1277
ORFORD, CANTON 1277
ORFORD, CANTON 1277
ORFORD, CANTON 1277
ROUYN, VILLE 1277
SAINTE-ANNE-DE-CHICOUTIMI, VILLAGE 1277
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAR. 1277
SAINTE-FLORE, PAR. 1277
SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE 1277
SAINTE-JEANNE-DE-L'ILE-PERROT, PAR. 1278
SAINTE-JULIENNE, PAR. 1278
SAINT-LUC, PAR. 1278
SAINT-MAURICE, PAR. 1278
SAINT-NICOLAS, PAR. 1278
SAINT-NICOLAS, PAR. 1278
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAR. 1278
SHIPTON, CANTON 1278
SHIPTON, CANTON 1278
TROIS-RIVIERES, PAR. 1278
WENTWORTH, CANTON 1279

PROCLAMATIONS

Certain Electoral Districts Land Titles Act (R.S. 1964, c. 321) Application of the Act of the cadastre of the township of *Cox* (Village of New-Carlisle), Electoral District of Bonaventure 1299
Certain Electoral Districts Land Titles Act (R.S. 1964, c. 321) Application of the Act of the cadastre of a part of the municipality of *Papos*, Electoral District of Gaspé (Formerly that of Gaspé-Sud) 1300
Titres de propriété dans certains districts électoraux, Loi des (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de *Cox* (village de New-Carlisle), district électoral de Bonaventure 1299
Titres de propriété dans certains districts électoraux, Loi des (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de *Pabos*, district électoral de Gaspé (antérieurement Gaspé-Sud) 1300

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DESENGAGES ET NON PARTICIPANTS 1279

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

AMUSEMENTS MODERNES INC. (LES) 1266
ASSOCIATION DES TERRAINS DE CAMPING ET CARAVANING DU QUEBEC 1266
ASSOCIATION SPORTIVE OLYMPIQUE 1266
AU PETIT CAPORAL INC. 1266
CABANE ELECTRONIQUE D.D. INC. (LA) 1266
CAFE DE ROME INC. 1266
CAPSUNICAL INC. 1266

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

CATARI RESTAURANT LTD. 1266
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE ST-GEDEON, FRONTENAC (LE) 1266
CUZZOLINI ENTERPRISES INC. 1266
DI-MAULO-67 LTD. 1266
ELECTRONIC HOUSE D.D. INC. (THE) 1266
ENCANS AGRICOLES LEO LTEE 1266
ENTREPRISES CUZZOLINI, INC. (LES) 1266
ENTREPRISES M.J.M. INC. (LES) 1266
FLAMINGO ESTATES CO. LTD. 1266
HAPPY LIFE DISTRIBUTORS LTD. 1266
LOCATIONS BONAVENTURE LTEE (LES) 1266
MACHINES & EQUIPEMENT DE BUREAU SHERBROOKE INC. 1267
MANOIR DU LAC, INC. 1267
MODERNS AMUSEMENTS INC. 1266
MOTEL L'EMERILLON INC. 1267
METRO HOME IMPROVEMENTS LTD. 1267
NATE'S DELICATESSEN & STEAK HOUSE (HULL) LIMITED 1267
PAMPERO FOOD PRODUCTS INC. 1267
PAN AMERICAN MINES LTD. (*N.P.L.*) 1267
PIEDMONT COUNTRY LODGE INC. 1267
PINTO FASHIONS IMPORT CORP. 1267
PLACEMENTS AVIGNION INC. (LES) 1267
PLACEMENTS DIVERSIFIES DU QUEBEC LTEE (LES) 1267
PRESIDENTIAL MORTGAGE & ACCEPTANCE LTD. 1267
QUALITY MANUFACTURING & IMPORTING LTD. 1267
RESTAURANT DE LA PLAGE INC. 1267
SEIGNEURIE PIERRE BOUCHER (LA) 1267
STERNTHAL (A.) ENTERPRISES LTD. 1267
VILLA DE CESAR INC. 1267
VOYAGES LAURIER INC. 1267

REVOCATION DE DISSOLUTION:

COMPAGNIES D'EXCURSIONS MARITIMES DU QUEBEC (LA) 1268
CONVENCO OF CANADA LIMITED 1268
JEAN LOUE TOUT INC. 1268
JOHNNY RENT-ALL INC. 1268
NORVIC MOTOR SALES LIMITED 1268
QUEBEC WATERWAYS SIGHTSEEING TOURS COMPANY 1268
RUSZNYAK (GEORGE) LTD. 1268

SOUMISSIONS

BAIE-COMEAU, VILLE 1285
CABANO, VILLE 1286
MEILLEUR, C.S.R. 1287
MONT-LAURIER, VILLE 1288
PORT-CARTIER, C.S. 1289
ROUYN, CITE 1291
SAINT-ANTONIN, PAR. 1292
SAINT-LEONARD, CITE 1292
SAINT-NICOLAS, VILLE 1294
SOREL, CITE 1295

SYNDICATS PROFESSIONNELS

SYNDICAT DE L'U.P.A. DE CHAUVEAU (LE) (*Const.*) 1296

VENTES

LICITATION

VERVILLE *VS* VERVILE ET *AL*. 1303

PAR SHÉRIFS

BEAUCE

MATHIEU *VS* BISSON 1303

BEAUHARNOIS

PROVOST *VS* HERITIERS-HEIRS GUILLAUME PREVOST 1304

GASPÉ

JONES (ROBIN) & WHITMAN *VS* ELEMENT 1304

MÉGANTIC

CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE THETFORD (LA) *VS* BONNEAU 1305

MONTRÉAL

BANK CANADIAN NATIONAL *VS* PAQUETTE 1306
BANK CANADIAN NATIONAL *VS* PAQUETTE 1306
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *VS* PAQUETTE 1306
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *VS* PAQUETTE 1306
BEAUCHEMIN *VS* GERARD ENGLISH ET *AL*. 1308
BRANDT *VS* ZANGWILL PROPERTIES LTD. 1309
CANADA PERMANENT TRUST COMPANY *VS* MAVRIDOGLOU 1308
GENERAL TRUST OF CANADA *VS* CASAVANT 1309
TRUST GENERAL DU CANADA *VS* CASAVANT 1309

QUÉBEC

LIZOTTE *VS* PLANTE 1310
MORIN, DUFRESNE, CLOUTIER, BEDARD & ASS. *VS* C.A. PARENT INC. 1311

ROBERVAL

MINES & AUTO SUPPLIES LTD. *VS* CHILEX MINING CORP. LTD. 1311

SAINT-FRANÇOIS

LAURENTIDE FINANCE CORPORATION *VS* HOULE 1312

TERREBONNE

CANADA PERMANENT MORTGAGE CORP. *VS* MASSON ET *AL*. 1313

TAXES

ABITIBI, COMTE 1315
LAC-ST-JEAN-EST, COMTE 1314
MERCIER, VILLE 1315
PAPINEAU, COMTE (*Erratum*) 1319
SAGUENAY, COMTE 1318

SOMMAIRE

AVIS DIVERS 1296

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT 1269

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 1270

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 1208

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 1265–1271–1319

CURATELLE PUBLIQUE 1273

DEMANDES A LA LEGISLATURE 1273

MINISTERES 1274

PROCLAMATIONS 1299

REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE 1279

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 1266

SOUMISSIONS 1285

SYNDICATS PROFESSIONNELS 1296

VENTES:

- LICITATION 1303
- PAR SHERIFS 1303
- POUR TAXES 1314–1319

nouveautés

Annuaire de puits et forages

par Claude Grenier et Edward Dempster

Min. Richesses naturelles
Québec, 1974, 3 Vol., 1777 p., tabl., cartes, 28 cm
ISBN 0-7754-2412-9
EOQ 2543, broché **$18.00**

L'homme et le travail: Compte rendu des travaux présentés par le Comité interministériel de psychologie appliquée du Gouvernement du Québec au 18e Congrès international de psychologie appliquée, Montréal, du 28 juillet au 2 août 1974

Min. Travail et Main-d'oeuvre
Québec, 1974. 233 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2413-7
EOQ 2545, broché **$3.00**

Recueil des lois et règlements des Affaires sociales

Québec, 1975. 2 Vol., pagination diverse, 26 cm
ISBN 0-7754-2344-0
EOQ 2517, rel. mobile **$40.00**

Ces deux volumes bilingues font parti des ≪Guides administratifs≫ du ministère des Affaires sociales

---

Recueils de jurisprudence: Cour d'appel
Fascicule no 2: 1975, c.a. (157 à 311)

Québec, 1975. 154, XXX p., Tables et Index, 24 cm
EOQ 2489, broché **$4.00**

Recueils de jurisprudence: Cour supérieure
Fascicule no 2: 1975, c.s. (235 à 445)

Québec, 1975. 210, LI p., Tables et Index, 24 cm
EOQ 2529, broché **$4.00**

Egalement disponibles au même prix unitaire:
EOQ 2483 Cour d'appel: Fascicule 1
EOQ 2477 Cour supérieure: Fascicule 1

Abonnement annuel aux Recueils (cour d'appel; cour supérieure; autres juridictions): **$40.00**

Prière de spécifier le code EOQ. 1894 avec votre remise pour abonnement.

Les recueils de jurisprudence du Tribunal de l'expropriation: (Décisions de la Régie des services publics) 1973

Québec, 1975. 2 Vol., 176+183 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2408-0
EOQ 2530, broché **$10.00**

Régime de retraite des fonctionnaires:
S.R. Q., ch 14 et modifications à 1974:
Codification administrative = *Civil Service Superannuation Plan: R.S. Q., c. 14 and Amendments to 1974: Office Consolidation*

Québec, septembre 1975. 51 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2393-9
EOQ 2491, broché **$1.00**

Religion in Today's School

Québec, 1975. 69 p., 20 cm
ISBN 0-7754-2407-2
EOQ 2534, broché **$2.00**

Version anglaise de ≪Dimension religieuse et projet scolaire≫

Répertoire des établissements de santé et de services sociaux: Septembre 1975

Min. Affaires sociales
Québec, 1975. (108), 520 p., 28 cm
EOQ 2541, broché **$10.00**

Une Amérique française

par Jacques-Donat Casanova

Québec, 1975. 160 p., ill. n. et coul., bibl., 24 cm
ISBN 0-7754-2406-4
EOQ 2527, broché **$5.75**

Co-édition de l'Editeur officiel du Québec et de la Documentation française

---

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUEBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

Annuaire du Québec

1974 - L'INVENTAIRE DES RESSOURCES DU QUÉBEC



1224 pages
800 tableaux statistiques
46 graphiques
De nombreuses photographies et cartes

● $ 10.00

Éditeur officiel du Québec
C.P. 12, Édifice "G"
Cité parlementaire, Québec
G1R 5B3